

BILAN SOCIAL 2015

Emplois et effectifs

Rémunérations et charges salariales

Parité Femme/Homme

Conditions de santé et de sécurité

Conditions de travail et action sociale

Formation

Relations sociales



SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales

Bureau de l'emploi et de la politique de rémunération



PREFACE

Le bilan social est un outil de travail et de dialogue indispensable pour aborder les sujets relatifs aux grands domaines de politique du personnel.

Document de référence, il présente des informations qui permettent d'appréhender la situation de la communauté de travail du ministère de la Culture de la Communication dans toute sa diversité : administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale, établissements publics administratifs, industriels et commerciaux, associations.

Fruit d'un travail collectif de collecte, de consolidation et de concentration des données, le bilan social s'enrichit chaque année d'informations complémentaires pour mieux prendre en compte les évolutions intervenues en matière de politique des ressources humaines.

Je tiens plus particulièrement, pour l'année 2015, à souligner les réalisations suivantes.

Avec une enveloppe budgétaire de 3,6 M€ dédiée aux mesures catégorielles, cette année nous a permis d'améliorer le pouvoir d'achat des agents du ministère, particulièrement celui des personnels de catégorie C.

L'amélioration de la rémunération pour les agents de la catégorie C s'est ainsi poursuivie avec la deuxième phase de revalorisation de la grille indiciaire, décidée en 2014, à laquelle le ministère aura consacré 3 M€ en deux ans.

Au-delà de cette mesure statutaire, ces crédits catégoriels ont également été mobilisés pour financer les mesures dites d'« équité sociale » visant à améliorer durablement la situation indemnitaire des personnels de catégorie B et C.

De plus, le déploiement du régime indemnitaire RIFSEEP a débuté. Ce nouveau régime va entraîner une simplification sans précédent du paysage indemnitaire et a vocation à se substituer, à terme, à la plupart des primes et indemnités existantes.

En matière de responsabilité sociale, un effort significatif a été réalisé avec un accroissement budgétaire de +6,1% des crédits d'action sociale et des mesures volontaristes en faveur du logement social. L'évolution des modalités d'accès au parc préfectoral, intervenue à partir d'avril 2015, a permis de loger ou reloger 141 agents en 2015 contre 23 en 2014.

En décembre 2015, la création du bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels a été officialisée au sein du service des ressources humaines. Ce bureau concrétise le souhait de mettre en place une structure exclusivement dédiée à la prévention des risques au niveau ministériel. Ses premiers efforts ont porté notamment sur la couverture territoriale de la médecine de prévention.

La formation professionnelle a également progressé en 2015. Une augmentation de +10 % du nombre de stagiaires formés et de 3% du nombre d'agents formés est constatée. Celle-ci s'accompagne d'une hausse des dépenses directes consacrées à la formation de + 5%.

Le ministère, grâce à ses nombreux opérateurs, a conduit une politique dynamique qui nous a permis d'accueillir 93 apprentis en 2015.

Enfin, le plan de déprécarisation des agents non titulaires a permis à 89 agents d'être titularisés dans les corps de catégorie B.

L'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de la culture, signé par la majorité des représentants du personnel engage le ministère dans une démarche conciliant le respect de la loi et la nécessité de gérer de manière socialement responsable les agents contractuels en poste en tenant compte du caractère pérenne ou non du lien contractuel les unissant au ministère.

La charte sociale du ministère de la Culture et de la Communication concernant ses relations avec ses prestataires, signée le 17 décembre 2015, témoigne, pour sa part, de la volonté de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale en matière d'achats publics.

Ces différents sujets, et bien d'autres, ont donné lieu à un dialogue social nourri et approfondi.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document et souhaite à chacun une très bonne lecture.

Christopher Miles
Secrétaire général

Sommaire

1 - Emplois et effectifs

page 5

•Effectifs sur budget T2	6
•Effectifs des opérateurs (T2-T3)	15
•Travailleurs en situation de handicap	28
•Démographie	29
•Le temps de travail	32
•Les apprentis	33
•Flux internes	34
•Pilotage du schéma d'emplois	39

2 - Rémunérations et charges salariales

page 47

•La masse salariale	48
•Les coûts moyens présents	49
•Mesures catégorielles exécutées	53
•Coût de rachat des CET et de la GIPA	55

3- Egalité Homme/Femme

page 59

•Etat de la démographie	60
•Part des femmes dans l'encadrement supérieur	63
•Part des femmes dans les conseils d'administration	66
•La formation des agents	67
•La composition des jurys	68
•Rémunérations comparées	69
•Synthèse des promotions par genre	72

4- Conditions de santé et de sécurité

page 74

•La médecine de prévention	75
•La médecine statutaire	76
•Les comités d'hygiène et de sécurité	86

5- Action sociale

page 89

•Bilan financier	90
•Zoom sur les services déconcentrés	92
•Zoom sur les services centraux	95
•Zoom sur les prestations sociales	98

6- Formation

page 103

•Evolution des principaux indicateurs	107
•Répartition par type de formation	112
•Les dispositifs particuliers de formation	114
•Les dépenses directes de formation	116
•Récapitulatif financier	119

7- Relations sociales

page 120

•Les instances consultatives	121
------------------------------------	-----

8- Annexes

page 148

•Sanctions disciplinaires	149
•Congés pour événements familiaux et agents placés en disponibilité d'office	149
•Compte épargne temps	152
•Plaquette de l'action sociale 2015	153

1 - EMPLOIS ET EFFECTIFS

Le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) est contraint, comme tous les ministères, à la maîtrise de ses effectifs des dépenses de personnel.

Afin de compenser les flux de départs, et notamment les départs en retraite), le MCC intègre en volume important de nouveaux agents chaque année.

Les données relatives aux emplois et effectifs des opérateurs du MCC (T3) proviennent d'une enquête spécifique menée pour la seconde année consécutive par le bureau de l'emploi et de la politique de rémunération (BER), auprès de l'ensemble des établissements publics.

Chiffres clés

T2 T3

28 851 ETPT présents en 2015

T2

10 744 ETPT au MCC

88 % des agents sont des titulaires

49 ans = âge moyen

61% agents travaillent en IDF

T3

18 107 ETPT en 2015

78% des agents sont affectés dans un EPA

22% des agents sont affectés dans un EPIC ou une association

43 ans = âge moyen

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES EFFECTIFS DU MCC (LFI 2015)

2015	Plafond		Exécution		
	T2 (ETPT)	T3 (ETPT)	T2 (ETPT)	T3 (ETPT)	TOTAL (ETPT)
Etablissements publics	4488	18 743	4 602	18 107	22 709
Administration centrale	1673	0	1 689	0	1 689
Services à compétence nationale	1928	0	1 762	0	1 762
Services déconcentrés	2452	0	2 331	0	2 331
Services transférés aux collectivités locales	346	0	360	0	360
TOTAL MCC	10 958	18 743	10 744	18 107	28 851

Les effectifs inscrits dans le tableau ci-dessus au titre de l'exécution 2015 n'incluent pas les ETPT mis à disposition par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans les écoles nationales supérieures d'architecture, dans les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine et en administration centrale. Les données des établissements n'ayant pas répondu à l'enquête RH ne sont pas comptabilisés.

1. A. EFFECTIFS SUR BUDGET T2

1.A.1 DONNEES EN PERSONNES PHYSIQUES T2 Personnes physiques

➤ Répartition des agents par type de structure et statut

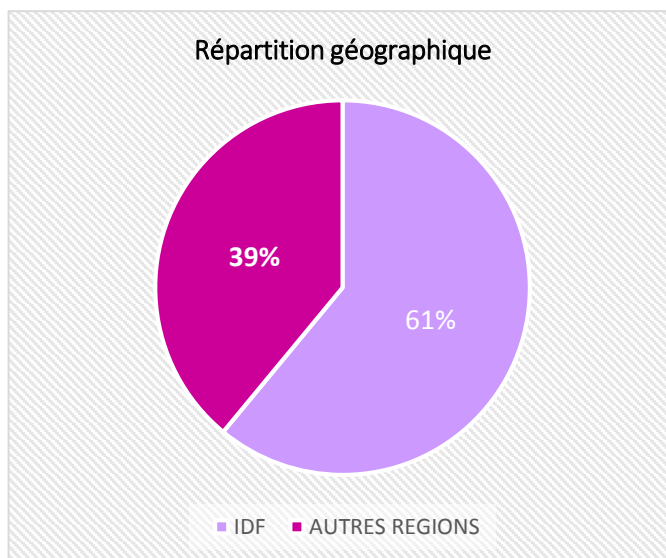
2015	Administration centrale			EPA			SCN			DRAC			AD/BMC			Total général		
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total
Fonctionnaires	774	478	1252	1987	2220	4207	849	768	1617	1408	839	2247	214	152	366	5232	4457	9689
Agents non titulaires	292	181	473	235	349	584	109	85	194	80	57	137	1	1	2	717	673	1390
Total général	1066	659	1725	2222	2569	4791	958	853	1811	1488	896	2384	215	153	368	5949	5130	11079
%	62%	38%	100%	46%	54%	100%	53%	47%	100%	62%	38%	100%	58%	42%	100%	54%	46%	100%

➤ Répartition des effectifs par filière, corps et catégorie

Filière	Libellé corps	Catégorie	Sexe		Total général
			F	M	
Administrative	ADMINISTRATEURS CIVILS	A+	19	27	46
	INSPECTEURS GENEREAUX DES AFFAIRES CULTURELLES	A+	9	15	24
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	C	1185	218	1403
	SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	B	583	150	733
	EMPLOIS FONCTIONNELS	A+	45	62	107
	ICCEAAC	A+	79	67	146
	ASSISTANTS SERVICE SOCIAL & INFIRMIERES	B	5		5
		A	4		4
	ATTACHES D'ADMINISTRATION	A	302	197	499
	CHEFS DE SERVICE	B		6	6
DESSINATEURS	C	1	2	3	
Total filière administrative			2232	744	2976
Scientifique	ARCHITECTES ET URB. DE L'ETAT	A+	106	135	241
	ASSISTANTS INGENIEURS	A	28	17	45
	BIBLIOTHECAIRES	A	29	9	38
	CONSERVATEURS BIBLIOTHEQUE	A+	102	50	152
	CONSERVATEURS GENER. BIBLIOTH.	A+	19	23	42
	INGENIEUR DES TPE	A		6	6
	INGENIEURS DE RECHERCHE	A	41	36	77
	INGENIEURS DES MINES	A		1	1
	INGENIEURS D'ETUDES	A	95	79	174
	MAGASINIERS BIBLIOTHEQUES	C	11	13	24
	OUVRIERS PARCS ET ATELIERS	C		2	2
	SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	B	148	60	208
	TECHNICIENS DE LA RECHERCHE	B	31	47	78
	TECHNICIENS SUP. EQUIPEMENT	B	1	16	17
	ADJOINTS TECHNIQUE	C	1	5	6
	CONSERVATEURS DU PATRILMOINE	A+	355	301	656
	CHARGES ETUDES DOCUMENTAIRES	A	286	77	363
	BIBLIOTHECAIRES ADJOINT SPECIALISES	B	34	20	54
Total filière scientifique			1287	897	2184
Accueil et surveillance du public	INGENIEUR SERVICES CULT ET PAT	A	76	113	189
	TECHNICIENS DES S.C ET DES B.F	B	243	333	576
	ADJOINTS D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	C	779	1143	1922
Total filière accueil et surveillance du public			1098	1589	2687
Métiers d'art	CHEFS DES TRAVAUX D'ART	A	32	55	87
	TECHNICIENS D'ART	B	245	209	454
	ADJOINTS TECHNIQUE	C	62	319	381
Total filière métiers d'art			339	583	922
Enseignement	MAITRES ASSISTANTS	A	209	458	667
	PROFESSEURS DES ECOLES D'ART & ARCHITECTURE	A	67	186	253
Total filière enseignement			276	644	920
Total Agent non titulaire			717	673	1390
Total général			5 949	5 130	11 079

➤ Répartition géographique des agents

REGION	Nombre d'agents
ILE DE France	6738
PACA	535
RHONE-ALPES	383
AQUITAINE	367
LANGUEDOC-ROUSSILLON	279
MIDI-PYRENNES	239
PAYS DE LA LOIRE	238
PICARDIE	224
NORD PAS DE CALAIS	216
LORRAINE	202
CENTRE	201
BRETAGNE	179
AUVERGNE	159
BOURGOGNE	155
ALSACE	146
LIMOUSIN	140
HAUTE-NORMANDIE	131
POITOU-CHARENTES	117
BASSE-NORMANDIE	113
CHAMPAGNE ARDENNES	92
FRANCHE-COMTE	74
LA REUNION	34
CORSE	32
MARTINIQUE	31
GUADELOUPE	29
GUYANE	25
Total général	11 079



Comme les années passées, environ deux tiers des agents affectés sur budget de l'État sont en poste en Île-de-France.

Hors Île-de-France, les agents sont affectés dans les services déconcentrés (DRAC, services territoriaux de l'architecture et du patrimoine), les musées nationaux, les archives départementales, mais aussi dans les nombreux sites et monuments ouverts au public et dispersés sur l'ensemble du territoire.

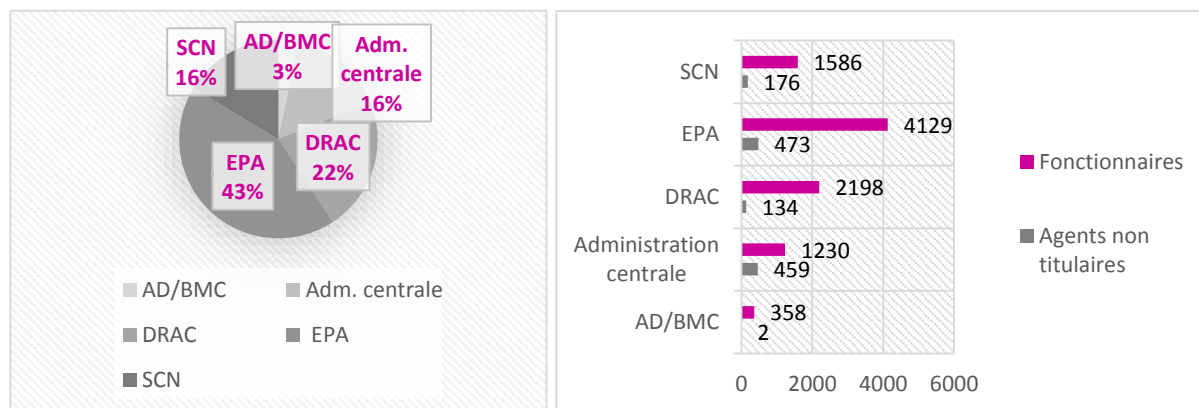
1.A.2 EFFECTIFS PAR STATUT, GENRE ET TYPE DE STRUCTURE

T2

ETP

Libellé type de structure	Sexe	Agents non titulaires		Fonctionnaires		Total général
		ETP	%	ETP	%	ETP
AD/BMC	F	1	0%	207	100%	208
	M	1	1%	152	99%	153
Total		2	1%	358	99%	360
Administration centrale	F	280	27%	755	73%	1035
	M	179	27%	475	73%	654
Total		459	27%	1230	73%	1689
DRAC	F	77	5%	1362	95%	1439
	M	57	6%	835	94%	892
Total		134	6%	2198	94%	2331
EPA	F	203	10%	1926	90%	2129
	M	270	11%	2203	89%	2472
Total		473	10%	4129	90%	4602
SCN	F	96	10%	823	90%	919
	M	80	10%	763	90%	843
Total		176	10%	1586	90%	1762
Total général		1 244	12%	9 500	88%	10 744

La répartition structurelle des effectifs sur budget du ministère de la culture et de la communication reste dans le même ordre d'idée par rapport à 2014 (87% de fonctionnaires l'année passée contre 88% cette année).



Les graphiques ci-dessus présentent la répartition des agents par structure et par statut. On peut observer que les agents titulaires représentent 88% des effectifs sur le titre 2 du ministère. A noter que 43% des agents sont affectés en EPA (90% de fonctionnaires). Cette répartition est semblable à 2014.

➤ Répartition des agents par filière et catégorie¹

Cat.	2013		2014		2015		Evolution 2014/2015	
	ETP	%	ETP	%	ETP	%	ETP	%
<i>Filière administrative</i>								
A	789	27%	805	28%	818	28%	13	2%
B	645	22%	640	22%	718	25%	78	12
C	1528	52%	1465	50%	1364	47%	-101	-7%
Total	2935	100%	2962	100%	2900	100%	62	-2%
<i>Filière scientifique</i>								
A	1792	84%	1780	84%	1763	84%	-17	-1%
B	333	16%	327	16%	347	26%	20	6%
Total	2126	100%	2125	100%	2111	%	-24	-1%
<i>Filière technique et enseignement</i>								
A	1153	47%	1157	46%	1180	46%	23	2%
B	905	37%	1006	39%	1022	39%	16	2%
C	407	16%	374	15%	398	15%	24	6%
Total	2548	100%	2537	100%	2600	%	63	2%
<i>Filière accueil, surveillance et magasinage</i>								
C	1817	100%	1932	100%	1889	100%	-43	-2%
Total	1829	100%	1932	100%	1889	100%	-43	-2%
<i>Agents non titulaires</i>								
A	1015	73%	985	74%	949	76%	-36	-4%

¹ Afin de conserver la cohérence chronologique avec les données issues des Bilans sociaux 2012 et 2013, sont ici recensés dans la filière technique et enseignement les corps appartenant à la filière métiers d'art, contrairement à la présentation suivante.

B	209	15%	195	14%	167	14%	-28	-14%
C	168	12%	154	12%	128	10%	-26	-17%
Total	1380	100%	1392	100%	1244	100%	-148	-11%
Total	10760	100%	10822	100%	10744	100%	-78	-1%

On observe une forte proportion d'agents de catégorie C dans la filière administrative (47%), tandis que les agents de catégorie A prédominent dans les filières scientifique (84%) et technique et enseignement (46%).

1.A.3. VENTILATION DES EFFECTIFS PAR FILIERE ET CATEGORIE

T2

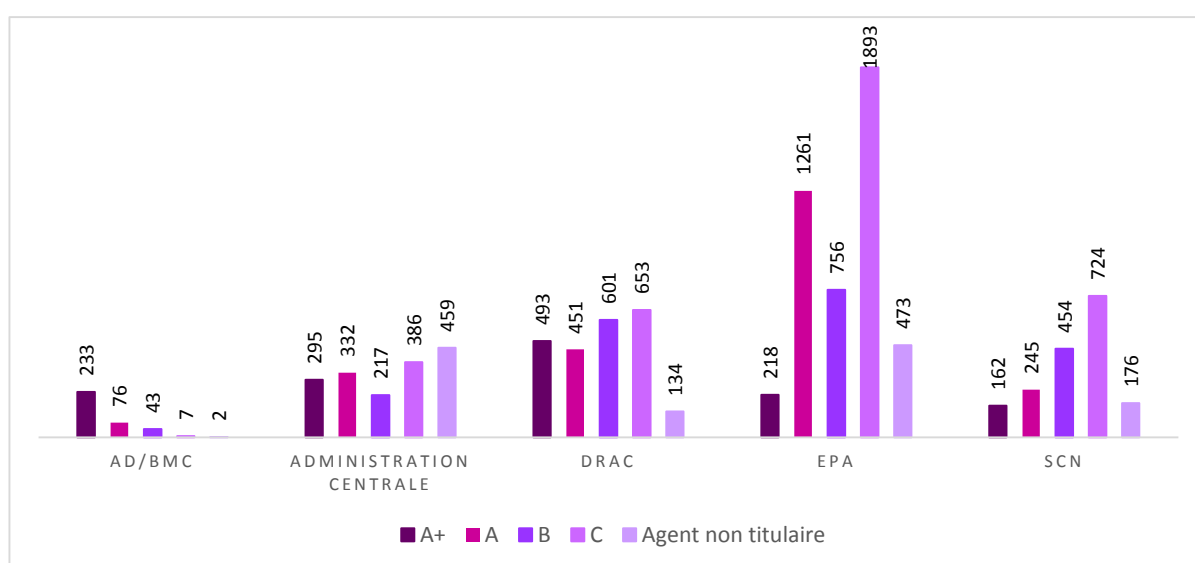
ETP

Filière	Type de structure	Catégorie					Agent non titulaire	Total
		A+	A	B	C			
Administrative	AD/BMC	1	1	2	2	0	6	
	Administration centrale	160	213	171	285	0	829	
	DRAC	136	144	289	621	0	1190	
	EPA	15	115	226	352	0	707	
	SCN	9	24	31	104	0	168	
Total Administrative		321	497	718	1364	0	2900	
Scientifique	AD/BMC	232	75	39	0	0	345	
	Administration centrale	135	102	25	0	0	262	
	DRAC	357	208	79	1	0	645	
	EPA	203	149	124	30	0	507	
	SCN	153	149	80	0	0	382	
Total Scientifique		1080	683	347	31	0	2141	
Accueil et surveillance du public	AD/BMC	0	0	2	5	0	7	
	Administration centrale	0	9	10	49	0	68	
	DRAC	0	99	232	14	0	345	
	EPA	0	55	231	1298	0	1584	
	SCN	0	24	91	524	0	639	
Total Accueil et surveillance du public		0	187	566	1889	0	2642	
Métiers d'art	AD/BMC	0	0	0	0	0	0	
	Administration centrale	0	4	11	52	0	67	
	DRAC	0	0	1	17	0	18	
	EPA	0	34	175	214	0	423	
	SCN	0	48	253	96	0	397	
Total Métiers d'art		0	86	440	379	0	904	
Enseignement	Administration centrale	0	4	0	0	0	4	
	EPA	0	909	0	0	0	909	
Total Enseignement		0	913	0	0	0	913	
Agent non titulaire	AD/BMC	0	0	0	0	2	2	
	Administration centrale	0	0	0	0	459	459	
	DRAC	0	0	0	0	134	134	
	EPA	0	0	0	0	473	473	
	SCN	0	0	0	0	176	176	
Total Agent non titulaire		0	0	0	0	1244	1244	
Total général		1 401	2 365	2 072	3 663	1 244	10 744	

➤ Répartition des effectifs par type de structure et catégorie

Type de structure	A+	A	B	C	Agent non titulaire	Total	%
AD/BMC	233	76	43	7	2	360	3%
Administration centrale	295	332	217	386	459	1689	16%
%DRAC	493	451	601	653	134	2331	22%
EPA	218	1261	756	1893	473	4602	43%
SCN	162	245	454	724	176	1762	16%
Total général	1 401	2 365	2 072	3 663	1 244	10 744	100%

➤ Effectifs ventilés par type de structure et catégorie



1.A.4 FOCUS - AGENTS NON TITULAIRES

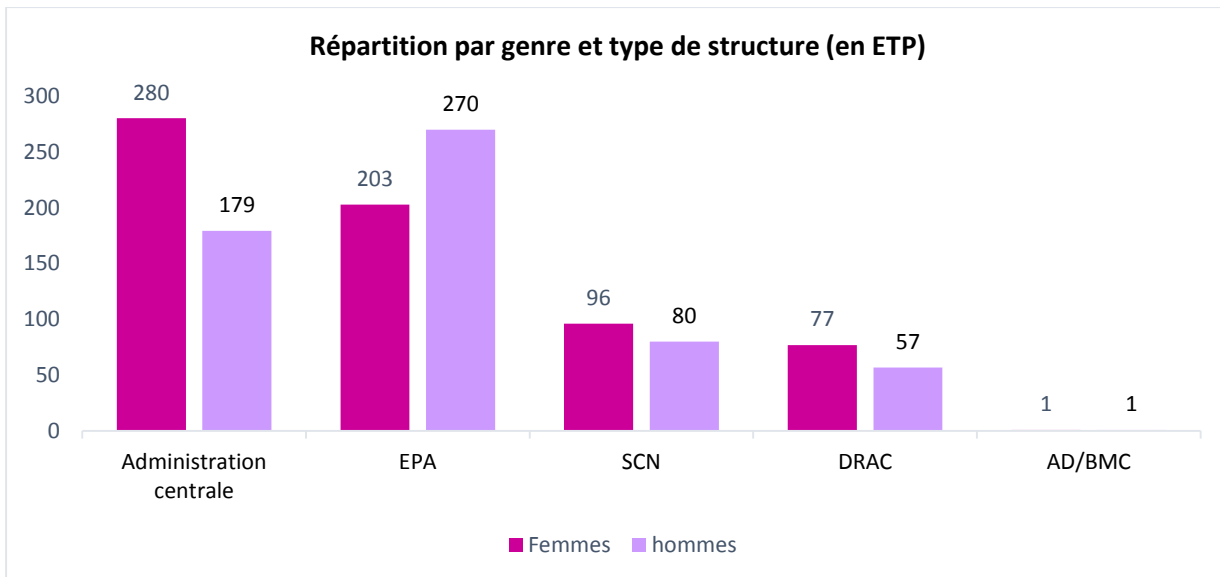
T2

ETP

➤ Ventilation des agents non titulaires par sexe et type de structure

Type de structure	Femmes		Hommes		Total		%
	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	
Administration centrale	292	280	181	179	473	459	34%
EPA	235	203	349	270	584	473	42%
SCN	109	96	85	80	194	176	14%
DRAC	80	77	57	57	137	134	10%
AD/BMC	1	1	1	1	2	2	0%
Total général	717	657	673	587	1390	1244	100%
%	52%	53%	48%	47%	100%	100%	100%

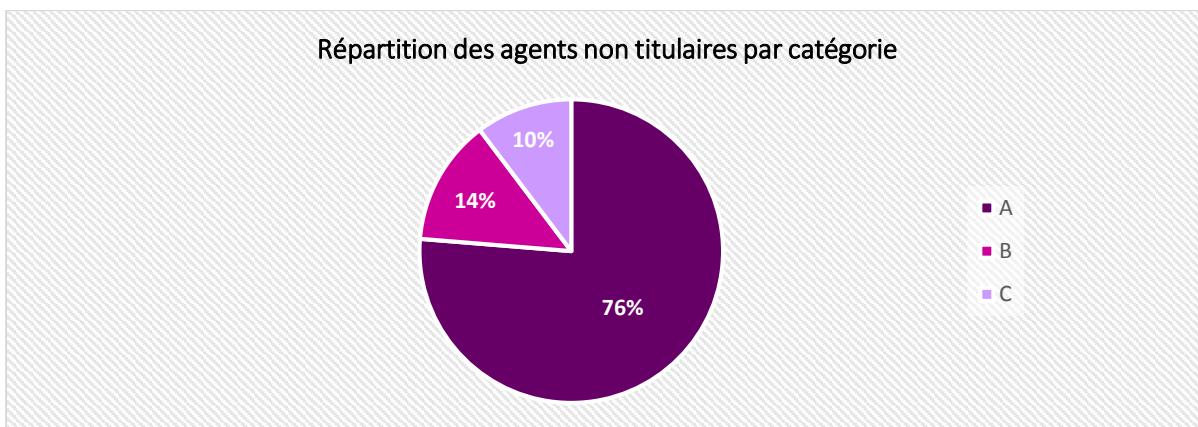
La répartition par genre des agents non titulaires reste identique à celle de l'ensemble des agents du ministère : 52% de femmes et 48% d'hommes (en personnes physiques).



➤ **Répartition des agents non titulaires par sexe et catégorie**

Catégorie	Femmes		Hommes		Total		% ETP
	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	
A	487	529	499	569	986	1098	74%
B	135	144	61	61	196	205	15%
C	87	103	68	76	155	179	11%
Total général	709	776	627	706	1336	1482	100

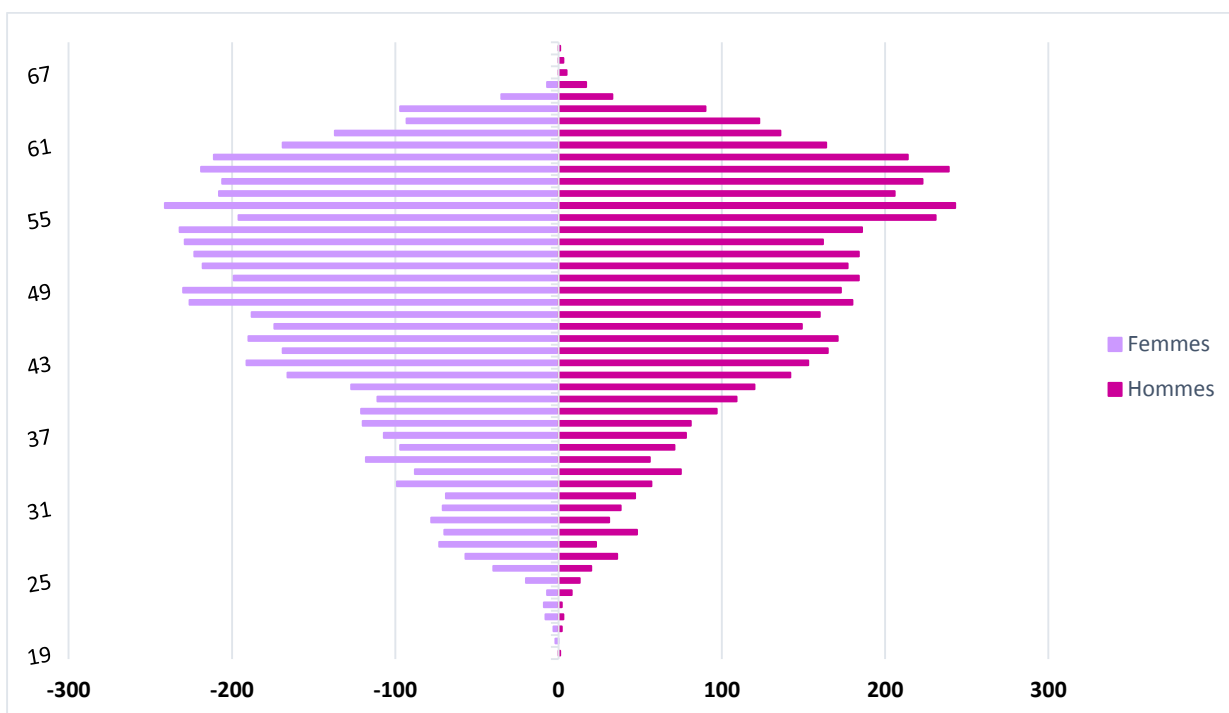
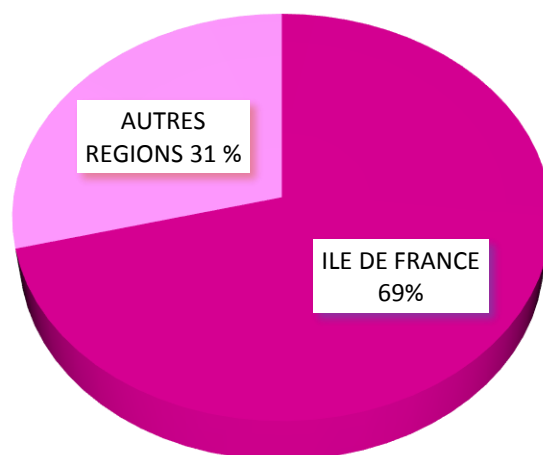
Logiquement, les agents contractuels sont issus majoritairement de la catégorie A (76%). Concernant les autres catégories, ils se répartissent comme suit : 14% dans la catégorie B et 10% dans la catégorie C.



➤ Répartition géographique et par sexe des agents non titulaires **T2** Personnes physiques

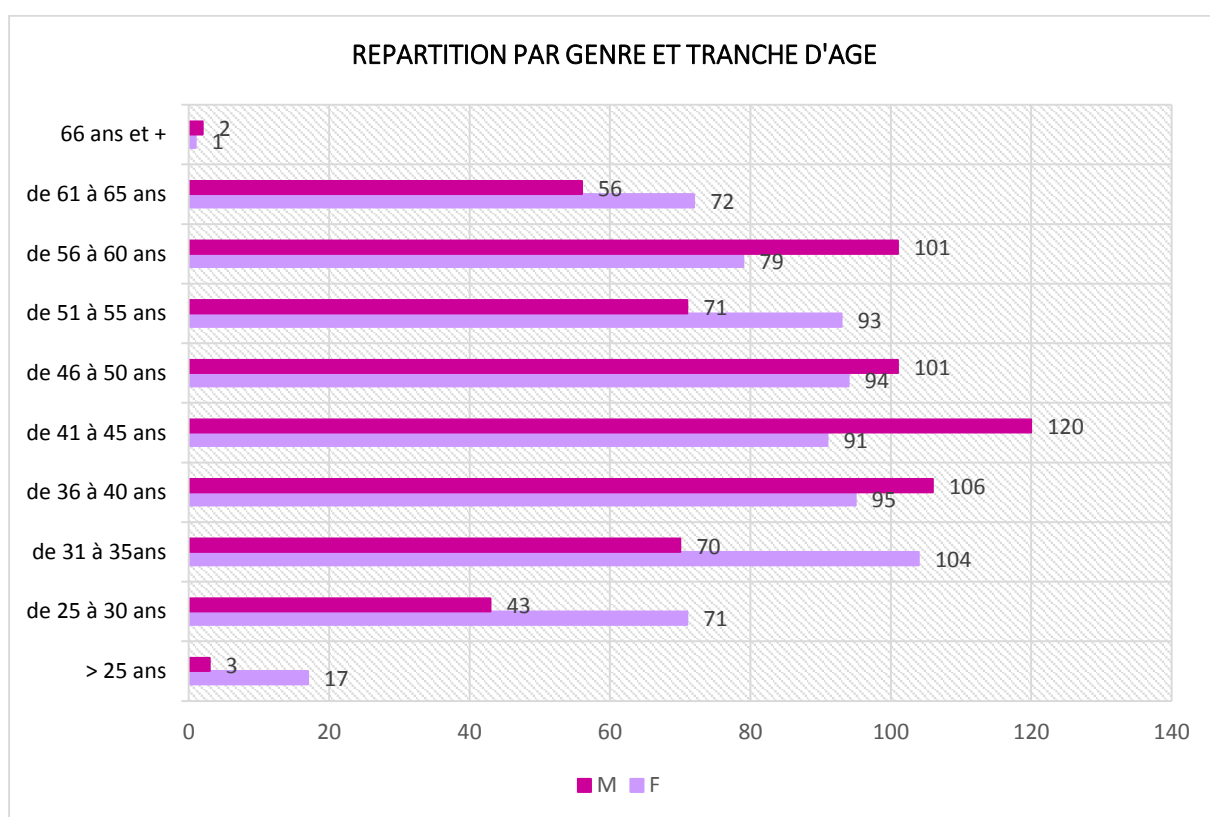
REGION	Femmes	Hommes	Total
ILE DE FRANCE	536	430	966
RHONE-ALPES	26	40	66
PACA	29	28	57
PAYS DE LA LOIRE	11	22	33
LANGUEDOC-ROUSSILLON	9	22	31
LORRAINE	10	20	30
NORD PAS DE CALAIS	9	20	29
AQUITAINE	12	14	26
MIDI-PYRENNES	8	15	23
HAUTE-NORMANDIE	8	11	19
BRETAGNE	12	6	18
ALSACE	6	11	17
AUVERGNE	4	10	14
BOURGOGNE	8	4	12
PICARDIE	7	1	8
BASSE-NORMANDIE	3	3	6
LIMOUSIN	2	4	6
GUADELOUPE	3	2	5
CENTRE	2	2	4
CHAMPAGNE ARDENNES	3	1	4
FRANCHE-COMTE	3	1	4
POITOU-CHARENTES	2	2	4
MARTINIQUE	2	1	3
GUYANE	1	1	2
LA REUNION		2	2
CORSE	1		1
Total général	717	673	1 390

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



➤ Répartition des agents non titulaires par genre et tranche d'âge

Age	Femmes	Hommes	Total	%
> 25 ans	17	3	20	1
de 25 à 30 ans	71	43	114	8
de 31 à 35ans	104	70	174	13
de 36 à 40 ans	95	106	201	15
de 41 à 45 ans	91	120	211	15
de 46 à 50 ans	94	101	195	14
de 51 à 55 ans	93	71	164	12
de 56 à 60 ans	79	101	180	13
de 61 à 65 ans	72	56	128	9
66 ans et +	1	2	3	0
Total	717	673	1 390	100%



1. B. EFFECTIFS DES OPERATEURS

Cette sous partie concerne les effectifs des opérateurs rémunérés sur le titre 2 et le titre 3, présents dans les établissements publics au cours de l'année 2015 et ayant le statut de fonctionnaire, de fonctionnaire détaché ou d'agent non titulaire.

Les chiffres développés ont été obtenus grâce à « l'Enquête Ressources Humaines » du Bureau de l'emploi et de la rémunération (SRH). L'enquête a été lancée en juin 2015 concerne les données 2014 des agents sur budget d'établissement (titre 3).

Les informations relatives au personnel rémunéré par le ministère (titre 2) sont renseignées directement par le Service des ressources humaines du Secrétariat général (source : Rh@psodie).

La cartographie des emplois porte sur **les effectifs présents au cours de l'année 2015 sur le T2 et le T3 exprimés en ETPT.**

L'**unité de dénombrement** utilisée pour l'ensemble des données de l'enquête est l'**ETPT**. L'équivalent temps plein travaillé est une unité de décompte proportionnelle à l'activité de l'agent, mesurée par sa quotité de temps travaillée et par sa période d'activité dans l'année :

Effectifs physiques x Quotité de temps de travail x Période d'activité dans l'année

Méthodologie de l'enquête RH auprès des Etablissements publics (Titre 3) :

Concernant le Titre 3, les établissements publics du Ministère de la Culture étaient invités à répondre à une enquête concernant leurs effectifs pour **l'année 2015** via un tableur à 2 onglets :

- un onglet n°1 relatif aux agents "**sous plafond d'emploi**";
- un onglet n°2 relatif aux agents "**hors plafond d'emploi**" et "**hors champ**" : **intermittents, contrats aidés et agents payés à la tâche**. Les contrats "**hors plafond**" correspondent à des contrats dont le type de financement justifie de ne pas les intégrer dans la contrainte globale d'emplois annuelle qui est notifiée. Les emplois dits "**hors champ**" correspondent à des contrats dont la nature justifie qu'ils ne décomptent plus du plafond.

Périmètre de l'enquête

L'enquête nominative concerne les agents comptabilisés dans le plafond d'emplois de l'établissement au cours de l'année 2015.

Ces données concernent la ventilation des effectifs 2015 des établissements publics selon :

- les données démographiques: nom, prénom, âge, genre ;
- le statut (fonctionnaire, agent non titulaire ou fonctionnaire détaché) ;
- la nature du contrat (CDD ou CDI) pour les agents non titulaires ;
- le fondement de recrutement pour les agents non titulaires des EPA, par convention, les agents sous plafond d'emploi recrutés sous lettre d'engagement ont été exclus du périmètre de l'enquête ;
- la quotité de travail de l'agent ;
- les familles de métiers (25 familles de métier du Répertoire des métiers du Ministère de la Culture) ;
- les catégories d'emplois (A, B ou C). Pour les agents non titulaires des EPIC, les catégories des agents ont été appréciées selon les critères suivants :
 - Catégorie A : cadres assurant des fonctions d'expertise, de conception, et d'encadrement.
 - Catégorie B : agents de maîtrise assurant des fonctions d'application.
 - Catégorie C : employés assurant des fonctions d'exécution.
 - Les artistes de l'Opéra national de Paris et de la Comédie Française (comédiens, musiciens, danseurs,...) ont été classés par convention en catégorie statutaire A.

L'ensemble des données concernant les rémunérations des agents n'a pas pu être exploité en raison du manque d'homogénéité des réponses.

La deuxième partie de l'enquête porte sur **les intermittents, les contrats aidés** (emplois d'avenir, les apprentis et les emplois temporaires financés par une convention qui prévoit explicitement leur financement) et **les agents payés à la tâche**.

Pour ces 3 types de statuts, la consommation en ETPT sur l'année 2015, en distinguant les hommes et les femmes, a été renseignée.

95%

Etablissements publics à caractère administratif (EPA) ayant répondu à l'enquête

- ✓ Académie de France à Rome (AFR)
- ✓ Bibliothèque nationale de France (BnF)
- ✓ Bibliothèque publique d'information (Bpi)
- ✓ Centre des monuments nationaux (CMN)
- ✓ CNAC Georges Pompidou
- ✓ Centre national des arts plastiques (CNAP)
- ✓ CNV
- ✓ Centre national du cinéma
- ✓ Centre national du livre (CNL)
- ✓ Château de Fontainebleau
- ✓ CNSMDL
- ✓ CNSMDP
- ✓ Ecole du Louvre
- ✓ Ecole nationale de la photographie d'Arles
- ✓ ENSA de Paris La Villette
- ✓ ENSA de Bretagne
- ✓ ENSA de Clermont-Ferrand
- ✓ ENSA de Grenoble
- ✓ ENSA de Lyon
- ✓ ENSA de Marne-La Vallée
- ✓ ENSA de Marseille-Luminy
- ✓ ENSA de Montpellier - Languedoc-Roussillon
- ✓ ENSA de Nancy
- ✓ ENSA de Nantes
- ✓ ENSA de Normandie
- ✓ ENSA de Paris-Belleville
- ✓ ENSA de Paris-Malaquais
- ✓ ENSA de Paris-Val de Seine
- ✓ ENSA de St Etienne
- ✓ ENSA de Strasbourg
- ✓ ENSA de Versailles
- ✓ ENSA de Bordeaux
- ✓ ENSA de Lille
- ✓ ENSA de Toulouse
- ✓ ENS d'art de Bourges
- ✓ ENS d'art de Cergy-Pontoise
- ✓ ENS d'art de Dijon
- ✓ ENS d'art de Limoges/Aubusson
- ✓ ENS d'art de Nancy
- ✓ ENS d'art de de Nice / Villa Arson
- ✓ ENSAD
- ✓ Ecole nationale sup. des beaux-arts (ENSBA)
- ✓ EP du musée des arts asiatiques Guimet
- ✓ EP du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie
- ✓ EP du Musée du Louvre
- ✓ EP du musée du Quai Branly
- ✓ EP du musée national Picasso - Paris
- ✓ EP du Palais de la Porte Dorée
- ✓ INHA **PAS DE RETOUR**
- ✓ INRAP
- ✓ Institut national du Patrimoine (INP)
- ✓ MuCEM
- ✓ Musée et domaine national de Versailles
- ✓ Musée Henner **PAS DE RETOUR**
- ✓ Musée Moreau
- ✓ Musée Rodin
- ✓ OPPIC
- ✓ Sèvres - Cité de la céramique **PAS DE RETOUR**

50%

Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et associations ayant répondu à l'enquête

- ✓ Centre national des variétés (CNV)
- ✓ Cité de la musique / salle Pleyel
- ✓ Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées
- ✓ Opéra national de Paris (ONP)
- ✓ Théâtre national de Chaillot
- ✓ Théâtre national de l'Odéon
- ✓ Théâtre national de la Colline
- ✓ Domaine national de Chambord
- ✓ La Fémis
- ✓ Universcience
- ✓ Ensemble Intercontemporain (EIC)

50%

Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et associations n'ayant pas répondu à l'enquête

11/22 interrogés

- ✓ Centre national de la danse (CND)
- ✓ Comédie-Française
- ✓ Ecole nationale supérieure de la création industrielle * (ENSCI)
- ✓ Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)
- ✓ Opéra-Comique
- ✓ Théâtre national de Strasbourg
- ✓ Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)
- ✓ Centre national des arts du cirque (CNAC)
- ✓ Orchestre de Paris
- ✓ Musée des arts décoratifs
- ✓ Cinémathèque française

SYNTHESE

Sur les 80 établissements publics interrogés, 67 ont répondu à l'enquête et l'ensemble des données ont été exploitées, soit 84%.

Détail :

- EPA : 95%
- EPIC & associations : 50%

➤ Répartition des données

TITRE 2 (ETPT)	TITRE 3 (ETPT)
	<ul style="list-style-type: none"> EPA : 11 470 EPIC+ASSOCIATIONS : 4 775
TOTAL : 4 602	TOTAL : 16 245*
20 847 ETPT	

*Données non disponibles ou non exploitables : 1 862 ETPT

➤ Répartition des ETPT par établissement **T2** **T3**

Nom de l'EPA	T2	T3	Total en (ETPT)	% agents rémunérés sur T2	% agents rémunérés sur T3
Académie de France à Rome	0	46	46	0%	100%
Bibliothèque nationale de France (BNF)	0	2 198	2 198	0%	100%
Bibliothèque publique d'information (BPI)	196	49	245	80%	20%
Centre des hautes études de Chaillot	11	0	11	100%	0%
Centre national des arts plastiques (CNAP)	48	22	70	69%	31%
Centre national du cinéma (CNC)	0	458	458	0%	100%
Centre national du livre (CNL)	12	53	65	18%	82%
Château de Fontainebleau	124	4	128	97%	3%
CMN	477	822	1 299	37%	63%
CNAC Georges Pompidou	0	1 018	1 018	0%	100%
Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	17	17	34	50%	50%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	1	205	206	0%	100%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	88	318	406	22%	78%
Ecole du Louvre	47	35	82	57%	43%
Ecole nationale des beaux-arts (ENSBA)	89	66	155	57%	43%
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	57	125	182	31%	69%
ENS d'art Bourges	43	9	52	83%	17%
ENS d'art Cergy	37	10	47	79%	21%
ENS d'art Dijon	37	9	46	80%	20%
ENS d'art Limoges	43	11	54	80%	20%
ENS d'art Nancy	39	29	68	57%	43%
ENS d'art Nice/Villa Arson	54	16	70	77%	23%
ENS de la photographie d'Arles	1	31	32	3%	97%
ENSA Bordeaux	83	103	186	45%	55%
ENSA Bretagne	59	22	81	73%	27%
ENSA Clermont Ferrand	69	25	94	73%	27%
ENSA de Marne la Vallée	59	28	87	68%	32%
ENSA Grenoble	82	41	123	67%	33%
ENSA Lille	71	23	94	76%	24%
ENSA Lyon	73	56	129	57%	43%

ENSA Marseille	100	24	124	81%	19%
ENSA Montpellier	71	47	118	60%	40%
ENSA Nancy	68	29	97	70%	30%
ENSA Nantes	81	41	122	66%	34%
ENSA Normandie	57	27	84	68%	32%
ENSA Paris Belleville	99	46	145	68%	32%
ENSA Paris la Villette	156	120	276	57%	43%
ENSA Paris Malaquais	92	16	108	85%	15%
ENSA Paris Val de Seine	154	64	218	71%	29%
ENSA St Etienne	46	26	72	64%	36%
ENSA Strasbourg	61	32	93	66%	34%
ENSA Toulouse	88	38	126	70%	30%
ENSA Versailles	92	37	129	71%	29%
EP du Musée d'Orsay et de l'Orangerie	437	207	644	68%	32%
EP du Musée du Louvre	0	1 903	1 903	0%	100%
EP du Musée du Quai Branly	4	213	217	2%	98%
EP du Musée Guimet	106	54	160	66%	34%
EP du Musée national Picasso	62	37	99	63%	37%
EP du Palais de la Porte Dorée	27	70	97	28%	72%
Institut national d'histoire de l'art (INHA)*	15	74	89	17%	83%
Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	0	1 903	1 903	0%	100%
Institut national du patrimoine (INP)	39	46	85	46%	54%
MUCEM	53	67	120	44%	56%
Musée et domaine national de Versailles	578	304	882	66%	34%
Musée Henner	4	2	6	67%	33%
Musée Moreau*	19	2	21	90%	10%
Musée Rodin	0	52	52	0%	100%
OPPIC	0	110	110	0%	100%
Sèvres - Cité de la céramique*	176	30	217	86%	14%
Total général	4 602	11 470	16 072	29%	71%

*INHA, Henner, Sevres = Les données T3 sont celles de 2014 car ils n'ont pas répondu à l'enquête 2015

Nom de l'EPIC/Association	T2	T3	Total	% agents rémunérés sur T2	% agents rémunérés sur T3
Centre national des variétés (CNV)	0	25	25	0%	100%
Cité de la musique / salle Pleyel	0	334	334	0%	100%
Domaine national de Chambord	0	115	115	0%	100%
Ensemble intercontemporain	0	48	48	0%	100%
La Fémis	0	66	66	0%	100%
Opéra national de Paris (ONP)	0	1860	1860	0%	100%
RMNGP	0	938	938	0%	100%
Théâtre national de Chaillot	0	132	132	0%	100%
Théâtre national de la Colline	0	85	85	0%	100%
Théâtre national de l'Odéon	0	129	129	0%	100%
Universcience	0	1043	1043	0%	100%
Total général	0	4775	4775	0%	100%

➤ Répartition des ETPT par établissement et par statut **T2** **T3**

Nom de l'EPA	T2			T3				Total en (ETPT)
	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total T2	Agents titulaires	Agents non titulaires	Fonctionnaires détachés sur contrat	Total T3	
Académie de France à Rome	0	0	0	0	44	2	46	46
Bibliothèque nationale de France (BNF)	0	0	0	1 421	753	24	2 198	2 198
Bibliothèque publique d'information (BPI)	177	19	196	0	49	0	49	245
Centre des hautes études de Chaillot	11	0	11	0	0	0	0	11
Centre national des arts plastiques (CNAP)	36	12	48	0	22	0	22	70
Centre national du cinéma (CNC)	0	0	0	0	360	98	458	458
Centre national du livre (CNL)	10	2	12	3	46	4	53	65
Château de Fontainebleau	101	23	124	0	2	2	4	128
CMN	477	0	477	0	822	0	822	1 299
CNAC Georges Pompidou	0	0	0	0	987	31	1 018	1 018
Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	13	4	17	0	17	0	17	34
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	1	1	26	156	23	205	206
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	75	13	88	0	312	6	318	406
Ecole du Louvre	46	1	47	0	33	2	35	82
Ecole nationale des beaux-arts (ENSBA)	78	11	89	0	55	11	66	155
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	51	6	57	0	115	10	125	182
ENS d'art Bourges	43	0	43	0	8	1	9	52
ENS d'art Cergy	34	3	37	0	10	0	10	47
ENS d'art Dijon	35	2	37	0	9	0	9	46
ENS d'art Limoges	43	0	43	0	9	2	11	54
ENS d'art Nancy	34	5	39	0	29	0	29	68
ENS d'art Nice/Villa Arson	49	5	54	0	14	2	16	70
ENS de la photographie d'Arles	1	0	1	2	26	3	31	32
ENSA Bordeaux	74	9	83	0	103	0	103	186
ENSA Bretagne	46	13	59	0	21	1	22	81
ENSA Clermont Ferrand	58	11	69	0	24	1	25	94
ENSA de Marne la Vallée	45	14	59	0	28	0	28	87
ENSA Grenoble	63	19	82	7	33	1	41	123
ENSA Lille	52	19	71	0	23	0	23	94
ENSA Lyon	58	15	73	0	56	0	56	129
ENSA Marseille	82	18	100	0	24	0	24	124
ENSA Montpellier	56	15	71	0	47	0	47	118
ENSA Nancy	51	17	68	0	29	0	29	97
ENSA Nantes	65	16	81	0	40	1	41	122
ENSA Normandie	45	12	57	0	26	1	27	84
ENSA Paris Belleville	80	19	99	0	46	0	46	145
ENSA Paris la Villette	129	27	156	0	120	0	120	276
ENSA Paris Malaquais	71	21	92	0	16	0	16	108

ENSA Paris Val de Seine	132	22	154	0	64	0	64	218
ENSA St Etienne	36	10	46	0	25	1	26	72
ENSA Strasbourg	52	9	61	0	31	1	32	93
ENSA Toulouse	73	15	88	0	38	0	38	126
ENSA Versailles	75	17	92	0	35	2	37	129
EP du Musée d'Orsay et de l'Orangerie	418	19	437	29	175	3	207	644
EP du Musée du Louvre	0	0	0	1 341	541	21	1 903	1 903
EP du Musée du Quai Branly	4	0	4	0	213	0	213	217
EP du Musée Guimet	103	3	106	2	52	0	54	160
EP du Musée national Picasso	61	1	62	0	37	0	37	99
EP du Palais de la Porte Dorée	24	3	27	0	62	8	70	97
Institut national d'histoire de l'art (INHA)*	11	4	15	0	71	3	74	89
Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	0	0	0	0	1 889	14	1 903	1 903
Institut national du patrimoine (INP)	39	0	39	0	32	14	46	85
MUCEM	42	11	53	0	61	6	67	120
Musée et domaine national de Versailles	574	4	578	0	298	6	304	882
Musée Henner	4	0	4	0	2	0	2	6
Musée Moreau*	17	2	19	0	2	0	2	21
Musée Rodin	0	0	0	0	52	0	52	52
OPPIC	0	0	0	0	88	22	110	110
Sèvres - Cité de la céramique*	173	3	187	0	27	3	30	217
Total général	4 127	475	4 602	2 831	8 309	330	11 470	16 072

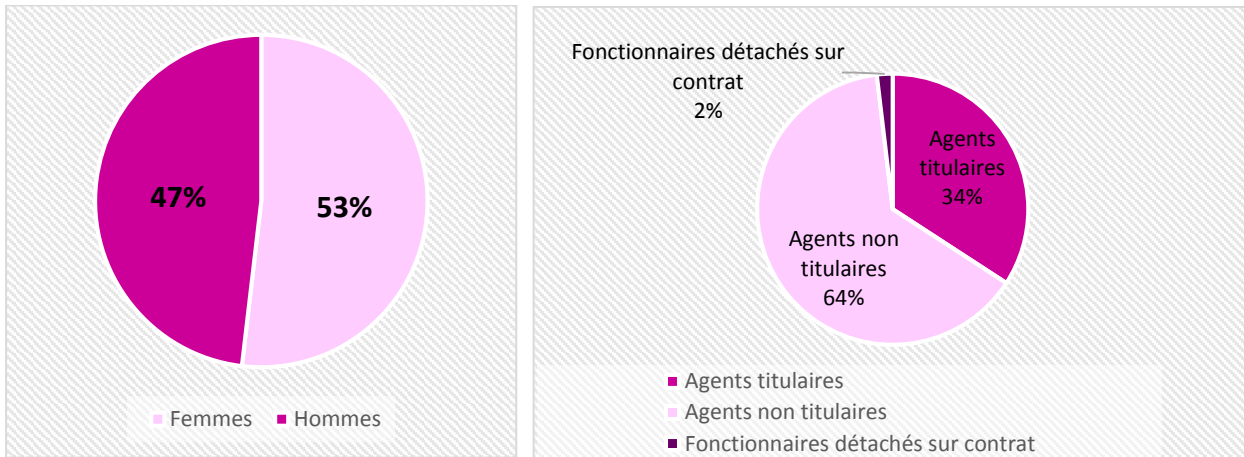
* INHA, Henner, Sevres = Les données T3 sont celles de 2014 car ils n'ont pas répondu à l'enquête 2015

Nom de l'EPIC/Association**	T2			T3				Total
	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total T2	Agents titulaires	Agents non titulaires	Fonctionnaires détachés sur contrat	Total T3	
Centre national des variétés (CNV)	0	0	0	0	23	2	25	25
Cité de la musique / salle Pleyel	0	0	0	0	330	4	334	334
Domaine national de Chambord	0	0	0	0	108	7	115	115
Ensemble intercontemporain	0	0	0	0	48	0	48	48
La Fémis	0	0	0	0	57	9	66	66
Opéra national de Paris (ONP)	0	0	0	0	1 850	10	1 860	1 860
RMNGP	0	0	0	0	938	0	938	938
Théâtre national de Chaillot	0	0	0	0	132	0	132	132
Théâtre national de la Colline	0	0	0	0	85	0	85	85
Théâtre national de l'Odéon	0	0	0	0	128	1	129	129
Universcience	0	0	0	108	927	8	1 043	1 043
Total général	0	0	0	108	4 626	41	4 775	4 775

** Il manque 11 EPIC/Associations qui n'ont pas répondu à l'enquête RH.

TOTAL EPA	4 127	475	4 602	2 831	8 309	330	11 470	16 072
TOTAL EPIC/ASSOCIATIONS	0	0	0	108	4 626	41	4 775	4 775

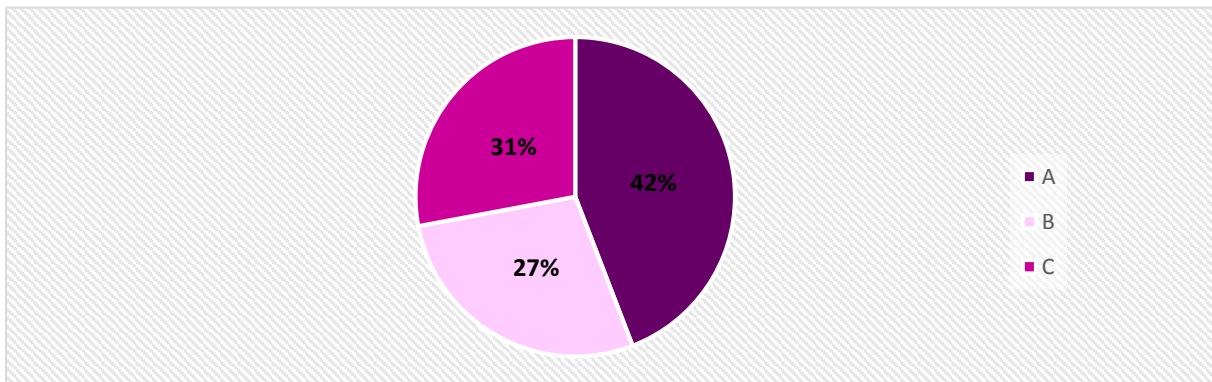
➤ Répartition des effectifs par genre et part statut **T2** **T3**



Au 31/12/2015, 53% des agents présents au en établissement public sont des femmes (+1% par rapport à 2014).

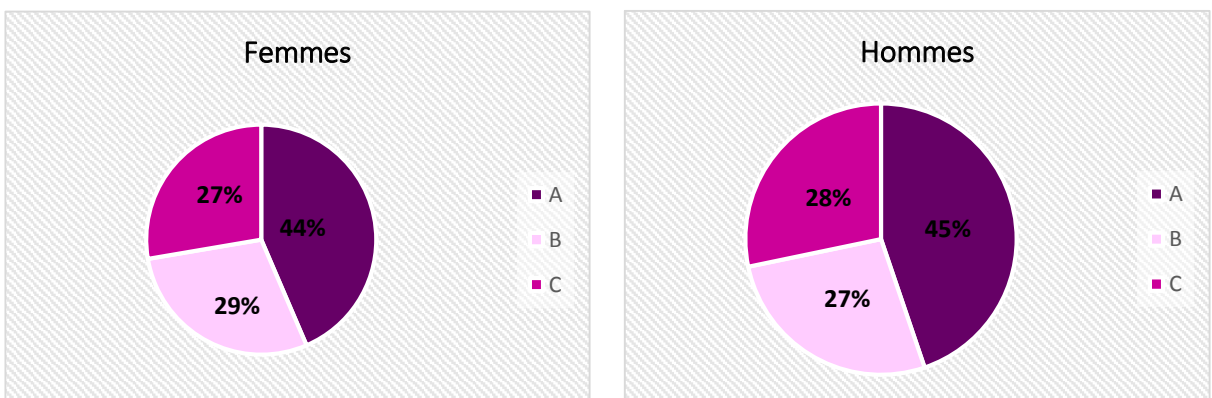
En ce qui concerne la répartition des agents par statut dans les établissements publics (EPA, EPIC et associations ayant répondu à l'enquête) puisque, comme l'année passée, 64% sont des agents non titulaires.

➤ Répartition des effectifs par catégorie **T2** **T3**

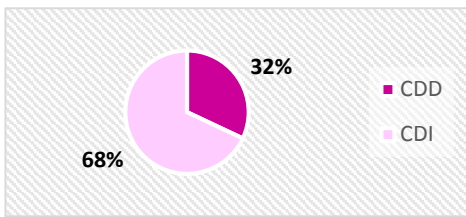


➤ Répartition selon la catégorie statutaire et le genre **T2** **T3**

Dans l'ensemble, on constate que la «quasi-moitié» des femmes et des hommes en poste au fin 2015 sont en catégorie A (44% pour les femmes et 45% pour les hommes).

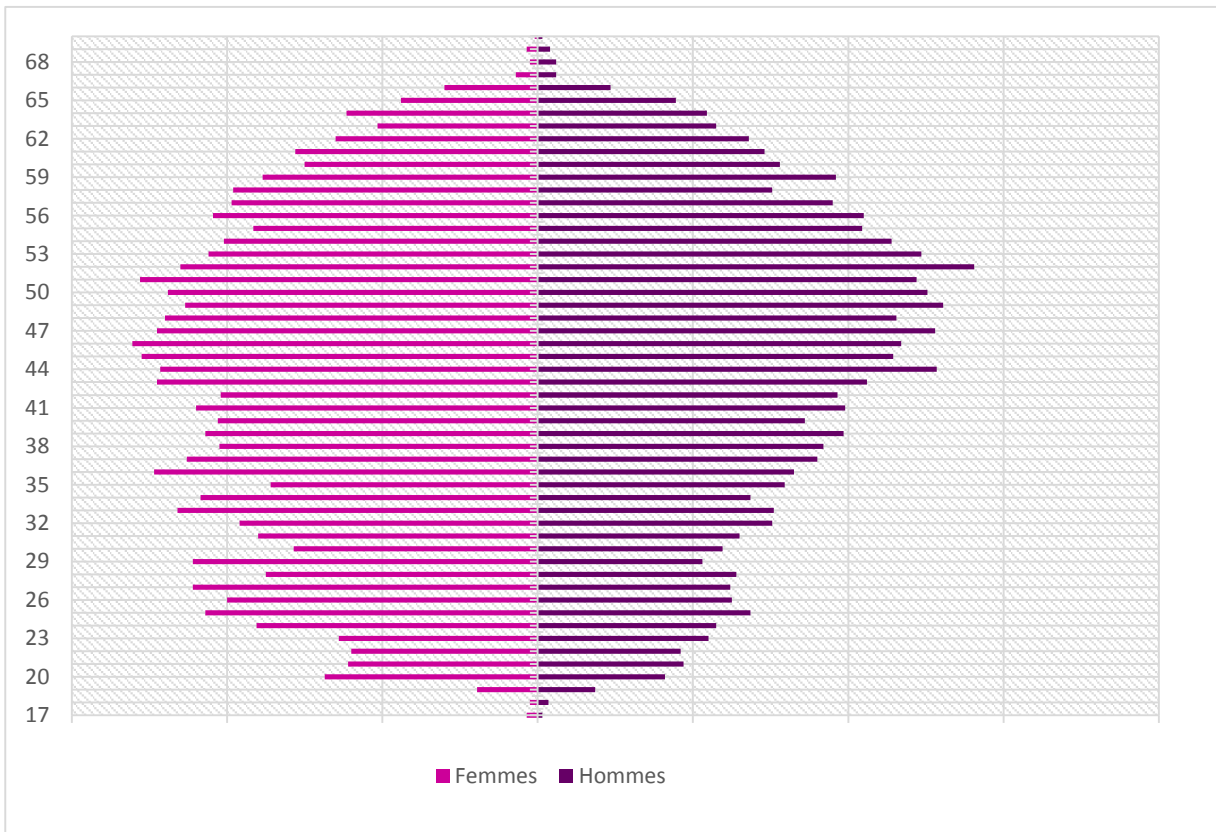


➤ Répartition des agents non titulaires selon la nature du contrat **T2** **T3**



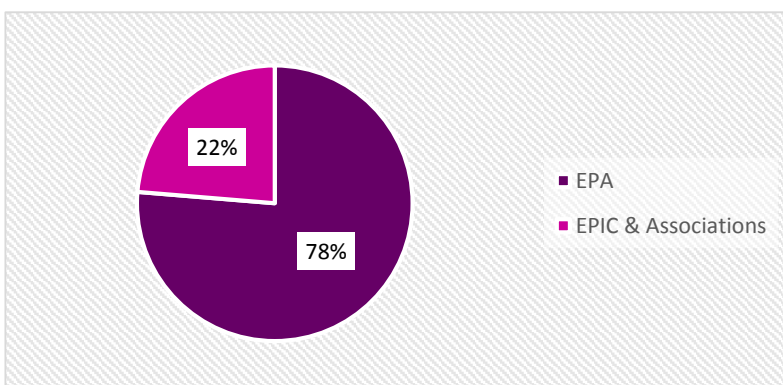
Alors que l'année passée, on constatait que $\frac{3}{4}$ des agents non titulaires étaient en CDI, cette année 32% sont en CDD au 31/12/2015

➤ Pyramide des âges en effectifs physiques **T2** **T3**



La moyenne d'âge des femmes dans les établissements publics est de 42 ans alors que pour les hommes elle s'élève à 44 ans.

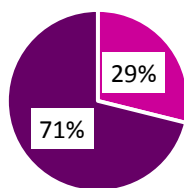
➤ Répartition des effectifs des établissements publics entre EPA et EPIC en ETPT



La grande majorité des agents sont affectés dans un établissement public à caractère administratif.

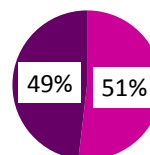
1. B. 2. PRESENTATION DES EFFECTIFS EN ACTIVITE AU SEIN DES EPA **T2** **T3**

Répartition T2/T3 en ETPT dans les EPA



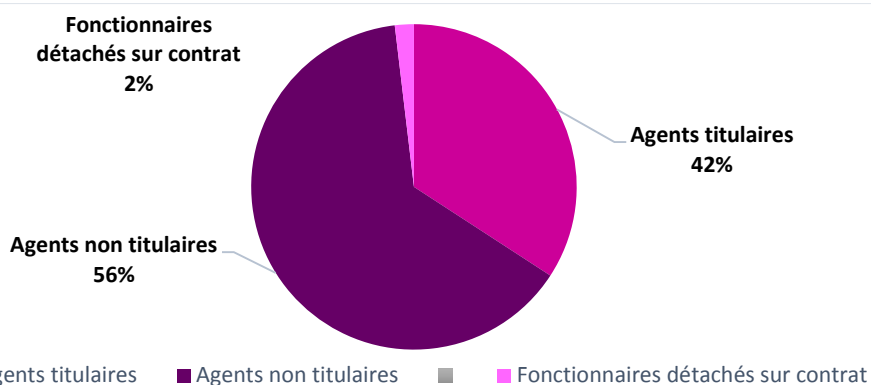
■ T2 ■ T3

Répartition hommes/femmes des effectifs des EPA en ETPT



■ Femmes ■ Hommes

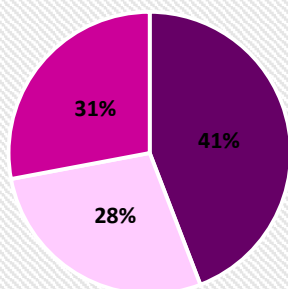
➤ Répartition des effectifs des EPA selon le statut en ETPT



■ Agents titulaires ■ Agents non titulaires ■ Fonctionnaires détachés sur contrat

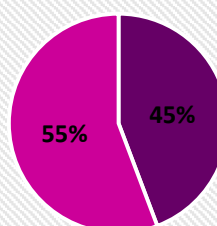
➤ Répartition des effectifs des EPA

Répartition des effectifs des titulaires selon le statut



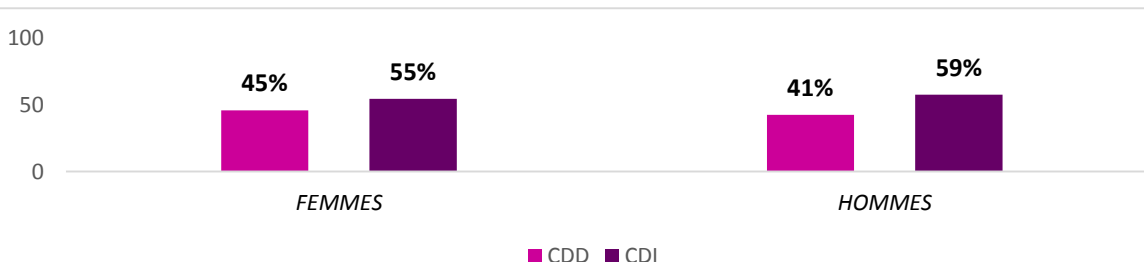
■ A
■ B
■ C

Répartition des agents non titulaires des EPA selon la nature du contrat



■ CDD ■ CDI

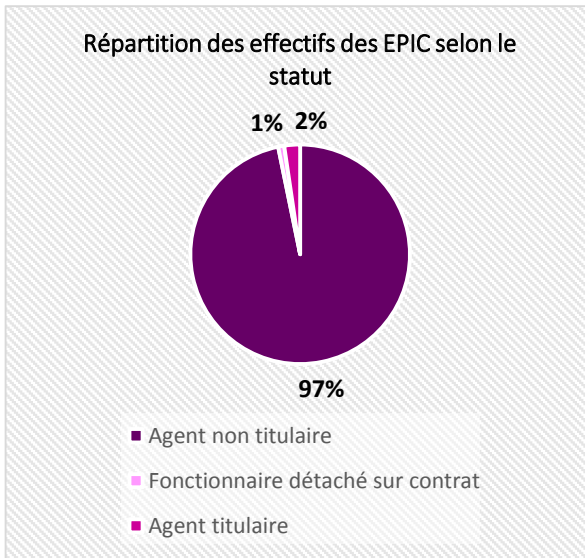
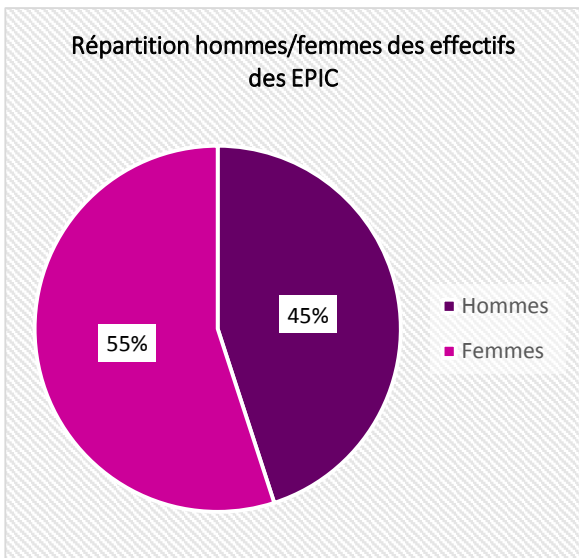
➤ Répartition des agents non titulaires des EPA selon le genre et la nature du contrat



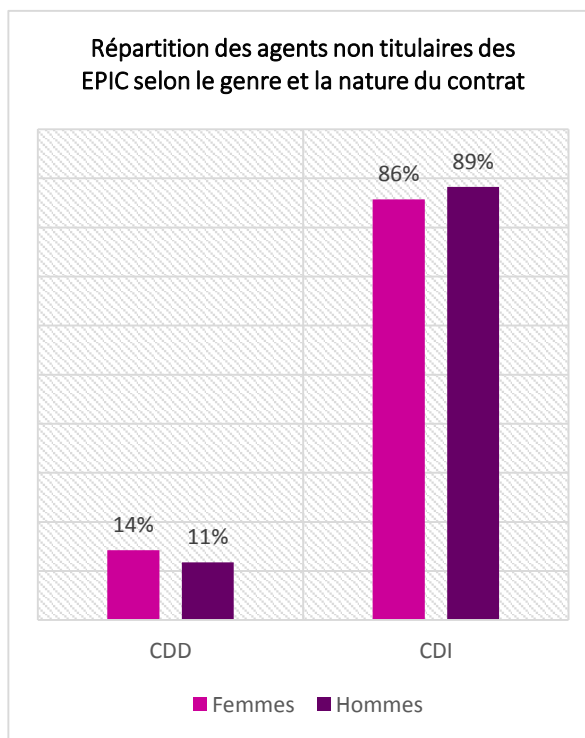
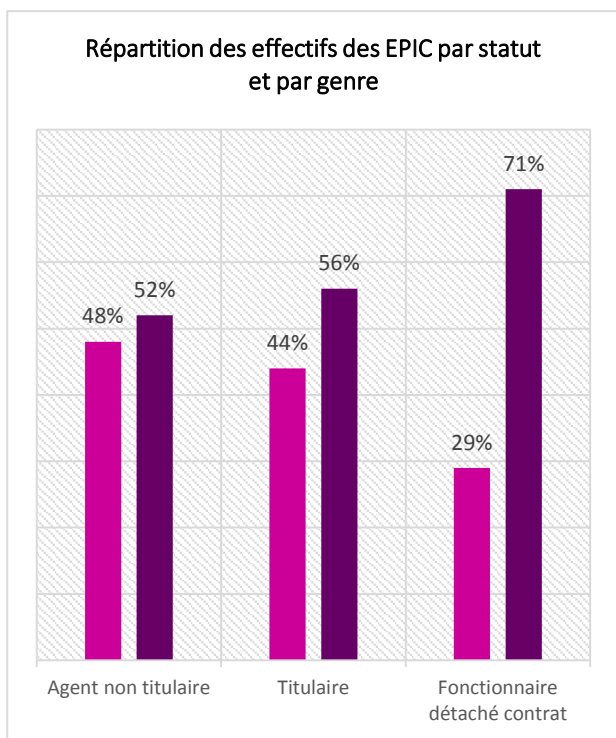
■ CDD ■ CDI

Cette répartition demeure semblable à celle de l'année passée. Toutefois, on remarque que tant chez les femmes que chez les hommes, il y a +1% d'agents en CDI.

1. B. 3. PRESENTATION DES EFFECTIFS EN ACTIVITE AU SEIN DES EPIC ET DES ASSOCIATIONS **T3**



Les agents titulaires des EPIC correspondent aux agents d'UNIVERSCIENCE dont le recrutement est autorisé par l'Article 42 loi mobilité n°2009-972.



1. B. 4 AGENTS HORS PLAFOND ET HORS CHAMP au 31 DECEMBRE 2015
T2
T3

Nom de l'EPA	Emplois aidés (dont contrats d'avenir et apprentis)		Intermittents		Agents payés à la tâche (vacataires)		Total général
	H	F	F	F	H	F	
Académie de France à Rome	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothèque nationale de France (BNF)	1	0	0	0	0	0	1
Bibliothèque publique d'information (BPI)	1	3	0	0	11	29	44
Centre des hautes études de Chaillot	0	0	0	0	0	0	0
Centre national des arts plastiques (CNAP)	1	1	0	0	3	13	18
Centre national du cinéma (CNC)	0	0	0	0	0	0	0
Centre national du livre (CNL)	0	0	0	0	0	0	0
Château de Fontainebleau	2	0	0	0	0	0	2
CMN	18	10	0	0	2	2	33
CNAC Georges Pompidou	6	10	2	2	1	4	24
Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	1	0	0	0	0	0	1
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	1	0	0	0	1	1	3
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	1	0	215	199	3	4	422
Ecole du Louvre	2	0	0	0	2	3	7
Ecole nationale des beaux-arts (ENSBA)	0	0	0	0	175	177	352
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	0	0	0	0	0	0	0
ENS d'art Bourges	0	1	0	0	1	1	3
ENS d'art Cergy	0	0	0	0	0	0	0
ENS d'art Dijon	2	0	0	0	1	0	3
ENS d'art Limoges	1	0	0	0	0	0	1
ENS d'art Nancy	0	0	0	0	0	0	0
ENS d'art Nice/Villa Arson	1	2	0	0	3	2	8
ENS de la photographie d'Arles	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Bordeaux	1	1	0	0	1	1	3
ENSA Bretagne	0	2	0	0	3	2	6
ENSA Clermont Ferrand	0	0	0	0	20	12	32
ENSA de Marne la Vallée	3	0	0	0	129	76	208
ENSA Grenoble	2	0	0	0	0	0	2
ENSA Lille	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Lyon	2	0	0	0	2	1	6
ENSA Marseille	3	1	0	0	0	0	4
ENSA Montpellier	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Nancy	1	2	0	0	6	2	11
ENSA Nantes	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Normandie	2	0	0	0	3	2	8
ENSA Paris Belleville	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Paris la Villette	0	0	0	0	0	0	0

ENSA Paris Malaquais	0	0	0	0	10	10	20
ENSA Paris Val de Seine	0	0	0	0	0	0	0
ENSA St Etienne	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Strasbourg	1	1	0	0	117	36	155
ENSA Toulouse	0	0	0	0	0	0	0
ENSA Versailles	0	0	0	0	138	108	246
EP du Musée d'Orsay et de l'Orangerie	7	12	0	0	1	2	22
EP du Musée du Louvre	20	20	0	0	0	0	40
EP du Musée du Quai Branly	0	0	0	0	0	0	0
EP du Musée Guimet	0	0	0	0	0	0	0
EP du Musée national Picasso	0	0	0	0	0	0	0
EP du Palais de la Porte Dorée	0	0	0	0	0	0	0
Institut national d'histoire de l'art (INHA)*	0	0	0	0	0	0	0
Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	0	0	0	0	0	0	0
Institut national du patrimoine (INP)	1	0	0	0	0	0	1
MUCEM	0	0	0	0	0	0	0
Musée et domaine national de Versailles	11	6	0	0	0	0	18
Musée Henner	0	0	0	0	0	0	0
Musée Moreau*	0	0	0	0	1	1	1
Musée Rodin	0	0	0	0	0	0	0
OPPIC	0	3	0	0	0	0	3
Sèvres - Cité de la céramique*	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EPA	92	75	217	201	633	488	1706

Nom de l'EPIC/Association**	Emplois aidés (dont contrats d'avenir et apprentis)		Intermittents		Agents payés à la tâche (vacataires)		Total général
	H	F	F	F	H	F	
Centre national des variétés (CNV)	0	2	0	0	0	0	2
Cité de la musique / salle Pleyel	5	4	24	6	0	0	38
Domaine national de Chambord	9	17	0	0	3	7	36
Ensemble intercontemporain	0	0	0	0	0	0	0
La Fémis	0	0	0	0	21	12	33
Opéra national de Paris (ONP)	9	19	160	147	0	0	336
RMNGP	15	37	0	0	0	0	52
Théâtre national de Chaillot	1	1	16	11	0	0	28
Théâtre national de la Colline	5	2	7	3	0	0	16
Théâtre national de l'Odéon	0	2	21	12	0	1	35
Universcience	2	3	0	0	0	0	5
TOTAL EPIC & ASSOCIATIONS	46	86	227	178	24	20	581
TOTAL GENERAL	138	161	444	379	657	507	2287

1. C. LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La mise en œuvre de la législation en faveur du recrutement et de l'intégration des personnes en situation handicap.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le cadre législatif qui permet aux personnes en situation de handicap de faire carrière dans la fonction publique. À ce titre, le Ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé sur des objectifs fixés dans le plan handicap ministériel de recrutement 2010-2013.

29 personnes ont été recrutées au sein du MCC en 2015.

Ces nouveaux recrutements s'ajoutent aux agents déjà en poste au sein du ministère pour déterminer le taux d'emploi légal qui prend également en compte, pour son calcul, les montants mobilisés en commande publique auprès des entreprises adaptées et entreprises et services d'aide par le travail (ESAT).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
taux d'emploi	3,57%	4,12%	4,49%	4,79%	4,92%	5,22%

L'objectif de taux d'emploi à atteindre pour l'ensemble des départements ministériels au terme de la loi de 2005 est de 6 %.

Tant que cet objectif n'est pas atteint le ministère est tenu de contribuer au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la contribution versée au FIPHFP	1 480 636 €	1 189 554 €	951 478 €	758 466 €	686 646€	493 618€

Au-delà des chiffres, c'est une mission constante qui est menée sur le terrain. L'accompagnement des nouveaux arrivants, les aménagements de poste et le recours au financement du fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) constituent les principaux moyens mobilisés en faveur de cette politique.

1. C. 1. NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES COMPARE A L'OBJECTIF MCC

Cette politique s'est traduite en 2015 par 29 personnes recrutées au sein de notre ministère sur contrat article 27 pour un objectif de 32 recrutements.

Les recrutements en 2015 au MCC effectués au titre de l'article 27 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Objectif	23	25	28	32	30	32
Réalisation	24	29	30	33	30	29

Détail	2011	2012	2013	2014	2015
Personnels de catégorie A	2	1	3	1	3
Personnels de catégorie B	4	8	8	9	12
Personnels de catégorie C	20	20	21	19	14

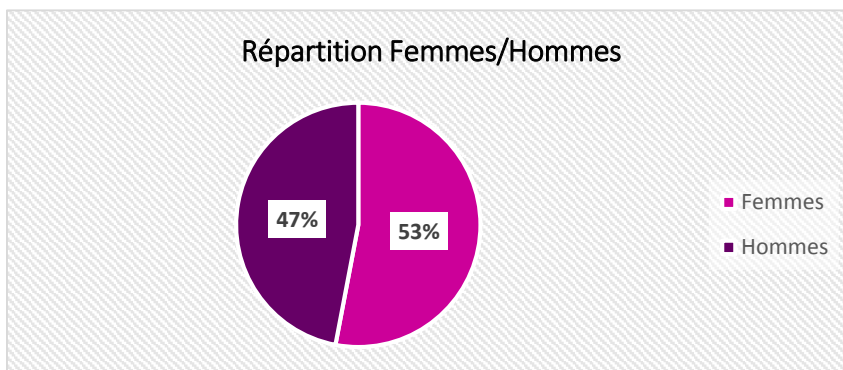
1. D. LA DEMOGRAPHIE

1.D.1 PROPORTION HOMMES/FEMMES PAR FILIERE ET CATEGORIE

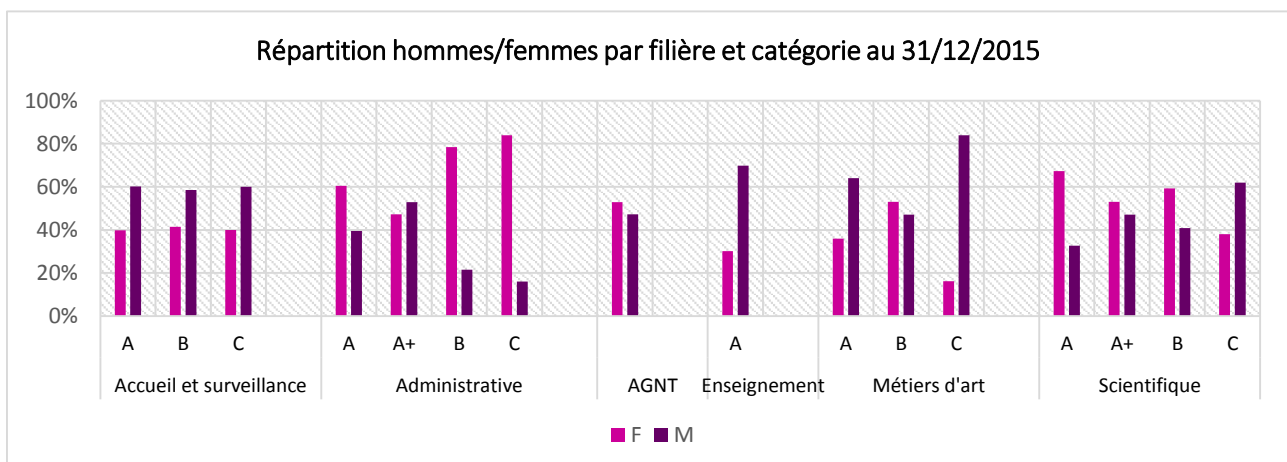
T2

ETP

Filière	Catégorie BS	F	M	Total général
Accueil et surveillance du public	A	74	112	187
	B	235	332	566
	C	755	1134	1889
Total Accueil et surveillance du public		1064	1578	2642
Administrative	A+	152	170	321
	A	301	196	497
	B	564	155	718
	C	1145	219	1364
Total Administrative		2161	740	2900
Agent non titulaire	Agent non titulaire	657	587	1244
Total Agent non titulaire		657	587	1244
Enseignement	A	275	638	913
Total Enseignement		275	638	913
Métiers d'art	A	31	55	86
	B	233	207	440
	C	61	318	379
Total Métiers d'art		325	579	904
Scientifique	A+	572	508	1080
	A	459	223	683
	B	206	142	347
	C	12	19	31
Total Scientifique		1249	892	2141
Total général		5731	5014	10744



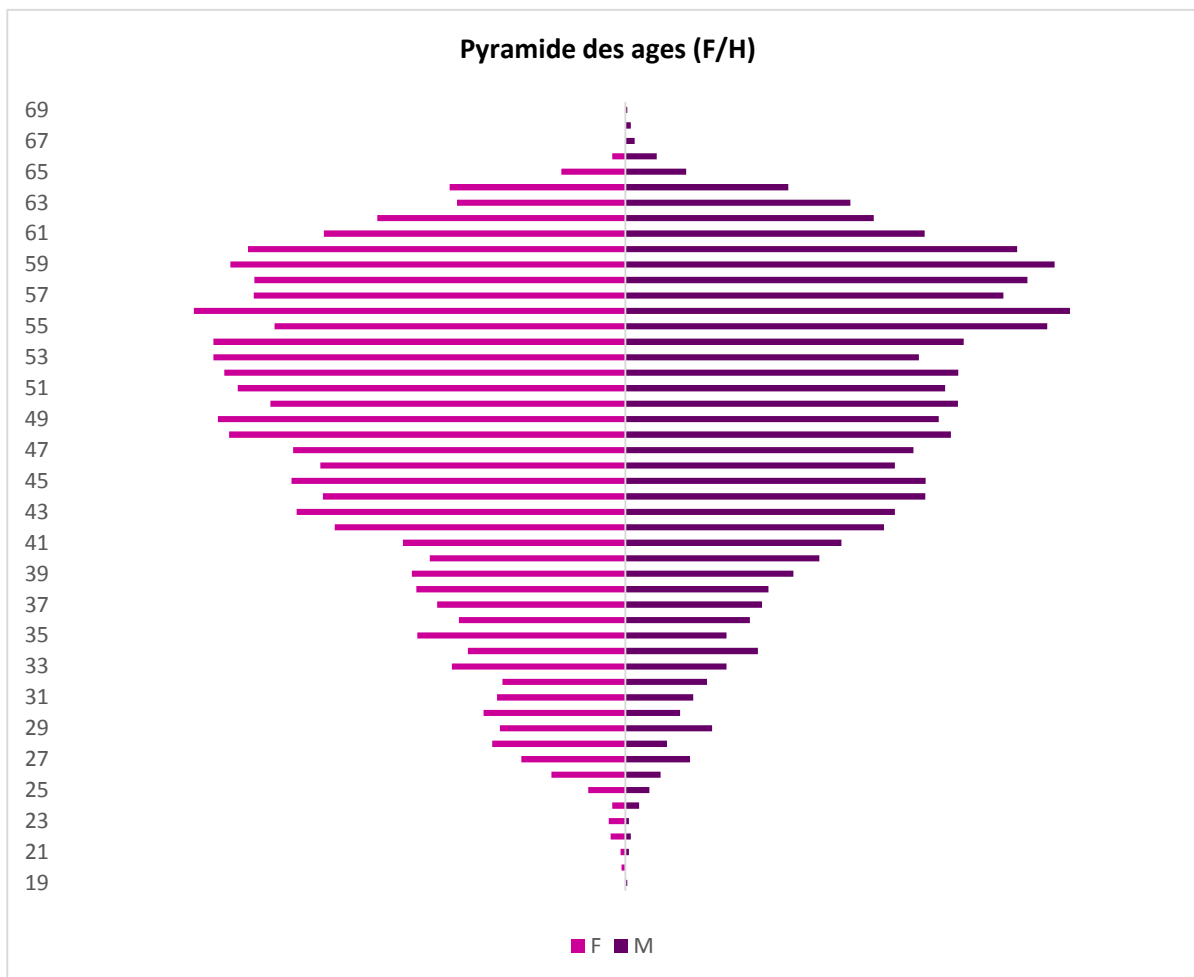
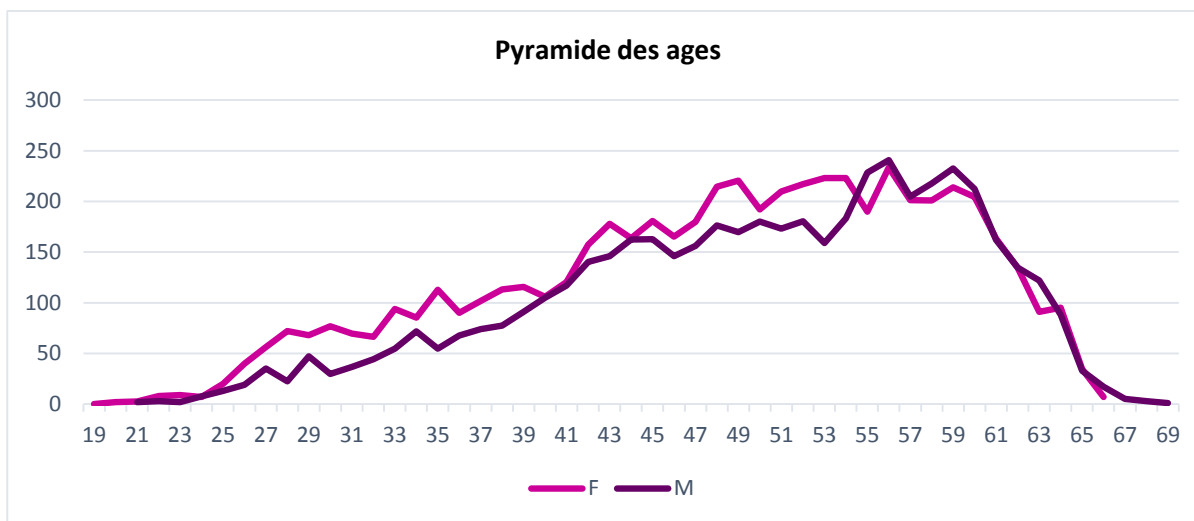
La représentation féminine et masculine est équilibrée (53% de femmes et 47% d'hommes).



1.D.2 PYRAMIDE DES AGES

T2

Personnes physiques



L'âge moyen des agents du ministère de la culture et de la communication s'élève à **49 ans** (48 en 2014) contre 42 ans pour l'ensemble des agents de la fonction publique d'Etat.

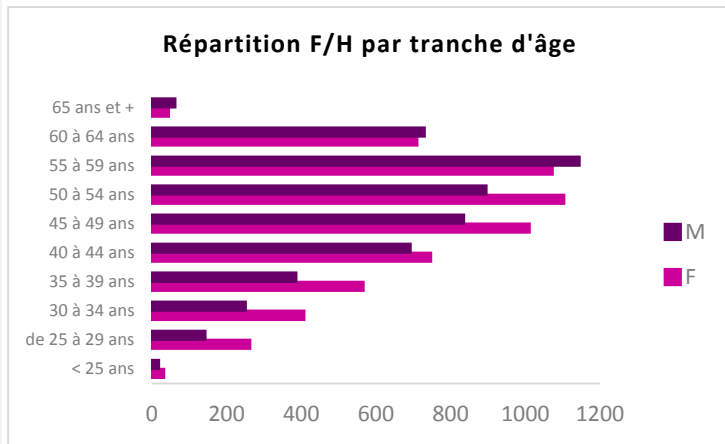
Au même titre que l'âge moyen de la FPE qui est passé de 41 à 42 ans, le ministère enregistre une légère évolution, passant de 48 à 49 ans.

1. D. 3 REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

T2

Personnes physiques

Age (courant)	F	M	Total
< 25 ans	29	16	45
de 25 à 29 ans	260	140	400
30 à 34 ans	405	248	653
35 à 39 ans	563	383	946
40 à 44 ans	764	689	1453
45 à 49 ans	1008	833	1841
50 à 54 ans	1101	893	1994
55 à 59 ans	1070	1142	2212
60 à 64 ans	707	727	1434
65 ans et +	42	59	101
Total	5949	5130	11079
%	53%	47%	100%



Comme l'année passée, le ministère de la culture et de la communication compte plus d'agents féminins que d'agents masculins. La proportion de femmes étant comme en 2014 de 53%.

1.D. 4 REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE, FILIERE ET CATEGORIE

T2

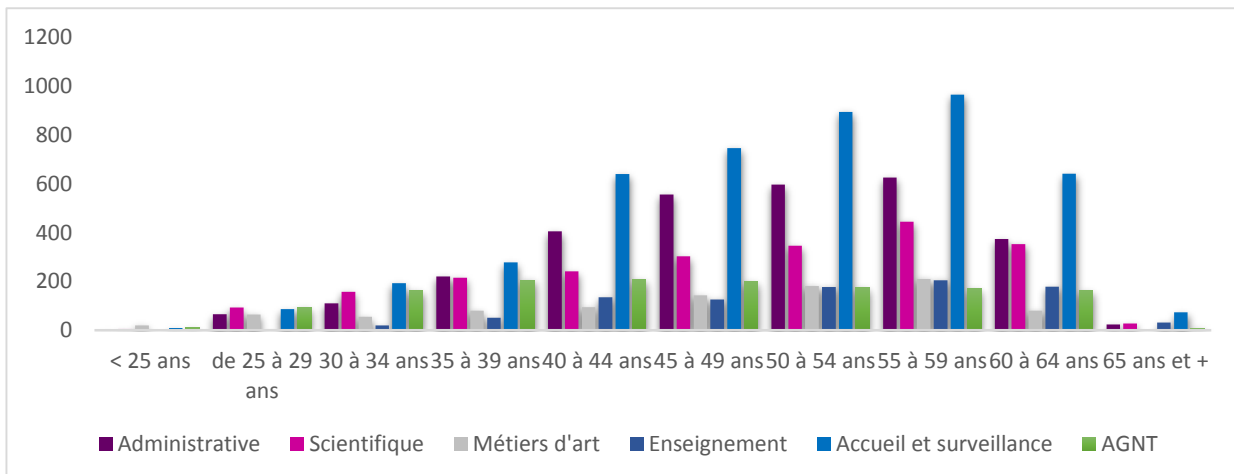
Personnes physiques

Age (courant)	Administrative					Scientifique					Métiers d'art				Enseignement		Accueil et surveillance du public				AGNT		Total
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	Total	A	B	C	Total	AGNT	Total	
< 25 ans	0	0	0	1	1	4	0	1	0	5	0	11	8	19	0	0	0	5	4	9	11	11	45
de 25 à 29 ans	1	29	22	13	65	67	18	8	0	93	0	43	21	64	1	1	4	18	62	86	93	93	402
30 à 34 ans	6	41	31	32	110	100	34	23	0	157	2	34	19	55	19	19	15	27	113	193	161	161	695
35 à 39 ans	16	39	80	85	220	130	54	30	1	215	4	42	33	79	50	50	14	32	132	278	204	204	1046
40 à 44 ans	44	77	105	179	405	116	81	41	3	241	11	47	36	94	134	134	32	83	257	640	207	207	1721
45 à 49 ans	60	75	121	300	556	114	121	63	5	303	16	58	68	142	126	126	25	116	354	747	199	199	2073
50 à 54 ans	53	79	137	328	597	156	120	62	8	346	14	84	82	180	177	177	40	110	391	895	175	175	2370
55 à 59 ans	66	84	157	318	625	204	141	88	12	445	30	95	85	210	204	204	39	116	402	965	170	170	2619
60 à 64 ans	63	84	89	138	374	160	129	60	3	352	10	39	30	79	178	178	20	68	197	641	162	162	1786
65 ans et +	14	2	2	5	23	10	16	1	0	27	0	0	0	0	31	31	0	1	10	73	8	8	162
Total	323	510	744	1399	2976	1061	714	377	32	2184	87	453	382	922	920	920	189	576	1922	2687	1390	1390	11079

1.D. 5 REPARTITION DES AGES PAR FILIERE

T2

Personnes physiques



1. E. LE TEMPS DE TRAVAIL **T2**Personnes
physiques

La durée légale du temps de travail correspond au temps de travail pendant lequel l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles. Sa durée est fixée à 35h par semaine.

Le temps plein :

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, qui correspondent à l'obligation annuelle de service d'un agent travaillant à temps plein.

Le temps partiel :

Tout agent (titulaire, fonctionnaire-stagiaire, contractuel) peut, sur sa demande, sous réserve des nécessités de service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, être autorisé à accomplir un service à temps partiel, qui ne peut être inférieur au mi-temps. L'agent non titulaire doit être en activité et être employé depuis plus d'un an à temps complet et de façon continue.

La durée d'un service à temps partiel pourra être égale à 50 %, 60 %, 70 % ou 80 % de la durée hebdomadaire du service que les agents à temps plein exerçant les mêmes fonctions doivent effectuer.

Le temps incomplet :

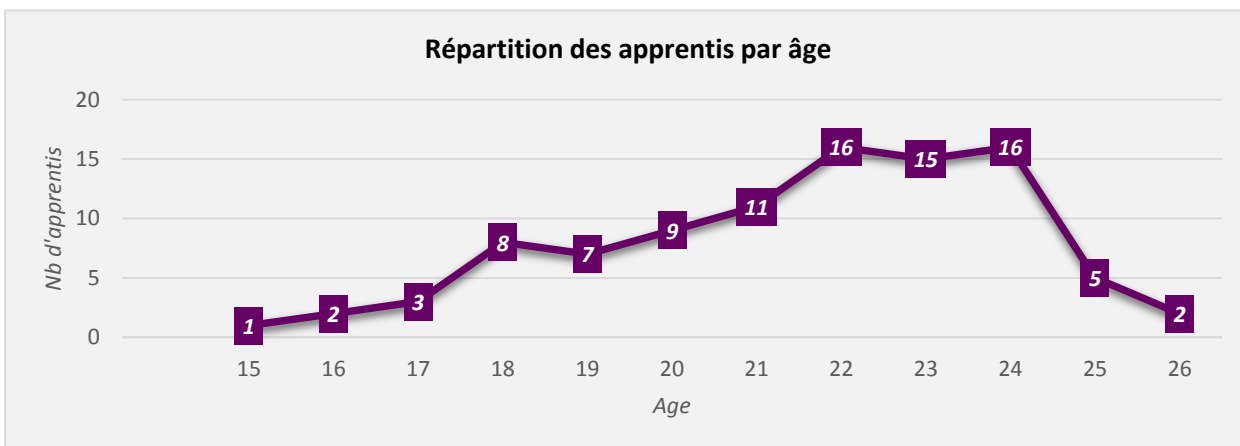
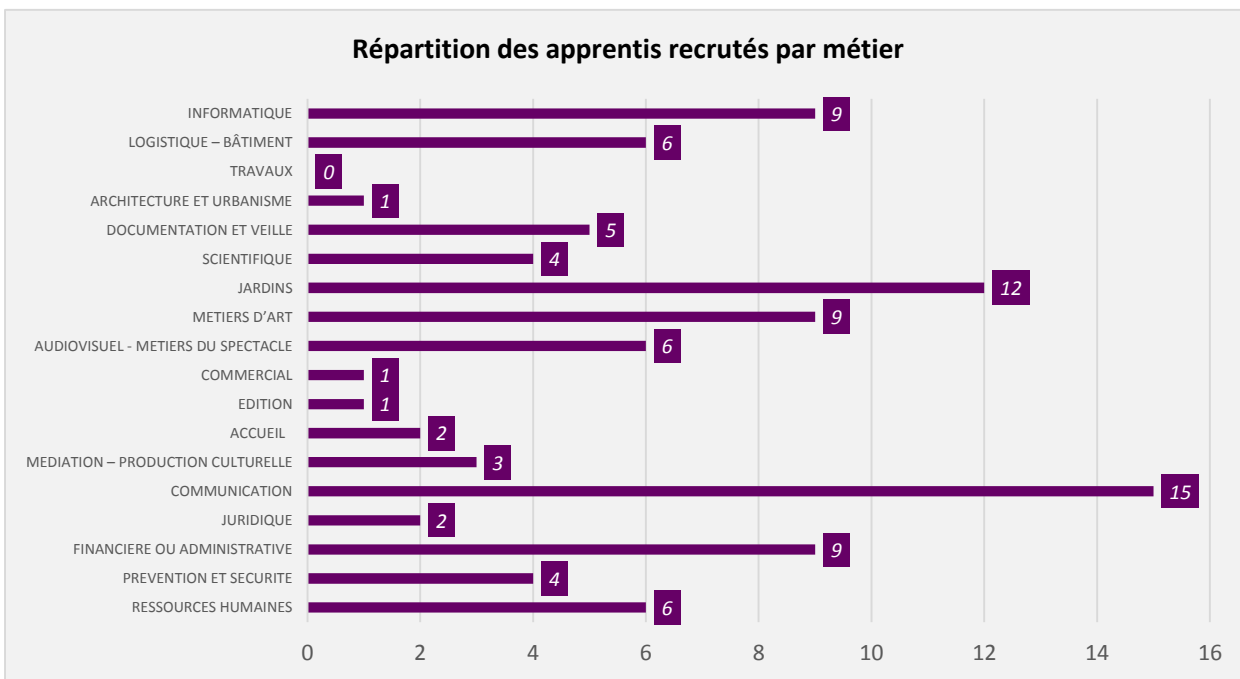
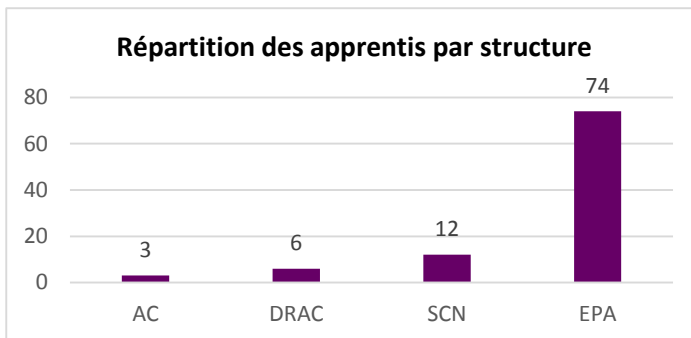
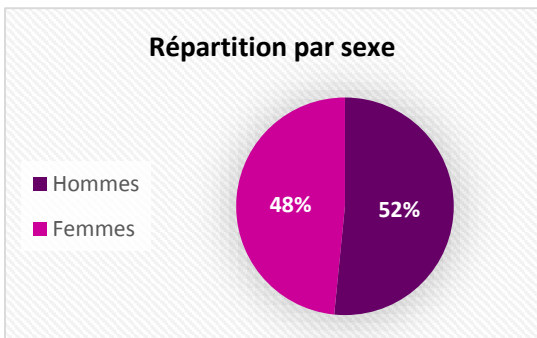
Il correspond aux emplois dont la quotité de temps de travail ne peut être, par nature, supérieure à 70% d'un temps complet. C'est la raison pour laquelle ils ne peuvent être confiés à des titulaires. Le temps incomplet ne concerne donc que des agents non titulaires.

Filière	Quotité	F	M	Total général
Accueil et surveillance du public	50	18	7	25
	60	3	1	4
	70	4	3	6
	80	82	28	110
	90	32	8	40
	100	926	1532	2458
Total Accueil et surveillance du public		1064	1578	2642
Administrative	50	18	2	20
	60	6		6
	70	4	1	5
	80	202	11	214
	90	69	5	75
	100	1861	720	2581
Total Administrative		2161	740	2900
Agent non titulaire	50	29	70	98
	53	1	1	2
	55		1	1
	56	6	4	11
	60	3		3
	64	1		1
	66		1	1
	70	16	4	20
	75	1	1	2
	79	2	1	3
	80	34	3	37
	90	15	1	15
	91	1		1
	92	1		1
100	548	500	1048	
Total Agent non titulaire	656	586	1242	
Enseignement	50	1	5	6
	100	274	633	907
Total Enseignement	275	638	913	
Métiers d'art	50	1	4	5
	60	1		1
	70	4	1	4
	80	41	10	51
	90	8	5	13
	100	270	561	831
Total Métiers d'art	325	579	904	
Scientifique	50	5	1	6
	60	4		4
	70	4	1	5
	80	101	16	117
	90	25	2	27
	100	1110	873	1983
Total Scientifique	1249	892	2141	
Total général		5729	5012	10742

1. F. FOCUS APPRENTIS **T2** **T3** Personnes physiques

Cible T2 + T3 (EPA) 2015 : 60	Rentrée 2015	Rentrée 2015	Total 2015
	T2	T3 (EPA)	
Prévu / Cible	10	50	60
Réalisé	21	74	95

Il faut souligner la performance du ministère sur ce dossier qui a dépassé les cibles qui lui avaient été fixées pour l'année 2015.



1. G. LES FLUX INTERNES **T2** **T3** Personnes physiques

1. G. 1 LES EXAMENS PROFESSIONNELS

Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auxquels ils appartiennent.

➤ Examens professionnels organisés au titre de l'année 2015

Corps	Nature	NB postes ouverts	Nombre d'inscrits			Nombre de présents			Nombre d'admissibles			Nombre de présents			Nombre d'admis		
			H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Attaché(e) principal(e) d'administration de l'État	interne	11	28	39	67	Pas de phase d'admissibilité						18	21	39	5	6	11
Chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2ème classe	interne	9	11	58	69	Pas de phase d'admissibilité						7	44	51	3	6	9
Ingénieur de recherche hors classe	interne	3	11	13	24	Pas de phase d'admissibilité						10	10	20	2	1	3
TOTAL CATÉGORIE A		23	50	110	160	Pas de phase d'admissibilité						35	75	110	10	13	23
Secrétaire administratif(ve) de classe supérieure	interne	11	10	54	64	Pas de phase d'admissibilité						2	24	26	0	11	11
Secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle	interne	6	10	33	43	Pas de phase d'admissibilité						3	19	22	0	6	6
Secrétaire de documentation de classe supérieure	interne	8	8	38	46	Pas de phase d'admissibilité						5	19	24	1	7	8
Secrétaire de documentation de classe exceptionnelle	interne	5	5	13	18	Pas de phase d'admissibilité						4	6	10	0	5	5
Technicien(ne) de recherche de classe exceptionnelle	interne	3	7	5	12	Pas de phase d'admissibilité						5	2	7	2	1	3
Technicien(ne) d'art de classe supérieure	interne	11	38	49	87	Pas de phase d'admissibilité						28	33	61	4	7	11
Technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle	interne	8	13	12	25	Pas de phase d'admissibilité						9	11	20	6	2	8
Technicien(ne) des services culturels des bâtiments de France de classe supérieure	interne	17	53	60	113	Pas de phase d'admissibilité						23	31	54	4	13	17
Technicien(ne) des services culturels des bâtiments de France de classe exceptionnelle	interne	7	33	20	53	Pas de phase d'admissibilité						17	11	28	4	3	7
TOTAL CATÉGORIE B		76	177	284	461	Pas de phase d'admissibilité						96	156	252	21	55	76
Adjoint(e) d'administratif(ve) de 1ère classe	interne	13	17	43	60	Pas de phase d'admissibilité						2	4	6	2	4	6
Adjoint(e) technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1ère classe	interne	30	61	56	117	24	13	37	12	9	21	12	9	21	8	6	14
TOTAL CATÉGORIE C		43	78	99	177	24	13	37	10	11	21	13	14	27	10	10	20
TOTAL TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES		142	88	153	241	24	13	37	10	11	21	144	245	389	41	78	119

1. G. 2 LA MOBILITE INTERNE **T2** **T3**

Un espace Mobilité a été créé en 2009 dans le cadre de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique du 03 août 2009. A l'occasion de la restructuration de l'administration centrale en janvier 2010, l'existence de cette entité a été confirmée avec la création d'un pôle spécifique au sein du département du recrutement, de la mobilité et de la formation qui relève lui-même du service des ressources humaines du secrétariat général du ministère.

Constitué de 5 agents, 4 conseillers mobilité dont le responsable du pôle et un agent chargé des emplois et des compétences, le pôle Mobilité et valorisation des compétences reçoit des agents titulaires de tous corps et des agents non titulaires (CDD ou CDI), provenant de toutes les entités du ministère (administration centrale, directions régionales des affaires culturelles (DRAC), SCN ou établissements publics) relevant du titre 2 et parfois du titre 3 du budget du ministère. Il a pour missions générales et permanentes :

- d'offrir une aide à l'exploration par les agents de leur parcours professionnel afin de dégager des pistes d'orientation, de diversification de leur expérience et de leur potentiel ;
- d'accompagner les personnels dans l'élaboration d'un projet professionnel cohérent avec leurs compétences acquises d'une part et les priorités et les besoins des services d'autre part ;
- l'accompagnement des personnels dans la concrétisation de leur projet professionnel (proposition de postes adaptés, aide à la réalisation de CV, aide à la préparation ou à la passation des entretiens) ;
- d'assurer la prestation d'entretien et de bilan de carrière pour les agents qui le souhaitent et qui remplissent les conditions d'ancienneté requises ;
- de contribuer au processus de recrutement (et de son suivi après la prise de fonction) et d'apporter un appui méthodologique aux services recruteurs ;
- de coordonner et conduire le recrutement des personnels bénéficiant de l'obligation d'emploi, ainsi que de suivre leur insertion professionnelle dans les services.

Les conseillers mobilité-carrière sont des spécialistes formés à l'accompagnement individuel et leur incombe de participer au mouvement d'intégration plus grande des dispositifs de création de parcours professionnels et d'individualisation de la gestion des compétences mais aussi d'accompagnement des services dans la définition de leurs besoins et de l'identification des personnes susceptibles de les satisfaire.

➤ **Activité générale**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb d'agents bénéficiant de l'équipe mobilité	346	531	621	765	814	298
Nb d'entretiens réalisés	578	597	527	686	703	554
Nb d'avis de vacances publiés sur la BIEP	1988	1876	2850	2497	2366	2697

➤ **Le recrutement et les affectations**

	2011	2012	2013	2014	2015
Recrutement CDAPH (art.27)	26	30	34	30	29
Recrutement emplois réservés (code Défense)	/	8	5	12	10

1.G.3 LES PROMOTIONS DE GRADE ET DE CORPS **T2** **T3**

➤ Synthèse des promotions de corps en 2015

	2013					2014					2015				
	Examens pro. et tour extérieur		Concours		Totaux	Examens pro. et tour extérieur		Concours		Totaux	Examens pro. et tour extérieur		Concours		Totaux
	H	F	H	F		H	F	H	F		H	F			
Au sein de la catégorie A	4	2	3	4	13	2	0	6	2	10	0	0	25	12	37
Filière administrative	1	0	1	1	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
Filière scientifique et enseignement	3	2	2	3	10	2	0	6	1	9	0	0	25	12	37
Filière ouvrière et technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Donnant accès à la catégorie A (promo. d'agents de catégorie B)	6	17	12	4	39	20	15	27	13	75	7	18	8	7	40
Filière administrative	1	4	0	0	5	9	1	0	0	10	3	12	0	0	15
Filière scientifique et enseignement	4	10	0	0	14	5	10	20	12	47	1	5	0	0	6
Filière technique et métiers d'art	1	3	12	4	20	6	4	7	1	18	3	1	8	7	19
Donnant accès à la catégorie A (promo. d'agents de catégorie C)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière scientifique et enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière technique et métiers d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Donnant accès à la catégorie B (promo. d'agents de catégorie C)	13	32	1	5	51	24	42	32	30	128	24	30	22	43	119
Filière administrative	1	24	0	0	25	0	22	0	0	22	3	18	10	25	56
Filière scientifique et enseignement	2	6	1	5	14	4	6	0	0	10	1	1	0	0	2
Filière technique et métiers d'art	10	2			12	20	14	32	30	96	20	11	12	18	61
Au sein de la catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	9	23
Filière administrative	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière scientifique et enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	1	10
Filière technique et métiers d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	8	13
TOTAL	19	49	13	9	103	46	57	65	45	213	31	48	69	71	219

➤ Synthèse des promotions de grade en 2015

CORPS	Nombre d'agents promouvables			Nombre d'agents promus au grade supérieur									Délai moyen d'attente pour une promotion (en années; à partir de la date d'entrée dans les conditions de promouvabilités)	
				Par examen professionnel			Après avis de la CAP			TOTAL				
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Catégorie A	812	724	1536	10	13	23	104	88	203	121	105	226		
Administrateur civil	12	8	20	0	0	0	4	0	4	4	0	4		
Promotions au généralat	5	3	8	0	0	0	0	2	2	0	2	2		
Promotions en hors classe	7	5	12	0	0	0	4	0	4	4	0	4	2,75	2,75
Inspecteur de la création et des enseignements artistiques	20	22	42	0	0	0	5	5	10	5	5	10		
Promotion au grade de ICCEAC général	3	6	9	0	0	0	2	0	2	2	0	2	7,00	6,00
Promotion en 1ère classe	17	16	33	0	0	0	3	5	8	3	5	8	6,00	5,00
Attaché d'administration	0	0	0	5	6	11	4	0	15	16	10	26		
Promotion à la Hors classe	0	0	0	0	0	0	7	4	11	7	4	11		
Promotion au grade de principal	0	0	0	5	6	11	4	0	4	9	6	15	7,00	11,00
Conservateur du patrimoine	202	240	442	0	0	0	29	38	67	29	38	67		
Promotions au généralat	140	152	292	0	0	0	18	21	39	18	21	39		
Promotions au grade d' "en chef"	62	88	150	0	0	0	11	17	28	11	17	28	3,00	3,00
Architecte urbaniste de l'Etat	40	23	63	0	0	0	8	3	11	8	3	11		
Promotion au généralat	13	4	17	0	0	0	3	2	5	3	2	5		
Promotions au grade de "en chef"	27	19	46	0	0	0	8	3	11	8	3	11	2,50	2,00
Chargé d'études documentaires	51	157	208	3	6	9	4	8	12	7	14	21		
Promo. au grade de principal de 1ère cl.	8	19	27	0	0	0	2	5	7	2	5	7	2,00	2,00
Promo. au grade de principal de 2è cl.	43	138	181	3	6	9	2	3	5	5	9	14	5,00	2,00
Ingénieur de recherche	29	17	46	2	1	3	1	2	3	3	3	6		
Promotion en hors classe	17	10	27	2	1	3	0	0	0	2	1	3	10,00	4,00
Promotion en 1ère classe	12	7	19	0	0	0	1	2	3	1	2	3	0,00	0,00
Ingénieurs d'études	48	63	111	0	0	0	7	9	16	7	9	16		
Promotion en hors classe	8	12	20	0	0	0	0	3	3	0	3	3	0,00	2,00
Promotion en 1ère classe	40	51	91	0	0	0	7	6	13	7	6	13	6,00	11,00
Ingénieur des services culturels et du patrimoine	44	27	71	0	0	0	5	2	7	5	2	7		
Promotion en classe supérieure	44	27	71	0	0	0	5	2	7	5	2	7	4,00	4,00
Professeur des écoles d'architecture	53	21	74	0	0	0	6	4	10	6	4	10		
Promotion en classe exceptionnelle	13	8	21	0	0	0	1	2	3	1	2	3	0,00	5,00
Promotion en 1ère classe	40	13	53	0	0	0	5	2	7	5	2	7	5,00	3,00
Maîtres assistants des écoles d'architecture	288	140	428	0	0	0	28	15	43	28	15	43		
Promotion en classe exceptionnelle	117	43	160	0	0	0	11	5	16	11	5	16	5,00	5,00
Promotion en 1ère classe	171	97	268	0	0	0	17	10	27	17	10	27	5,00	4,00
Professeur des écoles nationales d'art	25	6	31	0	0	0	3	2	5	3	2	5		
Promotion en 1ère classe	25	6	31	0	0	0	3	2	5	3	2	5	2,00	2,00

Catégorie B	626	877	1503	19	55	74	43	48	91	62	103	165		
Secrétaire administratif	83	369	452	0	17	17	6	31	37	6	48	54		
Promotion en classe exceptionnelle	40	120	160	0	6	6	4	9	13	4	15	19		6,00
Promotion en classe supérieure	43	249	292	0	11	11	2	22	24	2	33	35	6,00	6,00
Technicien de recherche	40	24	64	0	1	1	4	0	4	4	1	5		
Promotion en classe exceptionnelle	25	17	42	2	1	3	1	0	1	3	1	4	8,00	4,00
Promotion en classe supérieure	15	7	22	0	0	0	3	0	3	3	0	3	8,00	3,00
Secrétaire de documentation	49	118	167	1	12	13	2	4	6	3	16	19		
Promotion en classe exceptionnelle	17	41	58	0	5	5	0	2	2	0	7	7	10,00	10,00
Promotion en classe supérieure	32	77	109	1	7	8	2	2	4	3	9	12	5,00	9,00
Technicien des services culturels	275	207	482	8	16	24	19	6	25	27	22	49		
Promotion en classe exceptionnelle	88	48	136	4	3	7	6	2	8	10	5	15	8,00	5,00
Promotion en classe supérieure	187	159	346	4	13	17	13	4	17	17	17	34	6,50	10,00
Technicien d'art	179	159	338	10	9	19	12	7	19	22	16	38		
Promotion en classe exceptionnelle	73	57	130	6	2	8	5	3	8	11	5	16	7,00	12,00
Promotion en classe supérieure	106	102	208	4	7	11	7	4	11	11	11	22	8,00	6,00
Catégorie C	1177	1425	2602	10	10	20	220	275	495	230	285	515		
Adjoint administratif	179	734	913	2	4	6	31	150	181	33	154	187		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	68	311	379	0	0	0	9	59	68	9	59	68	17,00	17,00
Promotion au grade de principal de 2è classe	91	323	414	0	0	0	21	66	87	21	66	87	12,00	12,00
Promotion au grade de de 1ère classe*	20	100	120	2	4	6	1	25	26	3	29	32	15,00	13,00
Adj. techn. d'accueil, de surveill. et de magasinage	815	651	1466	8	6	14	160	114	274	168	120	288		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	184	124	308	0	0	0	38	14	52	38	14	52	2,00	6,00
Promotion au grade de principal de 2è classe	427	363	790	0	0	0	81	69	150	81	69	150	5,00	4,00
Promotion en 1ère classe**	204	164	368	8	6	14	41	31	72	49	37	86	3,00	7,00
Adjoint technique	183	40	223	0	0	0	29	11	40	29	11	40		
Promotion au grade d'adjoint techn. principal 1è cl.	111	32	143	0	0	0	18	7	25	18	7	25	12,00	12,00
Promotion au grade d'adjoint techn. principal 2è cl.	43	4	47	0	0	0	5	3	8	5	3	8	9,00	2,00
promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe	29	4	33	0	0	0	6	1	7	6	1	7	7,00	7,00
Toutes catégories	2615	3026	5641	39	78	117	367	411	789	413	493	906		

1. H. PILOTAGE DU SCHEMA D'EMPLOIS **T2**

Chaque ministère est ainsi tenu par un schéma d'emplois annuel. Celui-ci retrace les flux entrants et les flux sortants de personnels, dont le solde représente en cible le nombre d'emplois à supprimer ou à créer au cours de l'année. Ce schéma qui sous-tend le calibrage des crédits de personnel et du plafond d'emplois doit être respecté et en cas de baisse des flux sortants, les flux entrants doivent impérativement être ajustés en conséquence.

Les flux affectant les effectifs du ministère se décomposent en entrées et sorties.

Les entrées sont de deux types : entrées externes et retours de situation interruptive.

Les entrées externes concernent des agents ne faisant pas partie initialement du ministère. Ces agents l'intègrent suite à un concours, ou par la voie du détachement pour les agents titulaires, ou par contrat pour les agents contractuels, ou en tant que personnes bénéficiant de la reconnaissance travailleur handicapé (RQTH).

Les entrées par concours renvoient aux lauréats ayant intégré le ministère en année N suite à des concours organisés en année N, mais également en année (N-1). Les entrées par concours regroupent également les emplois réservés.

Les retours de situation interruptive font suite à des congés de longue durée pour maladie, à une mise en disponibilité ou un détachement, à un congés parental ou à une mutation (retour d'affectation du musée du Louvre, de la Bibliothèque Nationale de France ou du ministère de l'Education nationale pour les personnels de la filière bibliothèques).

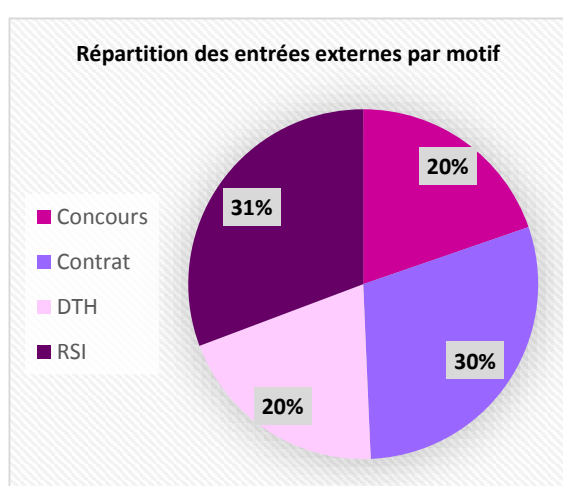
Les sorties peuvent être définitives ou provisoires selon le motif.

Les sorties définitives concernent les départs à la retraite, les décès, les fins de contrat pour les agents contractuels et un ensemble d'autres motifs, tels que les démissions, les licenciements, l'absence de renouvellement de détachement et la réintégration dans l'administration d'origine, les révocations et les radiations de corps.

Les motifs de sorties provisoires, ou situations interruptives, sont le congé de longue durée ou grave maladie, la mise en disponibilité, le détachement hors du ministère, le congés parental et la mutation (affectation au musée du Louvre, à la Bibliothèque Nationale de France ou au ministère de l'Education nationale pour les personnels de la filière bibliothèques).

1. H. 1 LES ENTREES EXTERNES

Filière/Catégorie	Par voie de concours	Par contrat	Par détachement	Retour de situation interruptive	Total général
Administrative	30	13	92	84	218
A	18	1	45	32	96
B	11	10	26	16	63
C	1	2	21	36	60
Contractuels	0	94	0	13	107
	0	94	0	13	107
Scientifique	28	10	33	66	137
A	26	8	29	55	118
B	2	2	4	10	18
C	0	0	0	1	1
Surveillance	37	10	17	42	106
A	0	0	3	2	5
B	14	0	3	4	21
C	23	10	11	37	81
Technique et enseignement	52	10	7	24	93
A	13	2	4	8	27
B	6	6	0	9	21
C	33	2	3	7	45
Technique et enseignement contrat	0	84	0	0	84
A	0	84	0	0	84
Total général	147	221	149	229	745



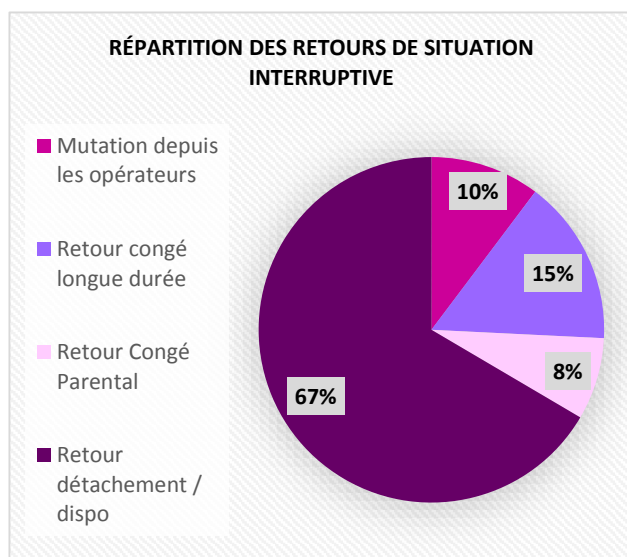
La progression du nombre total d'entrées externes est constante depuis 2012.

La voie principale de recrutement externe reste le recrutement par contrat (30%), même si on observe une légère baisse (39% en 2014). Cette année, nous avons intégré les retours de situation interruptive dans notre présentation (31% des entrées).

Les entrées par détachement continuent de baisser passant de 25 % à 20% alors qu'en 2013 on était à 28%.

1. H. 2 LES RETOURS DE SITUATION INTERRUPTIVE

Filière/Catégorie	Mutation depuis les opérateurs	Retour congé longue durée	Retour Congé Parental	Retour détachement / dispo	Total général
Administrative	6	14	5	59	84
A	3	1	1	27	32
B	3	4	2	8	16
C	0	9	3	24	36
Contractuels	0	5	0	8	13
	0	5	0	8	13
Scientifique	5	3	6	53	66
A	5	1	5	45	55
B	0	2	1	7	10
C	0	0	0	1	1
Surveillance	9	12	6	16	42
A	0	0	0	2	2
B	0	2	0	2	4
C	9	10	6	12	37
Technique et enseignement	4	3	1	17	24
A	0	1	0	8	8
B	4	1	1	3	9
C	0	1	0	6	7
Total général	24	36	18	152	229



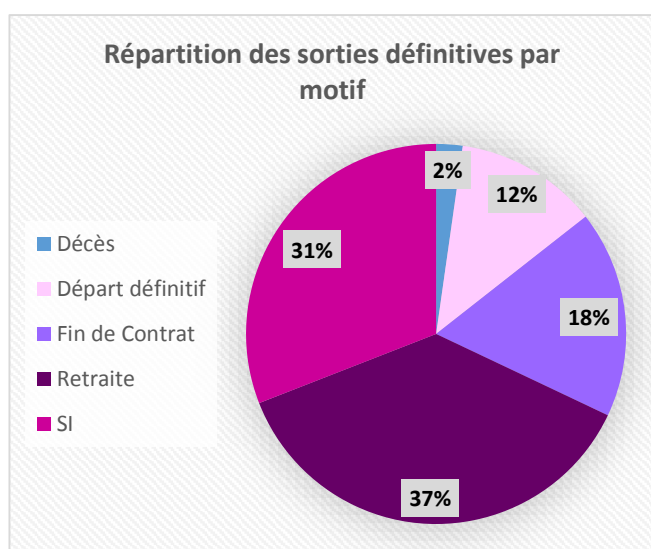
Le volume total de retours de situation interruptive a été beaucoup plus important en 2015 qu'en 2014 (229 contre 194).

Les retours de situation interruptive se font majoritairement suite à une disponibilité ou un détachement sortant (64%).

La part des mutations des opérateurs (titre 3) vers le ministère (titre 2) dans le volume total des retours de situation interruptive reste identique (10%).

1. H. 3 LES SORTIES DEFINITIVES DES EFFECTIFS

Filière/Corps	Décès	Départ définitif	Fin de Contrat	Retraite	SI	Total général
Administrative	5	52	2	108	100	267
A	0	22	0	41	41	104
B	2	11	1	22	21	57
C	3	19	1	45	39	107
Contractuels	2	3	40	21	8	74
A	0	0	0	1		1
B	2	3	40	20	8	73
Enseignants contractuels	0	0	99	0	0	99
A	0	0	99	0	0	99
Scientifique	1	24	3	67	73	168
A	1	17	3	56	63	140
B	0	6	0	11	9	26
C	0	1	0	0	1	2
Surveillance	9	15	1	54	50	129
A	0	0	0	3	3	6
B	0	3	0	17	7	27
C	9	12	1	34	40	96
Technique et enseignement	2	9	4	63	31	109
A	0	2	2	37	16	57
B	2	2	2	13	9	28
C	0	5	0	13	6	24
Total général	19	103	149	313	261	845



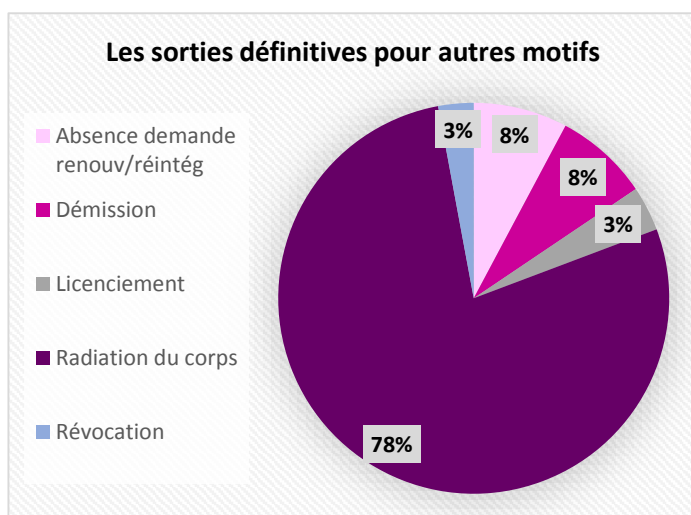
Le nombre de sorties définitives a peu augmenté entre 2014 et 2015 (+ 272 sorties).

Les retraites constituent toujours le motif principal de sortie mais leur part baisse (37 %). Les fins de contrat dans le volume total des sorties définitives a évolué, passant de 13% à 18% en 2015.

Avec 267 départs, la filière administrative a le plus contribué aux sorties définitives en 2015.

➤ Les sorties définitives des effectifs pour autres motifs

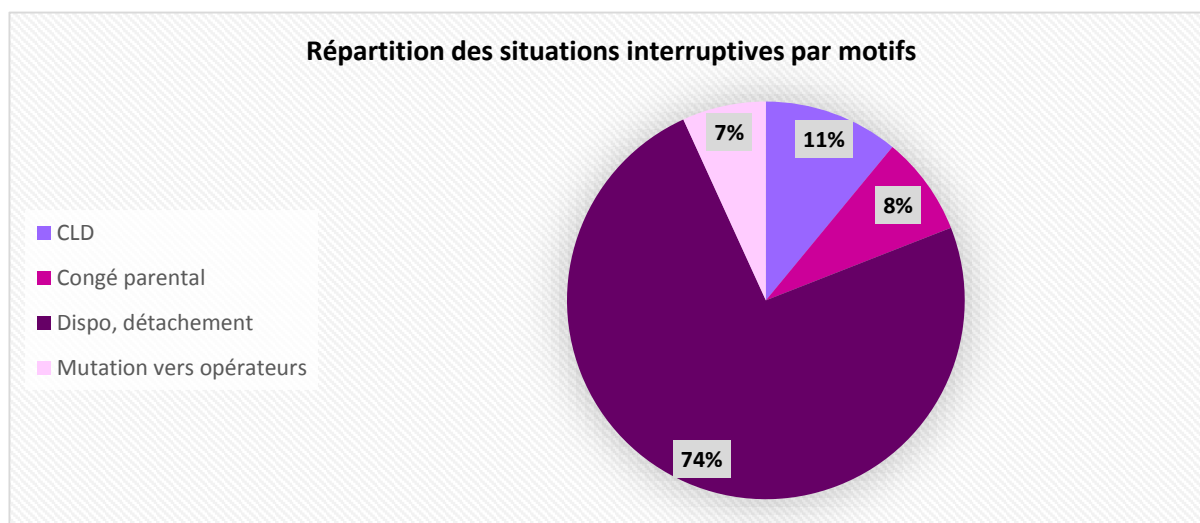
Filière/Corps	Absence demande renouv/réintégration	Démission	Licenciement	Radiation du corps	Révocation	Total
Administrative	1	1	0	50	0	52
A	1	0	0	21	0	22
B	0	1	0	10	0	11
C	0	0	0	19	0	19
Contractuels	1	0	2	0	0	3
	1	0	2	0	0	3
Scientifique	3	3	0	18	0	24
A	1	2	0	14	0	17
B	2	1	0	3	0	6
C		0	0	1	0	1
Surveillance	1	3	2	7	2	15
B	0	0		2	1	3
C	1	3	2	5	1	12
Technique et enseignement	2	1	0	5	1	9
A	0	0	0	2	0	2
B	1	0	0	1	0	2
C	1	1	0	2	1	5
Total général	8	8	4	80	3	103



Le nombre de sorties définitives pour autres motifs a baissé par rapport à 2014. Le nombre de radiations, déjà en baisse l'an passé, diminue encore puisqu'on passe de 99 à 80 (60% dans la filière administrative).

1. H. 4 LES SITUATIONS INTERRUPTIVES

Filière/Corps	CLD	Congé parental	Dispo, détachement	Mutation vers opérateurs	Total général
Administrative	13	9	75	4	100
A	3	2	33	3	41
B	2	4	15	0	21
C	8	3	27	1	39
Contractuels	0	1	7	0	8
	0	1	7	0	8
Scientifique	4	6	55	9	73
A	3	5	47	9	63
B	1	1	7	0	9
C	0	0	1	0	1
Surveillance	10	4	32	4	50
A	0	0	2	1	3
B	2	1	4	0	7
C	8	3	26	3	40
Technique et enseignement	2	2	26	1	31
A	0	1	15		16
B	1	1	6	1	9
C	1	0	5	0	6
Total général	29	21	194	18	261



Le

nombre total des sorties interruptives a augmenté de 29% entre 2014 et 2015 passant de 201 à 261.

Comme les années précédentes, les principaux motifs générateurs des sorties interruptives sont la disponibilité et le détachement sortant (74 % du total).

1. H. 5. LES FLUX PAR AUTORITE D'EMPLOIS

ENTREES	Services ministre	IGAC	DGLFLF	SG	DGP					DGCA				DGMIC				DAT (DRAC)	TOTAL MCC
					AC	EP	AD	SCN	TOTAL	AC	EP	SCN	TOTAL	AC	EP	BMC	TOTAL		
RETOUR SITUATION INTERRUPTIVE	1,8	1,0	1,0	17,0	52,7	38,3	1,5	30,1	122,6	14,5	8,0	6,0	28,5	9,8	5,0		14,8	41,0	227,7
CONCOURS	2,0			13,0		135,0		8,0	143,0		8,0	3,0	11,0	2,0	4,0		6,0	21,8	196,8
DETACHEMENT	1,0	1,0	1,0	17,0	10,0	25,8	3,0	12,0	50,8	7,0	17,0	2,0	26,0	7,0	4,0		11,0	42,0	149,8
CONTRAT	10,0	1,0		27,0	1,0	89,0		15,0	105,0	6,0	7,0	8,0	21,0	12,0			12,0	15,5	191,5
RQTH				1,0	1,0	11,0		6,0	18,0		1,0		1,0		2,0		2,0	7,0	29,0
TOTAL DES ENTREES SUR 2015 (en ETP) [A]	14,8	3,0	2,0	75,0	64,7	299,1	4,5	71,1	439,4	27,5	41,0	19,0	87,5	30,8	15,0	0,0	45,8	127,3	794,8
En % du nombre total d'entrées	2%	0%	0%	9%	8%	38%	1%	9%	55%	3%	5%	2%	11%	4%	2%	0%	6%	16%	100%

SORTIES	Services ministre	IGAC	DGLFLF	SG	DGP					DGCA				DGMIC				DAT (DRAC)	TOTAL MCC
					AC	EP	AD	SCN	TOTAL	AC	EP	SCN	TOTAL	AC	EP	BMC	TOTAL		
	3,8			22,8	115,9	14,0		7,8	137,7	26,0	3,0		29,0	8,8	6,8		15,6	51,5	260,4
	1,0	5,0	1,0	21,0	32,0	89,0		23,0	144,0	18,0	21,0	9,0	48,0	6,0	12,0		18,0	75,0	313,0
	6,0	1,0		23,8	19,0	126,0		14,0	159,0	9,0	14,0	5,0	28,0	19,0	4,0		23,0	31,0	271,8
TOTAL DES SORTIES SUR 2015 (en ETP) [B]	10,8	6,0	1,0	67,6	166,9	229,0	0,0	44,8	440,7	53,0	38,0	14,0	105,0	33,8	22,8	0,0	56,6	157,5	845,2
En % du nombre total de sorties	1%	1%	0%	8%	20%	27%	0%	5%	52%	6%	4%	2%	12%	4%	3%	0%	7%	19%	100%

Solde net = [A] - [B]	4,0	-3,0	1,0	7,4	-102,2	70,1	4,5	26,3	-1,3	-25,5	3,0	5,0	-17,5	-3,0	-7,8	0,0	-10,8	-30,2	-50,4
------------------------------	-----	------	-----	-----	--------	------	-----	------	------	-------	-----	-----	-------	------	------	-----	-------	-------	-------

Le solde « entrées/sorties » est de -50 ETP.

Le DAT et la DGCA sont les deux entités qui ont le plus participé à l'effort de - 48 ETP avec un solde respectif d'entrées et de sorties de - 30 et - 18 ETP. Ces réductions ont été réalisées en administration centrale.

1. H. 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR FILIERE

	ENTREES / SORTIES DEFINITIVES												ENTREES / SORTIES DEFINITIVES											
	Recrutements				Sorties définitives				Solde				Retours de situation interruptive				Situations interruptives				Solde			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
Filière administrative	111	122	122	248	139	129	130	264	-28	-7	-8	-16	79	76	63	84	86	84	81	100	-7	-8	-18	-17
Filière scientifique	75	82	81	137	107	125	84	170	-32	-43	-3	-33	50	39	37	66	47	49	50	73	3	-10	-13	-7
Filière technique et enseignement	136	156	158	249	181	185	159	209	-45	-29	-1	40	34	31	26	24	32	41	28	31	2	-10	-2	-7
Filière surveillance	60	128	128	83	70	60	57	130	-10	68	71	-47	55	45	54	42	51	31	41	50	4	14	13	-7
Contractuels	144	52	52	78	86	65	77	72	58	-13	-25	6	8	4	10	13	17	6	1	8	-9	-2	9	5
TOTAL	526	540	541	795	583	564	507	845	-57	-23	34	-50	226	194	190	229	233	210	201	261	-7	-16	-11	-33

Le solde entrées/sorties définitives est négatif pour la filières administratives avec -17 ETP (-18ETP l'année passée). La filière scientifique est passée de -13ETP à -7 cette année. La filière surveillance qui avait augmenté de 13 postes en 2014 bascule dans le négatif avec -7 ETP.

1. H. 10. FOCUS SUR LES CONCOURS **T2** **T3**

Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, des concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplômes. Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

➤ Concours ouverts au titre de l'année 2015

Corps	NB de postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Professeurs écoles art	25	103	28	131	102	27	129	33	8	41	14	4	18
Maitre assistants	60	597	401	998	588	394	982	127	99	222	31	27	58
Inspecteur et conseiller de la création	34	133	307	440	43	94	137	33	69	102	8	25	33
Chef des travaux d'art	16	39	47	86	24	28	52	12	18	30	8	8	16
TOTAL A	135	872	783	1655	757	543	1300	205	194	395	61	64	125
Technicien d'art	32	90	43	133	56	28	84	37	25	62	14	16	30
TOTAL B	32	90	43	133	56	28	84	37	25	62	14	16	30
adjoint technique	12	58	40	98	15	6	21	13	5	18	7	1	8
TOTAL C	12	58	40	98	15	6	21	13	5	18	7	1	8
TOTAL	179	1020	866	1886	828	577	1405	255	224	475	82	81	163

➤ Focus « Sauvadet »

Mise en application de la loi Sauvadet, loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Corps	Nature	postes ouverts	d'inscrits			présents			admissibles			présents			admis		
			H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Attaché(e) d'administration de l'État	interne	174	49	165	214	29	123	152	25	118	143	25	115	140	21	102	123
Chargé(e) d'études documentaires de classe normale	interne	34 dont 1 Éducation nationale	26	98	124	6	24	30	5	21	26	5	21	26	5	21	26
TOTAL CATÉGORIE A		208	75	263	338	35	147	182	30	139	169	30	136	166	26	123	149
Technicien(ne) d'art de classe normale	interne	12	26	15	41	Pas de phase d'admissibilité						5	5	10	5	5	10
TOTAL CATÉGORIE B		12	26	15	41							5	5	10	5	5	10
Adjoint(e) technique principal(e) de 2ème classe des administrations de l'État, branche d'activité « métiers d'art »	interne	2	5	6	11	Pas de phase d'admissibilité						2	0	2	2	0	2
TOTAL CATÉGORIE C		2	5	6	11							2	0	2	2	0	2
TOTAL TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES		222	106	284	390	35	147	182	30	139	169	37	141	178	33	128	161

2 - REMUNERATIONS ET CHARGES SALARIALES

Cette partie consacrée aux rémunérations s'articule autour de trois tableaux.

Le premier tableau donne une représentation synthétique de la masse salariale consommée en 2013, 2014, et 2015.

Le second, fait état des rémunérations d'activité moyennes par catégorie d'emploi et par corps versées en 2015 en regard desquelles figurent les rémunérations d'activité moyennes des années 2012 à 2015.

Le troisième tableau détaille l'utilisation faite en 2013, 2014 et 2015 de l'enveloppe de crédits allouée au financement des mesures catégorielles statutaires et indemnitaires.

Chiffres clés

Montat de la masse salariale consommé en 2015 (CAS compris):
661 676 105€

Soit une augmentation de **1,32 %** par rapport à 2014

Coût moyen : 35 176€

Coût du rachat des jours épargnés sur le CET 2015 :
1 395 002€

Coût de la GIPA en 2015 :
1 173 038 €

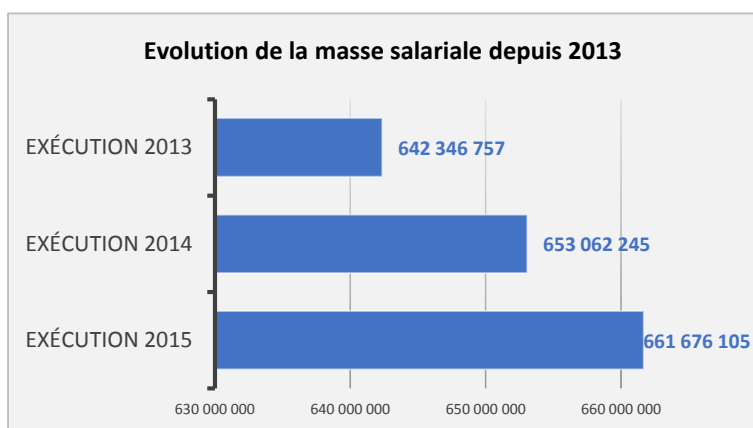
2. A. LA MASSE SALARIALE **T2**

	Exécution 2015	Exécution 2014	Exécution 2013
Rémunérations principales	312 225 228	308 969 493	310 610 419
<i>Titulaires</i>	261 884 084	257 333 805	258 767 197
<i>Contractuels (hors saisonniers, occasionnel art. 6.sexies L.2012-347 du 12/03/2012)</i>	45 162 783	46 837 944	45 233 357
<i>Contractuels saisonniers et occasionnels et vacataires</i>	4 430 169	4 006 921	3 863 592
<i>Autres rémunérations principales</i>	748 193	790 823	2 746 273
Rémunérations accessoires (IR, SFT, NBI, majorations)	11 643 776	11 627 764	11 586 921
Indemnités	62 884 155	61 664 634	59 020 080
Charges patronales	269 784 485	265 809 393	256 365 751
CAS pensions	200 221 363	197 376 038	187 466 633
Autres charges patronales	69 563 122	68 433 355	68 899 118
Prestations sociales et allocations diverses	5 138 460	4 990 960	4 763 586
TOTAL	661 676 105	653 062 245	642 346 757

Les variations importantes constatées d'une année à l'autre sur la ligne des rémunérations principales des agents titulaires résultent de la prise en compte du remboursement des mises à disposition d'agents du ministère auprès d'autres entités appartenant ou non à l'Etat.

En effet, ces remboursements se traduisent par une minoration de la dépense exécutée sur le compte des rémunérations principales des titulaires. Ils se sont élevés à :

- 6 465 434 euros en 2015
- 6 753 480 euros en 2014
- 3 661 695 euros en 2013



Les indemnités évoluent en raison de plusieurs facteurs : effet des mesures catégorielles indemnitaires, des rachats de jours des compte-épargne temps, de la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Ce poste de dépense suit en outre l'évolution des dépenses de rémunérations principales, elles-mêmes liées aux flux d'entrées et des sorties.

Les prestations sociales et allocations diverses augmentent de 227K€ entre 2013 et 2014 puis de 147 K€ entre 2014 et 2015.

La dépense de remboursement de transport, qui avait beaucoup progressé les années précédentes, reste stable entre 2014 et 2015.

2. B. LES COUTS MOYENS PRESENTS

T2

➤ Coûts moyens des présents en 2013 et 2014

Corps	2013				2014			
	IM moyen	TIB+IR+SFT -1	Primes -2	Rémunérations d'activité (3)=(1)+(2)	IM moyen	TIB+IR+SFT -1	Primes -2	Rémunérations d'activité (3)=(1)+(2)
Filière administrative	459	25 789	7 904	33 693	465	26 612	8 150	34 762
Catégorie A	686	39 488	16 720	56 208	688	39 427	17 161	56 587
ADMINISTRATEURS CIVILS	837	48 859	35 632	84 491	861	49 864	36 760	86 624
ATTACHES D'ADMINISTRATION	597	34 053	12 430	46 483	594	34 041	12 972	47 013
EMPLOIS FONCTIONNELS	931	54 590	37 145	91 735	956	54 571	37 216	91 788
INSPECTEURS CONSEILLERS CRÉATION	671	38 487	8 370	46 857	678	38 726	8 534	47 259
INSPECTEURS GENERAUX AFF.C.	1 189	68 760	33 736	102 496	1 187	68 246	40 580	108 826
Catégorie B	441	25 191	5 713	30 904	440	25 036	5 785	30 822
INFIRMIERS	525	31 103	3 984	35 087	520	30 689	3 891	34 580
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	441	25 191	5 713	30 904	439	25 007	5 795	30 803
Catégorie C	358	20 464	4 818	25 282	364	20 793	4 609	25 403
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	358	20 439	4 792	25 231	364	20 769	4 587	25 356
CHEFS DE SERVICE INTERIEUR	413	23 704	7 033	30 737	413	23 713	6 485	30 198
Filière scientifique	649	36 796	7 459	44 255	647	37 174	7 510	44 684
Catégorie A	694	40 023	8 320	48 343	691	39 749	8 194	47 943
ARCHITECTES URBANISTES	739	42 781	17 189	59 970	749	42 794	16 788	59 582
ASSISTANTS INGENIEURS	473	27 212	4 088	31 300	483	27 465	4 212	31 677
BIBLIOTHECAIRES	557	31 817	4 578	36 395	540	31 128	4 515	35 643
CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES	557	32 241	5 981	38 222	562	32 161	5 951	38 112
CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES	729	41 475	6 802	48 277	723	41 234	6 848	48 082
CONSERVATEURS GX DE BIBLIOTHEQUES	1 099	63 064	9 791	72 855	1 110	63 108	10 284	73 392
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	704	40 526	7 024	47 550	750	43 538	7 739	51 278
INGENIEURS DE RECHERCHE	715	41 559	6 824	48 383	733	42 059	6 990	49 049
INGENIEURS DES MINES	821	47 511	49 075	96 586	881	50 726	49 286	100 012
INGENIEURS TPE	629	36 343	15 736	52 079	650	36 950	14 780	51 730
INGENIEURS D'ETUDES	604	34 283	5 543	39 826	610	34 726	5 778	40 504
Catégorie B	432	24 810	3 807	28 617	435	24 743	4 027	28 769
BIBLIOTHECAIRES ASSIS. SPECIALISES	490	28 045	3 570	31 615	474	27 290	3 886	31 176
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	412	23 771	3 749	27 520	419	23 858	3 952	27 810
TECHNICIENS DE RECHERCHE	445	25 323	4 078	29 401	449	25 369	4 307	29 676
Catégorie C	357	20 663	5 201	25 864	363	20 864	5 323	26 187
MAGASINIERS SPECIALISES	357	20 663	5 201	25 864	363	20 864	5 323	26 187
Filière accueil et surveillance	371	20 908	5 802	26 710	349	19 950	5 546	25 496
Catégorie A	513	29 343	6 634	35 977	521	29 940	6 598	36 538
INGENIEURS DES SERVICES CULTURELS	513	29 343	6 634	35 977	521	29 940	6 598	36 538
Catégorie B	428	24 540	5 949	30 489	434	24 775	6 319	31 095

TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	428	24 540	5 949	30 489	434	24 775	6 319	31 095
Catégorie C	342	19 518	5 826	25 344	349	19 936	5 549	25 486
ADJOINTS TECHNIQUES ASM	342	19 518	5 826	25 344	349	19 936	5 549	25 486
Filière métiers d'art	411	23 183	4 511	27 694	413	23 951	4 728	28 679
Catégorie A	551	31 737	5 393	37 130	556	32 098	5 955	38 053
CHEFS DE TRAVAUX D'ART	551	31 737	5 393	37 130	556	32 098	5 955	38 053
Catégorie B	434	24 978	4 207	29 185	439	25 242	4 575	29 817
TECHNICIENS D'ART	434	24 978	4 207	29 185	439	25 242	4 575	29 817
Catégorie C	360	20 608	4 861	25 469	364	20 939	4 670	25 609
ADJOINTS TECHNIQUES	360	20 608	4 861	25 469	364	20 939	4 670	25 609
Filière enseignement	703	40 156	634	40 790	697	40 405	518	40 922
Catégorie A	703	40 156	634	40 790	697	40 405	518	40 922
MAITRES ASSISTANTS ECOLES D'ARCHI	696	40 050	293	40 343	687	39 983	330	40 313
PROFS ECOLES D'ARCHITECTURE	920	53 126	223	53 349	916	52 992	264	53 255
PROFESSEURS ECOLES D'ART	621	35 326	1 422	36 748	612	34 879	1 530	36 409
Contractuels MAAS	451	28 337	25	28 362	451	27 883	95	27 978
Contractuels (A-B-C)	633	38 192	873	39 062	638	37 242	1020	38 262
MINISTERE	511	29 547	5 768	35 315	514	29 597	5 721	35 319

- (1) Traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, supplément familial de traitement
(2) Majorations de traitement, nouvelle bonification indiciaire, primes et indemnités
(3) Total des rémunérations brutes
Ces montants ne comprennent pas les charges patronales, ni les prestations sociales.

➤ Coûts moyens des présents en 2015

2015				
Corps	IM moyen	TIB+IR+SFT (1)	Primes (2)	Rémunérations d'activité (3)=(1)+(2)
Filière administrative	474	26 702	8 340	35 042
Catégorie A	689	39 380	17 400	56 780
ADMINISTRATEURS CIVILS	867	50 281	33 288	83 569
ATTACHES D'ADMINISTRATION	595	33 913	13 166	47 079
EMPLOIS FONCTIONNELS	968	55 613	36 650	92 263
INSPECTEURS CONSEILLERS CRÉATION	681	38 867	8 116	46 983
INSPECTEURS GÉNÉRAUX AFF.C.	1 192	68 766	41 594	110 360
Catégorie B	435	24 199	5 623	29 822
INFIRMIERS	529	25 695	3 596	29 291
SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS	434	24 189	5 633	29 822
Catégorie C	372	20 730	4 339	25 069
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	372	20 730	4 339	25 069
Filière scientifique	657	37 204	7 541	44 745
Catégorie A	703	39 838	8 217	48 055
ARCHITECTES URBANISTES	762	43 312	16 899	60 211
ASSISTANTS INGÉNIEURS	496	27 873	4 228	32 101
BIBLIOTHECAIRES	527	30 092	4 388	34 480
CHARGES D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES	568	31 841	5 988	37 829
CONSERVATEURS DE BIBLIOTHÈQUES	731	41 433	6 651	48 084

CONSERVATEURS GX DE BIBLIOTHEQUES	1 112	63 689	10 304	73 993
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	765	43 484	7 817	51 301
INGENIEURS DE RECHERCHE	743	42 428	6 917	49 345
INGENIEURS DES MINES	916	52 834	47 987	100 821
INGENIEUR TPE	650	36 587	14 424	51 011
INGENIEURS D'ETUDES	619	34 790	5 496	40 286
Catégorie B	436	24 315	4 118	28 433
BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES	466	26 700	3 939	30 639
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	420	23 208	4 028	27 236
TECHNICIENS DE RECHERCHE	455	25 649	4 465	30 114
Catégorie C	372	22 059	5 074	27 133
MAGASINIERS SPECIALISES	372	22 059	5 074	27 133
Filière accueil et surveillance	383	21 679	5 625	27 304
Catégorie A	531	30 136	6 538	36 674
INGENIEURS DES SERVICES CULTURELS	531	30 136	6 538	36 674
Catégorie B	424	23 816	6 001	29 817
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	424	23 816	6 001	29 817
Catégorie C	355	20 076	5 416	25 492
ADJOINTS TECHNIQUES ASM	355	20 076	5 416	25 492
Filière métiers d'art	419	23 718	4 760	28 478
Catégorie A	559	32 296	6 603	38 899
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	559	32 296	6 603	38 899
Catégorie B	435	24 296	4 701	28 997
TECHNICIENS D'ART	435	24 296	4 701	28 997
Catégorie C	369	21 142	4 510	25 652
ADJOINTS TECHNIQUES	369	21 142	4 510	25 652
Filière technique et enseignement	700	40 083	739	40 822
Catégorie A	700	40 083	797	40 880
MAITRES ASSISTANTS ECOLES D'ARCHITECTURE	684	39 205	537	39 742
PROFESSEURS ECOLES D'ARCHITECTURE	924	53 317	682	53 999
PROFESSEURS ECOLES D'ART	625	35 111	1 736	36 847
Contractuels	622	33 969	847	34 816
MAITRES ASSISTANTS ASSOCIES	451	18 867	55	18 922
AGENTS CONTRACTUELS	665	37 848	1 045	38 893
TOTAL MINISTERE	523	29 451	5 725	35 176

- (1) Traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, supplément familial de traitement
(2) Majorations de traitement, nouvelle bonification indiciaire, primes et indemnités
(3) Total des rémunérations brutes
Ces montants ne comprennent pas les charges patronales, ni les prestations sociales.

➤ **Coûts moyens présents des titulaires par catégorie en 2013-2014**

Catégorie statutaire	2013				2014			
	IM moyen	TIB+IR+SFT (1)	Primes (2)	Rémunération d'activité (3)=(1)+(2)	IM moyen	TIB+IR+SFT (1)	Primes (2)	Rémunération d'activité (3)=(1)+(2)
Catégorie A	686	39 464 €	7 977 €	47 441 €	679	39 399 €	6 768 €	46 166 €
Catégorie B	429	24 612 €	5 032 €	29 644 €	443	25 328 €	4 954 €	30 282 €
Catégorie C	349	19 909 €	4 734 €	24 643 €	360	20 542 €	4 921 €	25 462 €
Contractuels A/B/C	618	36 461 €	1 070 €	37 531 €	606	35 638 €	861 €	36 499 €
MINISTERE	507	29 149 €	5 527 €	34 676 €	514	29 597 €	5 721 €	35 319 €

L'indice moyen des contractuels A/B/C représente la moyenne des indices des contractuels de l'ensemble des quatre filières (administrative, scientifique, surveillance, technique et enseignement).

➤ **Coûts moyens présents des titulaires par catégorie en 2015**

Catégorie statutaire	IM moyen	TIB+IR+SFT (1)	Primes (2)	Rémunération d'activité (3)=(1)+(2)
Catégorie A	688	39 150 €	8 261 €	47 731 €
Catégorie B	432	24 134 €	5 317 €	29 451 €
Catégorie C	363	20 448 €	4 944 €	25 392 €
Contractuels A/B/C	621	33 955 €	881 €	34 836 €
MINISTERE	523	29 451 €	5 725 €	35 176 €

➤ **Coûts moyens présents des non-titulaires par cadre de gestion «Albanel» en 2013-2014**

	IM [plancher-plafond] - % Part variable max.	2013				2014			
		IM moyen au	Rémunération brute annuelle moyenne (1)	Montant total des parts variables attribuées (2)	Montant moyen de part variable attribué (3)	IM moyen	Rémunération brute annuelle moyenne (1)	Montant total des parts variables attribuées (2)	Montant moyen de part variable attribué (3)
Catégorie A Groupe 5	[820-1400] - 12%	1 100	61 136 €	42 309 €	742 €	1 113	60 045 €	32 874 €	715 €
Catégorie A Groupe 4	[620-1100] - 8%	833	46 274 €	89 865 €	396 €	860	47 219 €	89 965 €	393 €
Catégorie A Groupe 3	[540-870] - 6%	634	35 250 €	102 199 €	274 €	646	35 290 €	108 042 €	276 €
Catégorie B Groupe 2	[400-750] - 4%	494	27 463 €	28 787 €	172 €	510	27 047 €	32 302 €	168 €
Catégorie C Groupe 1	[350-570] - 2%	418	23 208 €	17 664 €	108 €	429	21 695 €	21 537 €	127 €
Total général		649	36 054 €	280 823 €	285 €	651	35 281 €	284 720 €	277 €

➤ Coûts moyens présents des non-titulaires par cadre de gestion «Albanel» en 2015

	IM [plancher-plafond] - % Part variable max.	IM moyen au	Rémunération brute annuelle moyenne (1)	Montant total des parts variables attribuées (2)	Montant moyen de part variable attribué (3)
Catégorie A Groupe 5	[820-1400] - 12%	1 108	63 798 €	36 996 €	974 €
Catégorie A Groupe 4	[620-1100] - 8%	849	49 246 €	76 269 €	419 €
Catégorie A Groupe 3	[540-870] - 6%	640	36 996 €	99 202 €	313 €
Catégorie B Groupe 2	[400-750] - 4%	521	28 957 €	28 829 €	218 €
Catégorie C Groupe 1	[350-570] - 2%	437	22 569 €	17 986 €	139 €
Total général		658	37 410 €	259 282 €	325 €

(1) Montant moyen des rémunérations brutes ramenées à une quotité de temps de travail de 100%, hors parts variables (PV).

(2) Montant total des parts variables attribuées.

(3) Montant moyen de part variable attribuée par agent.

Ces montants ne comprennent pas les charges patronales, ni les prestations sociales.

Le périmètre retenu est celui des agents contractuels relevant du cadre de gestion dit "Albanel", à l'exception des "hors groupes".

N'entrent pas dans ce périmètre les agents détachés sur contrat, les enseignants sans carrière, les architectes urbanistes contractuels, les contractuels Berkani, les contractuels non reclassés lors de la mise en place du nouveau cadre de gestion des contractuels.

2. C. MESURES CATEGORIELLES EXECUTEES T2

Le bilan des mesures catégorielles 2013–2015 montre :

- ✓ Une dépense en constante augmentation malgré un contexte budgétaire très contraint : 1,2 M€ en 2013 ; 3,2 M€ en 2014, 3,6 M€ en 2015.
- ✓ Un effort équilibré sur la période entre les catégories dont l'impact varie d'une année sur l'autre en fonction principalement des réformes indemnitaires :
 - en 2012 : les catégories B sont les principaux bénéficiaires du fait de la mise en place du nouvel espace statutaire ;
 - en 2013 : les catégories A du fait de la revalorisation indemnitaire des corps de la filière administrative en PFR ;
 - en 2014 et 2015 : les catégories C avec la revalorisation indiciaire de la grille (adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints ASM, magasiniers) et la prime de fin d'année.

MESURES CATEGORIELLES 2015	EAP / MN	Stat./ Indem./ Transfo. d'emplois	Cat.	ETP conce rnés	Coût sur 2015 CC	Coût année pleine CC	EAP sur 2016 CC	Date d'effet
Grade d'accès fonctionnel - attachés	MN	S	A	11	15 031	15 031	0	1-janv.-15
Grade d'accès fonctionnel - architectes urbanistes de l'Etat	MN	S	A	10	24 517	24 517	0	1-janv.-15
Augmentation des ratios promus / promouvables	MN	S	A	-	74 119	74 119	0	1-janv.-15
Promotions d'agents non titulaires	MN	S	A	-	152 423	191 253	61 175	1-janv.-15
Revalorisation statutaire des ICCEAAC	MN	S	A	17	41 303	55 071	13 768	1-avr.-15
EAP 2014 sur 2015 - Revalorisation indemntaire des IGAC	EAP	I	A	22	43 548	87 096	-	1-juil.-14
Revalorisation indemnitaire des administrateurs civils	MN	I	A	43	52 800	52 800	0	1-janv.-15
Revalorisation des autres corps de la filière administrative en PFR	MN	I	A	545	575 352	575 352	0	1-janv.-15
Mesure LCAP et RenoirRH	MN	I	B	8	7 280	7 280	0	1-janv.-15
Sous-total catégorie A :					986 373	1 082 519	74 943	
Augmentation des ratios promus / promouvables	MN	S	B	-	4 894	4 894	0	1-janv.-15
Prime de fin d'année aux agents de catégorie B	MN	I	B	2040	451 962	451 962	0	1-janv.-15
Mesure d'équité sociale - revalorisation des agents dont le RI est inférieur de plus de 20% à la médiane indemnitaire de leur corps/grade ("tunnel")	MN	I	B	138	7 909	31 635	23 726	1-oct.-15
Mesure d'équité sociale - alignement des planchers indemnitaires des SD Ile de France sur ceux de l'AC pour les corps de catégorie C et B	MN	I	B	210	25 318	101 271	75 953	1-oct.-15
Revalorisation indemnitaire des techniciens de recherche	MN	I	B	80	9 946	9 946	0	1-janv.-15
Sous-total catégorie B :					500 030	599 709	99 679	
Augmentation des ratios promus / promouvables	MN	S	C	-	109 113	109 113	0	1-janv.-15
EAP 2014 sur 2015 - Rééchelonnement de la grille indiciaire de la catégorie C	EAP	S	C	3773	139 091	139 091	-	1-févr.-14
Revalorisation de la grille indiciaire de la grille de la catégorie C	MN	S	C	3773	1 240 000	1 240 000	0	1-janv.-15
Mesure d'équité sociale - revalorisation des agents dont le RI est inférieur de plus de 20% à la médiane indemnitaire de leur corps/grade ("tunnel")	MN	I	C	129	10 368	41 472	31 104	1-oct.-15
Mesure d'équité sociale - alignement des planchers indemnitaires des SD Ile de France sur ceux de l'AC pour les corps de catégorie C et B	MN	I	C	161	24 273	97 094	72 820	1-oct.-15
Prime de fin d'année aux agents de catégorie C	MN	I	C	3600	597 240	597 240	0	1-janv.-15
Sous-total catégorie C :					2 120 085	2 224 009	103 924	

TOTAL PROGRAMMATION 2015 3 606 488 3 906 237 278 546

ENVELOPPE DE CREDITS CATEGORIELS EN LFI 2015 :

3 600 000 €

➤ **Ventilation des crédits catégoriels par catégorie (en valeur absolue et en proportion)**

	2013		2014		2015	
Catégorie A	709 230 €	59%	591 074 €	18%	986 373 €	27%
Catégorie B	376 961 €	31%	434 935 €	14%	500 030 €	14%
Catégorie C	113 867 €	10%	2 203 836 €	68%	2 120 085 €	59%
Total	1 200 058 €	100%	3 229 845 €	100%	3 606 488 €	100%

2. D. COÛT DE RACHAT DES CET ET DE LA GIPA T2

2.D.1 Coût des rachats de jours sur compte épargne temps (CET)

Dans le cadre de leur droit à option, les agents du ministère dont le compte épargne temps (CET) contient un nombre de jours épargnés supérieur à 20 peuvent demander une indemnisation des jours épargnés excédant le seuil de 20 jours.

Chaque jour est indemnisé selon un taux forfaitaire par catégorie statutaire fixé à : 125 euros pour les agents de catégorie A et assimilés, 80 euros pour les agents de catégorie B et assimilés, 65 euros pour les agents de catégorie C et assimilés. L'indemnisation fait l'objet d'un seul versement.

➤ Coût du rachat des jours épargnés sur CET entre 2012 et 2015

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents concernés	972	822	997	1 126
Montant en euros	1 380 323	1 064 759	1 300 247	1 395 002

➤ Coût du rachat des jours épargnés sur CET en 2015 par catégorie et corps

Catégorie / Corps	Nombre d'agents ayant opté pour l'indemnisation	Nombre d'agents ayant opté pour une prise en compte dans le régime RAFF	Total	Coût total de l'indemnisation	Coût total de la prise en compte dans le régime RAFF	Total
	(a)	(b)	(a)+(b)	(c)	(d)	(c)+(d)
ADMINISTRATEURS CIVILS	8		8	21 750		21 750
ARCHITECTES URBANISTES	36	5	41	50 375	2 928	53 303
ASSISTANTS INGENIEURS	5		5	4 625		4 625
ATTACHES D'ADMINISTRATION	102	6	108	159 043	5 205	164 248
BIBLIOTHECAIRES		1	1		651	651
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	30	4	34	34 250	1 952	36 202
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	12		12	14 125		14 125
CONSERVATEURS GX BIBLIOTHEQUES	5	1	6	8 000	1 041	9 041
CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES	23	1	24	34 875	651	35 526
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	102	10	112	154 875	6 245	161 120
EMPLOIS FONCTIONNELS	43	4	47	84 270	3 302	87 572
INGENIEURS TPE		1	1		1 887	1 887
INGENIEURS DE RECHERCHE	9	1	10	12 750	716	13 466
INGENIEURS DES SERVICES CULTURELS	41	3	44	72 000	2 407	74 407
INGENIEURS D'ETUDES	30	1	31	48 250	2 342	50 592
INSPECTEURS CONSEILLERS CRÉATION	40	1	41	55 125	455	55 580
INSPECTEURS GENERAUX AFF.C.	11		11	31 750		31 750
PROFESSEURS DES ECOLES NAT. D'ART	1		1	2 375		2 375
Catégorie A	498	39	537	788 438	29 782	818 220
BIBLIOTHECAIRES ASSIS. SPECIALISES	3		3	2 080		2 080

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	89	2	91	85 440	541	85 981
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	18	3	21	12 800	1 207	14 007
TECHNICIENS SUPERIEURS	1		1	2 080		2 080
TECHNICIENS D'ART	27	4	31	22 625	833	23 458
TECHNICIENS DE RECHERCHE	7	2	9	4 800	916	5 716
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	65		65	65 780		65 780
Catégorie B	210	11	221	195 605	3 497	199 102
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	111	16	127	83 949	3 315	87 264
ADJOINTS TECHNIQUES	25	1	26	17 485	406	17 891
ADJOINTS TECHNIQUES ASM	62	4	66	51 090	1 049	52 139
MAGASINIERS SPECIALISES	2		2	715		715
Catégorie C	200	21	221	153 239	4 770	158 009
Agents contractuels	147		147	219 671		219 671
Total général	1 055	71	1 126	1 356 953	38 049	1 395 002

2.D.2 Coût de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a été instaurée par le décret 2008-539 du 6 juin 2008 (modifié par le décret 2011-474 du 28 avril 2011) pour les agents permanents des trois fonctions publiques ayant un indice majoré inférieur ou égal à 1058.

La GIPA résulte de la comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent évolue moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

➤ Coût de la GIPA entre 2012 et 2015

	2012	2013	2014	2015
Montant total	1 346 754 €	1 096 193 €	1 657 964 €	1 173 038 €
Nombre d'agents concernés	2 221	1 752	2 641	1 734
<i>en % de l'effectif ministériel total (titre 2)</i>	21%	16%	24%	16%
Montant moyen par agent	606 €	626 €	628 €	676 €

➤ **Coût de la GIPA en 2015 par catégorie**

Catégorie	Nombre d'agents éligibles à la GIPA	En % de l'effectif par catégorie (*)	Montant moyen par agent éligible	Coût total 2015
Agents titulaires	1 539	16%	703 €	1 081 839 €
A	555	15%	1 468 €	814 526 €
B	119	6%	368 €	43 805 €
C	865	24%	258 €	223 508 €
Agents contractuels	195	20%	468 €	91 199 €
Total général	1 734	16%	676 €	1 173 038 €

(*) Ensemble des agents rémunérés sur le titre 2 du budget du ministère.

Année	Formule de calcul : GIPA = TIB de l'année de début de la période de référence X (1 + inflation sur la période de référence) - TIB de l'année de fin de la période de référence	Montant perçu au titre de la GIPA pour un IM égal à 100 constant du 31/12/2006 au 31/12/2014	Evol. en %	Progression indiciaire en deçà de laquelle que l'agent est éligible à la GIPA	Evol. en %
2012	$IM_{31/12/2007} \times 54,3753 \times (1 + 6,5\%) - IM_{31/12/2011} \times 55,5635$	235 €	47%	4,2	45%
2013	$IM_{31/12/2008} \times 54,6791 \times (1 + 5,5\%) - IM_{31/12/2012} \times 55,5635$	212 €	-10%	3,8	-10%
2014	$IM_{31/12/2009} \times 55,0260 \times (1 + 6,3\%) - IM_{31/12/2013} \times 55,5635$	293 €	38%	5,3	39%
2015	$IM_{31/12/2010} \times 55,4253 \times (1 + 5,16\%) - IM_{31/12/2014} \times 55,5635$	272 €	-7%	4,9	-8%

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le montant à verser au titre de la GIPA varie d'une année sur l'autre en fonction des éléments à prendre en compte pour son calcul (taux d'inflation et valeurs du point Fonction publique aux deux bornes de la période de référence).

Ainsi, dans le cas théorique d'un agent dont l'indice majoré serait égal à 100 et constant entre le 31/12/2006 et le 31/12/2015, l'agent aurait perçu une GIPA d'un montant de 160 euros en 2011, de 235 euros en 2012, 212 euros en 2013, 293 euros en 2014 et 272 euros en 2015.

En 2015, entraînent dans le champ des bénéficiaires de la GIPA les agents dont la progression indiciaire entre les deux bornes de la période de référence était inférieure à 4,9 points. Cette progression devait être inférieure à 2,9 points en 2011, à 4,2 points en 2012, à 3,8 points en 2013 et à 5,3 points en 2014.

➤ **Coût de la GIPA en 2015 par filière, catégorie et corps**

Filière & Corps	Nombre d'agents éligibles à la GIPA	En % de l'effectif du corps (*)	Montant moyen par agent éligible	Coût total 2015
Filière administrative	530	18%	384 €	203 726 €
Agents titulaires de catégorie A	67	8%	1 346 €	90 166 €
ADMINISTRATEURS CIVILS	1	2%	2 331 €	2 331 €
EMPLOIS FONCTIONNELS	9	8%	669 €	6 017 €
ATTACHES D'ADMINISTRATION	48	10%	1 310 €	62 871 €
INSPECTEURS CONSEILLERS CRÉATION	9	6%	2 105 €	18 947 €
Agents titulaires de catégorie B	38	5%	291 €	11 055 €
INFIRMIERS	1	13%	198 €	198 €
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	37	5%	293 €	10 857 €
Agents titulaires de catégorie C	425	31%	241 €	102 505 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	425	31%	241 €	102 505 €
Filière scientifique	280	14%	1 345 €	376 522 €
Agents titulaires de catégorie A	251	15%	1 419 €	356 255 €
ARCHITECTES URBANISTES	11	5%	1 998 €	21 978 €
ASSISTANTS INGENIEURS	8	18%	1 311 €	10 484 €
BIBLIOTHECAIRES	2	5%	416 €	832 €
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	51	15%	1 017 €	51 849 €
CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES	28	19%	1 814 €	50 801 €
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	73	11%	1 994 €	145 540 €
INGENIEURS DE RECHERCHE	17	22%	1 403 €	23 850 €
INGENIEURS D'ETUDES	61	36%	835 €	50 921 €
Agents titulaires de catégorie B	26	9%	752 €	19 562 €
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	9	4%	299 €	2 692 €
TECHNICIENS DE RECHERCHE	17	22%	992 €	16 870 €
Agents titulaires de catégorie C	3	13%	235 €	705 €
MAGASINIERS SPECIALISES	3	13%	235 €	705 €
Filière accueil et surveillance	408	15%	285 €	116 096 €
Agents titulaires de catégorie A	4	2%	1 477 €	5 908 €
INGENIEURS DES SERVICES CULTURELS	4	2%	1 477 €	5 908 €
Agents titulaires de catégorie B	34	6%	265 €	9 006 €
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	34	6%	265 €	9 006 €
Agents titulaires de catégorie C	370	20%	273 €	101 182 €
ADJOINTS TECHNIQUES ASM	370	20%	273 €	101 182 €
Filière métiers d'art	107	12%	376 €	40 229 €
Agents titulaires de catégorie A	18	21%	930 €	16 733 €
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	18	21%	930 €	16 733 €
Agents titulaires de catégorie B	22	5%	199 €	4 380 €
TECHNICIENS D'ART	22	5%	199 €	4 380 €
Agents titulaires de catégorie C	67	18%	285 €	19 116 €
ADJOINTS TECHNIQUES	67	18%	285 €	19 116 €
Filière enseignement	214	23%	1 613 €	345 266 €
Agents titulaires de catégorie A	214	23%	1 613 €	345 266 €
MAITRES ASSISTANTS E.ARCHITECTURE	179	27%	1 576 €	282 079 €
PROFESSEURS E.ART	11	8%	1 577 €	17 347 €
PROFESSEURS E.ARCHITECTURE	24	21%	1 910 €	45 840 €
AGENTS CONTRACTUELS	195	20%	468 €	91 199 €
Total général	1 734	17%	624 €	1 173 038 €

(*) Ensemble des agents rémunérés sur le titre 2 du budget du ministère.

3 - PROMOTION DE L'EGALITE FEMME/HOMME

Le Ministère de la Culture et de la Communication est engagé dans la prévention des discriminations de toute nature qui peuvent affecter le fonctionnement des services.

Dans ce cadre, depuis 2013, une rubrique consacrée à l'égalité homme – femme est introduite dans le bilan social 2015.

Chiffres clés

54% de femmes au MCC

50% des agents de la catégorie A+ et A sont des femmes

60% des agents de la catégorie B sont des femmes

54% des agents de la catégorie C sont des femmes

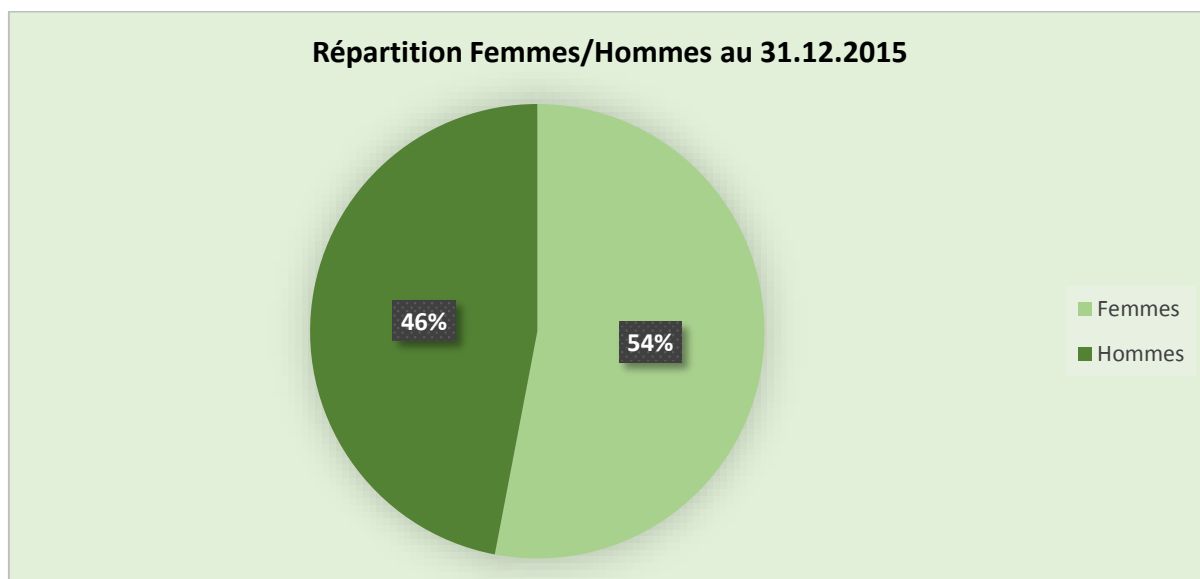
74% de femmes dans la filière administrative

42% de femmes dans les postes de direction

31% de femmes qui occupent le poste le plus élevé dans la direction des EP (25% en 2014)

3. A. ETAT DE LA DEMOGRAPHIE T2

3. A. 1. PROPORTION HOMMES/FEMMES PAR FILIERE ET CATEGORIE



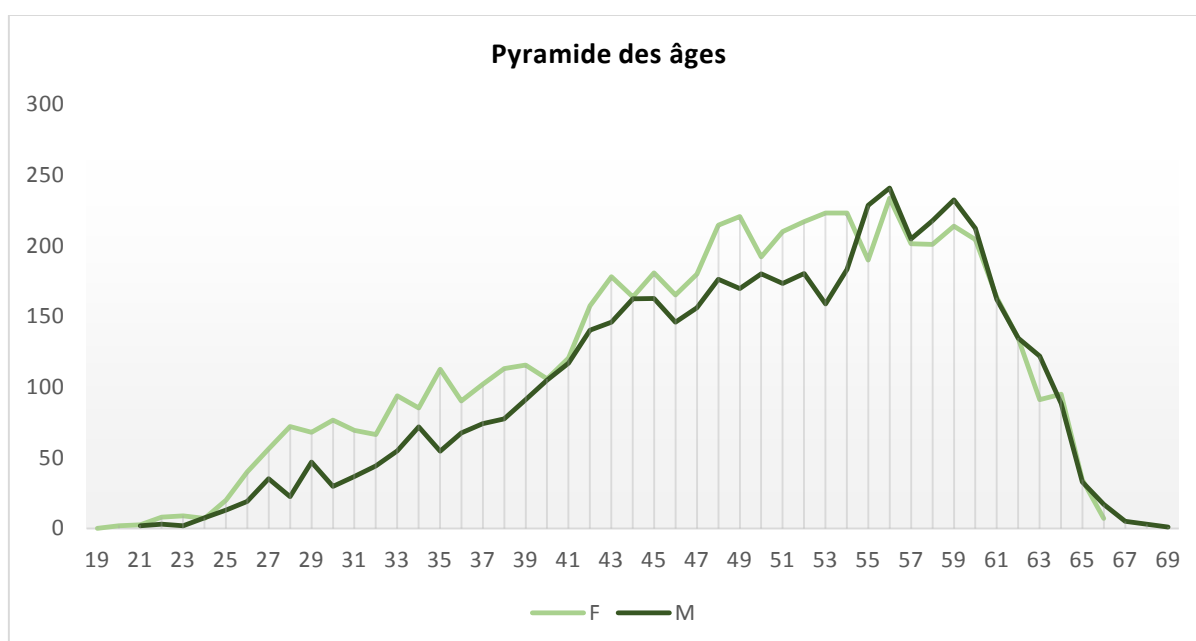
Filière	Catégorie	F	M	Total général
Administrative	A+	1,37%	1,54%	2,92%
	B	5,31%	1,41%	6,72%
	C	10,70%	1,99%	12,69%
	A	2,76%	1,78%	4,54%
Total Administrative		20,15%	6,72%	26,86%
Scientifique	A+	5,25%	4,59%	9,85%
	B	1,93%	1,29%	3,22%
	C	0,11%	0,18%	0,29%
	A	4,32%	2,03%	6,35%
Total Scientifique		11,62%	8,10%	19,71%
Accueil et surveillance du public	B	2,19%	3,01%	5,20%
	C	7,03%	10,32%	17,35%
	A	0,69%	1,02%	1,71%
Total Accueil et surveillance du public		9,91%	14,34%	24,25%
Métiers d'art	B	2,21%	1,89%	4,10%
	C	0,56%	2,88%	3,44%
	A	0,29%	0,50%	0,79%
Total Métiers d'art		3,06%	5,26%	8,32%
Enseignement	A	2,49%	5,81%	8,30%
Total Enseignement		2,49%	5,81%	8,30%
Agent non titulaire		6,47%	6,07%	12,55%
Total Agent non titulaire		6,47%	6,07%	12,55%
Total général		53,70%	46,30%	100,00%

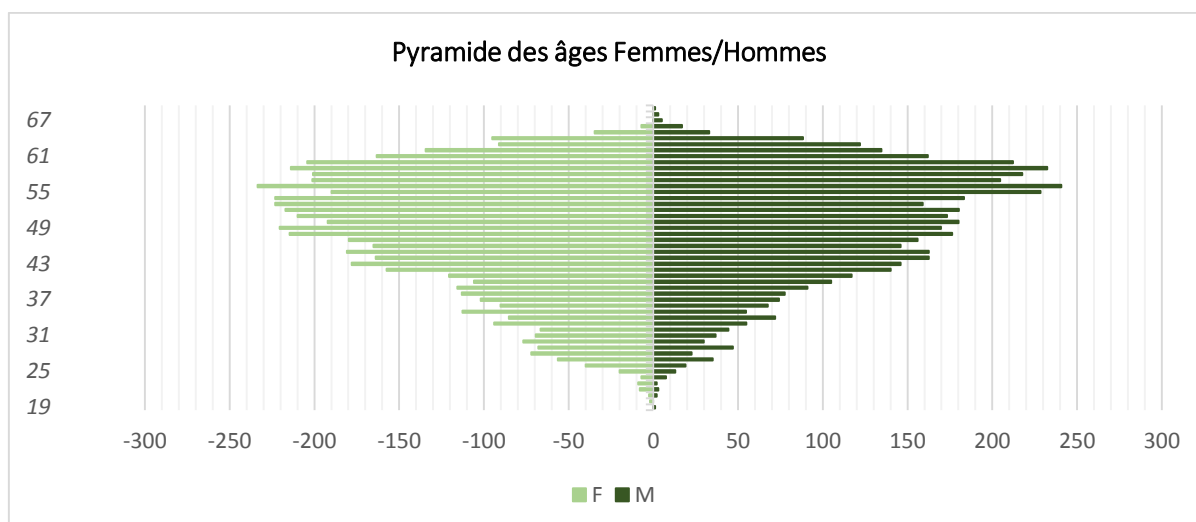
Comme les années précédentes, sur l'ensemble du ministère, la représentation féminine et masculine est relativement équilibrée (54% de femmes et 46% d'hommes). Cependant, on constate, une légère augmentation de la proportion de femmes.

Filière	F	M	Total ETP	Part de la filière sur l'effectif global
Administrative	2161	740	2900	27%
Scientifique	1249	892	2141	20%
Accueil et surveillance du public	1064	1578	2642	25%
Métiers d'art	325	579	904	8%
Enseignement	275	638	913	8%
Agent non titulaire	657	587	1244	12%
Total général	5731	5014	10744	100%

Catégorie	F	M	Total général	Part de la catégorie sur l'effectif global
A+	724	678	1401	13%
A	1140	1225	2365	22%
B	1237	834	2072	19%
C	1973	1690	3663	34%
Agent non titulaire	657	587	1244	12%
Total général	5731	5014	10744	100%

3. A. 2 PYRAMIDE DES AGES DES EFFECTIFS ET HOMMES/FEMMES





3. A. 3 REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE

Age	Femmes	Hommes	Total	%
> 25 ans	49	29	77	1%
de 25 à 30 ans	313	153	466	4%
de 31 à 35ans	428	262	690	6%
de 36 à 40 ans	527	415	942	9%
de 41 à 45 ans	801	728	1529	14%
de 46 à 50 ans	972	828	1800	17%
de 51 à 55 ans	1063	924	1987	18%
de 56 à 60 ans	1054	1108	2162	20%
de 61 à 65 ans	518	540	1058	10%
66 ans et +	7	26	33	0%
Total	5731	5014	10744	100%

Le ministère de la culture et de la communication compte plus d'agents féminins que d'agents masculins. La proportion de femmes est de 54%. Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes.

La proportion de femmes par tranche d'âges est plus importante jusqu'à 55 ans. Dans les tranches d'âge supérieures, les proportions s'inversent puisque les hommes deviennent majoritaires sur les tranches 56/60 ans et 61/65 ans.

3. B. PART DES FEMMES DANS L'ENCADREMENT SUPERIEUR

T2

T3

3. B. 1 PART DES FEMMES SUR LES POSTES DE DIRECTION

	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2015	Part des femmes en 2014
Postes de directeurs d'administration centrale, chef de l'inspection générale					
<i>Directeurs généraux et Secrétaire général</i>	1	3	4	25%	25%
<i>Autre *</i>	4	3	7	57%	67%
Total	5	6	11	45%	50%
Postes d'encadrements d'administration centrale (hors postes de directeurs)					
<i>Chefs de service</i>	4	5	9	44%	66%
<i>Sous-directeurs</i>	6	16	22	27%	30%
Total	10	21	31	32%	41%
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)					
<i>Directeurs régionaux</i>	3	10	13	23%	39%
<i>Directeurs régionaux adjoints</i>	4	8	12	33%	50%
<i>Directeur.rice régional.e adjoint.e exerçant les fonctions de responsables de pôle**</i>	5	5	10	50%	-
<i>Secrétaires généraux</i>	9	6	15	60%	57%
Total	21	29	50	42%	48 %

*DG adjoints, secrétaire général adjoint, délégué général à la langue française, chef de l'inspection générale des affaires culturelles

** Postes créés en 2015

3.B. 2 PART DES FEMMES SUR LES POSTES DE DIRECTION DES SERVICES COMPETENCE NATIONALE

	Nombre de postes de direction				Part des femmes en 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2015	
Directeurs généraux, directeurs	6	13	19	32%	32%

3. B. 3 PART DES FEMMES SUR LES POSTES DE DIRECTION DES ETABLISSEMENT PUBLICS

Nombre de postes de direction				Part des femmes 2015	Part des femmes en 2014
Femmes	Hommes	Total			

Etablissements avec un président exécutif (hors école d'art)					
Président	5	14	19	26%	22%
Directeur général	7	11	18	39%	50%

Etablissement sans président exécutif (hors école d'art)					
Directeur général ou administrateur général	8	15	23	35%	24%

Ecoles nationales supérieures d'art					
Directeur général	10	23	33	30%	30%

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes :

- 19 établissements avec un.e président.e exécutif.ve (BNF, CMN, CNAC-GP, CNC, CNL, CAPA, INA, Universcience, EPMQB, EPPGHV, MuCEM, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Musée national Picasso-Paris, Château de Fontainebleau, OPPIC, RMN-GP) ;
- 23 établissements sans président.e exécutif.ve (AFR, BPI, CNCVJ, CND, CNAP, Cité de la musique, Comédie-Française, Domaine national Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, INHA, INP, INRAP, Musée Rodin, Musées Henner et Moreau, Opéra Comique, Opéra national de Paris, Palais de la Porte Dorée, Philharmonie de Paris (à compter du 1er janvier 2016), Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Villa Arson) ;
- et 34 relèvent de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région, ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS, CNSAD, CNSML, CNSMP, École du Louvre).

3.B. 4 PART DES FEMMES SUR LE POSTE DE DIRECTION LE PLUS ELEVE* DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	Poste de direction le plus élevé				Part des femmes en 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2015	
Musée, patrimoine ¹	9	13	22	41%	29%
Spectacle vivant ²	1	11	12	8%	9%
Enseignement d'art	10	23	33	30%	30%
Autre ³	3	5	8	37%	29%
Total	23	52	75	31%	26%
Moins de 100 salariés	10	16	26	38%	20%
100-499 salariés	11	25	36	31%	30%
500 salariés ou plus	2	11	13	15%	18%
Total	23	52	75	31%	25%

*Président en cas d'existence d'un président exécutif ou directeur général / directeur sinon

¹ (22) CMN, CNAP-GP, CAPA, CSI, Chambord, EPMQB, INHA, INRAP, INP, MHF, Orsay, le Louvre, Versailles, Guimet, MUCEM, Picasso, Fontainebleau, Rodin, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres - Céramique.

² (11) CND, CNCVJ, Cité de la musique, Comédie française, EPPGHV, Opéra-comique, Opéra national de Paris, Chaillot, Odéon, Colline, Strasbourg.

³ (7) AFR, BNF, BPI, CNC, CNAP, CNL, Villa Arson

3.B. 5 COMPOSITION DES COMITES DE DIRECTION DES PLUS GRANDS ETABLISSEMENTS PUBLICS*

	Composition du comité de direction				Part des femmes en 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2015	
Membres des comités de direction	30	64	94	32%	31%

* 10 établissements publics ayant le plus de salariés : BNF, Musée du Louvre, Opéra national de Paris, RMN-GP, CMN, Universcience, CNAC-GP, INRAP, Château, musée et domaine national de Versailles, CNSMP.

3. C. PART DES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION T2 T3

3. C. 1 COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Nombre d'EP	Nombre de personnalités qualifiées				Part des femmes en 2014
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2015	

Domaine d'activité						
Musée, patrimoine ¹	22	60	60	120	50%	50%
Spectacle vivant ²	12	24	47	71	34%	47%
Enseignement d'art	33	96	77	173	55%	49%
Autre ³	8	26	14	40	65%	57%
Total	75	176	175	351	51%	50%

Taille de l'établissement						
Moins de 100 salariés	26	73	66	139	53%	52%
100-499 salariés	36	91	94	185	49%	42%
500 salariés ou plus	13	42	38	80	53%	51%
Total	75	206	198	404	51%	50%

1. CMN, CNAP-GP, CAPA, Universcience, Domaine national de Chambord, EPMQB, INHA, INRAP, INP, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, Musée national Picasso-Paris, Château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musées Henner et Moreau, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres-Cité de la céramique.

2. CND, CNCVJ, Cité de la musique, Comédie-Française, EPPGHV, Opéra comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. AFR, BNF, BPI, CNC, CNAP, CNL, INA, Villa Arson.

3. C. 2 COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Conseils d'administration de l'audiovisuel public					Part des femmes en 2014
Femmes	Hommes	Total	Part des femmes 2015		
Conseil d'administration					
France Télévisions	6	9	15	40%	27%
Arte France	6	9	15	40%	43%
Radio France	5	8	13	38%	42%
INA	4	8	12	33%	50%
France Médias Monde	7	8	15	47%	50%
Ensemble de l'audiovisuel public	26	40	66	39%	42%
Dont : Personnalités indépendantes					
France Télévisions	2	3	5	40%	40%
Arte France	0	3	3	0%	0%
Radio France	2	2	4	50%	50%
INA	2	2	4	50%	50%
France Médias Monde	2	3	5	40%	40%
Ensemble de l'audiovisuel public	8	13	21	38%	38%

3. D. LA FORMATION DES AGENTS EN 2015 T2 T3

➤ Part des femmes et des hommes ayant reçu une formation ou n'ayant pas été formés²

NB AGENTS	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	357	358	1476	2698	1496	2311	1767	2593	5096	7960	13 056
agents non formés	1649	1009	2008	1415	913	959	1508	1434	6058	4817	10 895

² Le cumul des effectifs ici mentionné correspond à la déclaration des différents services ayant communiqué leur bilan formation, et ne peut donc être affecté d'une valeur absolue mais garde sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation et de mesure de la part relative des agents formés sur le total des effectifs.

Effectif total	2006	1367	3484	4113	2409	3270	3275	4027	11174	12777	23 951
----------------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------	-------	---------------

%	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	18%	26%	42%	66%	62%	71%	54%	64%	46%	62%	55%
agents non formés	82%	74%	58%	34%	38%	29%	46%	36%	54%	38%	45%
Effectif total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

3. E. LA COMPOSITION DES JURYS DE CONCOURS ET D'EXAMENS PROFESSIONNELS **T2** **T3**

Composition du jury				Part des femmes en 2014	Présidence du jury				Part des femmes en 2014
F	H	Total	Part des femmes 2015		F	H	Total	Part des femmes 2015	

Concours											
Catégorie A	40	92	132	30%	35%	4	16	20	20%	31%	
Catégorie B	14	14	28	50%		41%	2	5	7	29%	0%
Catégorie C	1	3	4	25%		59%	0	1	1	0%	75%
Total	55	109	164	34%	39%	6	22	28	21%	27%	

Examens professionnels et procédures loi « Sauvadet »											
Catégorie A	13	10	23	57%	43%	2	3	5	40%	0%	
Catégorie B	25	25	50	50%		48%	3	7	10	30%	62%
Catégorie C	4	7	11	36%		38%	1	2	3	33%	50%
Total	42	42	84	50%	46%	6	12	18	33%	42%	

Total concours et exam. pro	97	151	248	39%	40%	12	34	46	26%	40%
------------------------------------	-----------	------------	------------	------------	------------	-----------	-----------	-----------	------------	------------

3. F. REMUNERATIONS COMPAREES FEMMES/HOMMES T2 T3

- Montant annuel moyen de primes versé et indice moyen de rémunération par filière et corps

		FEMMES		HOMMES		[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes	
Catégorie d'emploi	Corps	Cat. stat.	IM moyen	Montant moyen primes servies	IM moyen		Montant moyen primes servies
Administrative	ADMINISTRATEURS CIVILS	A	884	32 839	840	32 960	0,9
	ATTACHES ADM. ETAT	A	587	11 780	601	13 073	0,9
	EMPLOIS FONCTIONNELS	A	950	30 146	923	30 380	1,0
	ICCEAAC	A	682	6 621	687	6 902	1,0
	INSPECTEURS GENERAUX AFFAIRES CULTURELLES	A	1 165	38 952	1 207	40 833	1,0
	SECRETAIRES ADMINISTRATIFS	B	433	4 609	431	4 893	0,9
	ADJOINTS ADMINSTRATIFS	C	373	3 719	359	3 546	1,0
Scientifique	ARCHITECTES URBANISTES	A	714	15 017	793	17 169	1,0
	ASSISTANTS INGENIEURS	A	484	3 195	506	3 263	1,0
	BIBLIOTHECAIRES	A	535	4 077	500	4 631	0,8
	CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES	A	559	5 180	583	5 396	1,0
	CONSERVATEURS GAUX BIBLIOTHEQUE	A	1 104	9 860	1 126	9 204	1,1
	CONSERVATEURS BIBLIOTHEQUE	A	726	6 003	723	6 079	1,0
	CONSERVATEURS PATRIMOINE	A	719	5 604	808	6 461	1,0
	INGENIEURS DE RECHERCHE	A	735	6 002	757	6 375	1,0
	INGENIEURS D'ETUDES	A	620	4 406	608	4 470	1,0
	BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES	B	482	3 308	444	3 807	0,8
	MAGASINIERS SPECIALISES	C	370	2 577	378	2 786	0,9
	SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	B	412	3 405	432	3 814	0,9
	TECHNICIENS DE RECHERCHE	B	439	3 344	460	3 531	1,0
Métiers d'art	ADJOINTS TECHNIQUES	C	361	3 038	368	3 134	1,0
	CHEFS DE TRAVAUX D'ART	A	537	4 867	568	5 347	1,0
	TECHNICIENS D'ART	B	420	3 334	451	3 591	1,0

Accueil et surveillance du public	ADJOINTS D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	A	348	1 930	359	2 101	0,9
	INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	A	492	4 439	558	5 505	0,9
	TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	B	400	2 733	436	3 225	0,9
Enseignement	PROFESSEURS DES ECOLES NATIONALES D'ART	A	591	1 441	632	1 442	1,1

➤ Montant annuel moyen de primes versé et indice moyen de rémunération par catégorie

		FEMMES		HOMMES		[Montant moy. primes servies / IM moy.] _{FEMMES} / [Montant moy. primes servies / IM moy.] _{HOMMES}
Catégorie statutaire		IM moyen	Montant moyen primes servies	IM moyen	Montant moyen primes servies	
Agents titulaires	Catégorie A	652	8 023	712	9 564	0,9
	Catégorie B	423	3 809	440	3 695	1,1
	Catégorie C	363	3 019	361	2 489	1,2

Précisions :

Les tableaux ci-dessus présentent pour chaque corps de titulaires (ou chaque catégorie statutaire), pour les femmes d'une part et pour les hommes d'autre part, le montant annuel moyen de primes versé pour un équivalent temps plein et l'indice moyen de rémunération. Ces moyennes ont été calculées à partir des données constituées par la population des agents titulaires du ministère de la culture et de la communication rémunérés sur le budget de titre 2 pendant douze mois consécutifs, en excluant les agents entrés ou sortis en cours d'année.

En ce qui concerne la filière « enseignement », les corps de maîtres assistants et de professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture n'apparaissent pas dans ces tableaux car ils n'ont pas de régime indemnitaire, contrairement au corps de professeurs des écoles nationales d'art.

Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière, la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un indicateur construit comme suit : [montant moyen des primes servies aux femmes / IM moyen des femmes] / [montant moyen des primes servies aux hommes / IM moyen des hommes].

A titre d'exemple, l'indicateur ainsi calculé pour le corps des administrateurs civils est égal à 0,9 et témoigne d'une rémunération indemnitaire des femmes inférieure à celle des hommes. A contrario, dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques, la rémunération indemnitaire des femmes apparaît supérieure à celle des hommes avec un indicateur supérieur à 1.

En 2015, 17 corps ont un indicateur supérieur ou égal à 1 contre 14 en 2014. Les inégalités en défaveur des femmes sont observées au sein de la catégorie A. Elles sont moins sensibles au sein de la catégorie B et C.

Périmètre :

Le calcul du montant moyen des primes servies a été volontairement limité aux types de primes dans l'attribution desquelles une discrimination selon le genre est susceptible d'être observée : primes attachées à la manière de servir de l'agent par opposition aux primes de service fait. Ont été retenues à ce titre :

- indemnités d'administration et de technicité D.2002-61 (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, adjoints techniques, techniciens des services culturels, secrétaires de documentation, adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, magasiniers),
- indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires D.2002-62 et D.2002-63 (secrétaires administratifs, techniciens d'art, chefs de travaux d'art, techniciens des services culturels, chargés d'études documentaires, bibliothécaires, bibliothécaires assistants spécialisés),
- primes de rendement D.50-196 (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, adjoints techniques, secrétaires de documentation, chargés d'études documentaires),
- primes de fonction et de résultats D.2008-1533 et I.F.S.E (administrateurs civils, emplois fonctionnels, attachés),
- indemnités de fonctions, indemnités de performance (emplois fonctionnels)
- primes d'activité (inspecteurs généraux des affaires culturelles),
- indemnités de charges administratives D.94-751 (ICCEAAC),
- indemnités de rendement et de fonctions D.2007-1366 (architectes urbanistes de l'Etat),
- indemnités scientifiques D.90-409 (conservateurs du patrimoine),
- primes de rendement D.90-408 (conservateurs généraux du patrimoine).

3. G. SYNTHÈSE DES PROMOTIONS DE GRADE PAR GENRE T2 T3

CORPS	Nombre d'agents promouvables			Nombre d'agents promus au grade supérieur								
				Par examen professionnel			Après avis de la CAP			TOTAL		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	812	724	1536	10	13	23	104	88	203	121	105	226
Administrateur civil	12	8	20	0	0	0	4	0	4	4	0	4
Promotions au généralat	5	3	8	0	0	0	0	2	2	0	2	2
Promotions en hors classe	7	5	12	0	0	0	4	0	4	4	0	4
Inspecteur de la création et des enseignements artistiques	20	22	42	0	0	0	5	5	10	5	5	10
Promotion au grade de ICCEAC général	3	6	9	0	0	0	2	0	2	2	0	2
Promotion en 1ère classe	17	16	33	0	0	0	3	5	8	3	5	8
Attaché d'administration	0	0	0	5	6	11	4	0	15	16	10	26
Promotion à la Hors classe	0	0	0	0	0	0	7	4	11	7	4	11
Promotion au grade de principal	0	0	0	5	6	11	4	0	4	9	6	15
Conservateur du patrimoine	202	240	442	0	0	0	29	38	67	29	38	67
Promotions au généralat	140	152	292	0	0	0	18	21	39	18	21	39
Promotions au grade de "en chef"	62	88	150	0	0	0	11	17	28	11	17	28
Architecte urbaniste de l'Etat	40	23	63	0	0	0	8	3	11	8	3	11
Promotion au généralat	13	4	17	0	0	0	3	2	5	3	2	5
Promotions au grade de "en chef"	27	19	46	0	0	0	8	3	11	8	3	11
Chargé d'études documentaires	51	157	208	3	6	9	4	8	12	7	14	21
Promo. au grade de principal de 1ère cl.	8	19	27	0	0	0	2	5	7	2	5	7
Promo. au grade de principal de 2è cl.	43	138	181	3	6	9	2	3	5	5	9	14
Ingénieur de recherche	29	17	46	2	1	3	1	2	3	3	3	6
Promotion en hors classe	17	10	27	2	1	3	0	0	0	2	1	3
Promotion en 1ère classe	12	7	19	0	0	0	1	2	3	1	2	3
Ingénieurs d'études	48	63	111	0	0	0	7	9	16	7	9	16
Promotion en hors classe	8	12	20	0	0	0	0	3	3	0	3	3
Promotion en 1ère classe	40	51	91	0	0	0	7	6	13	7	6	13
Ingénieur des services culturels et du patrimoine	44	27	71	0	0	0	5	2	7	5	2	7
Promotion en classe supérieure	44	27	71	0	0	0	5	2	7	5	2	7
Professeur des écoles d'architecture	53	21	74	0	0	0	6	4	10	6	4	10
Promotion en classe exceptionnelle	13	8	21	0	0	0	1	2	3	1	2	3
Promotion en 1ère classe	40	13	53	0	0	0	5	2	7	5	2	7
Maîtres assistants des écoles d'architecture	288	140	428	0	0	0	28	15	43	28	15	43

Promotion en classe exceptionnelle	117	43	160	0	0	0	11	5	16	11	5	16
Promotion en 1ère classe	171	97	268	0	0	0	17	10	27	17	10	27
Profeseur des écoles nationales d'art	25	6	31	0	0	0	3	2	5	3	2	5
Promotion en 1ère classe	25	6	31	0	0	0	3	2	5	3	2	5

Catégorie B	626	877	1503	19	55	74	43	48	91	62	103	165
Secrétaire administratif	83	369	452	0	17	17	6	31	37	6	48	54
Promotion en classe exceptionnelle	40	120	160	0	6	6	4	9	13	4	15	19
Promotion en classe supérieure	43	249	292	0	11	11	2	22	24	2	33	35
Technicien de recherche	40	24	64	0	1	1	4	0	4	4	1	5
Promotion en classe exceptionnelle	25	17	42	2	1	3	1	0	1	3	1	4
Promotion en classe supérieure	15	7	22	0	0	0	3	0	3	3	0	3
Secrétaire de documentation	49	118	167	1	12	13	2	4	6	3	16	19
Promotion en classe exceptionnelle	17	41	58	0	5	5	0	2	2	0	7	7
Promotion en classe supérieure	32	77	109	1	7	8	2	2	4	3	9	12
Technicien des services culturels	275	207	482	8	16	24	19	6	25	27	22	49
Promotion en classe exceptionnelle	88	48	136	4	3	7	6	2	8	10	5	15
Promotion en classe supérieure	187	159	346	4	13	17	13	4	17	17	17	34
Technicien d'art	179	159	338	10	9	19	12	7	19	22	16	38
Promotion en classe exceptionnelle	73	57	130	6	2	8	5	3	8	11	5	16
Promotion en classe supérieure	106	102	208	4	7	11	7	4	11	11	11	22

Catégorie C	1177	1425	2602	10	10	20	220	275	495	230	285	515
Adjoint administratif	179	734	913	2	4	6	31	150	181	33	154	187
Promotion au grade de principal de 1ère classe	68	311	379	0	0	0	9	59	68	9	59	68
Promotion au grade de principal de 2è classe	91	323	414	0	0	0	21	66	87	21	66	87
Promotion au grade de de 1ère classe*	20	100	120	2	4	6	1	25	26	3	29	32
Adj. techn. d'accueil, de surveill. et de magasinage	815	651	1466	8	6	14	160	114	274	168	120	288
Promotion au grade de principal de 1ère classe	184	124	308	0	0	0	38	14	52	38	14	52
Promotion au grade de principal de 2è classe	427	363	790	0	0	0	81	69	150	81	69	150
Promotion en 1ère classe**	204	164	368	8	6	14	41	31	72	49	37	86
Adjoint technique	183	40	223	0	0	0	29	11	40	29	11	40
Promotion au grade d'adjoint techn. principal 1è cl.	111	32	143	0	0	0	18	7	25	18	7	25
Promotion au grade d'adjoint techn. principal 2è cl.	43	4	47	0	0	0	5	3	8	5	3	8
promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe	29	4	33	0	0	0	6	1	7	6	1	7
Toutes catégories	2615	3026	5641	39	78	117	367	411	789	413	493	906

4 - CONDITIONS DE SANTE ET DE SECURITE

L'investigation du lien santé – travail est au cœur des orientations prises par la politique de santé au travail impulsée par l'équipe de médecine de prévention composée de médecins et d'infirmiers.

L'année 2015 a été marquée par une phase de transition profonde pour le service suite au départ en retraite de 3 des 5 médecins.

A noter pour 2016 l'arrivée d'un nouveau médecin coordonnateur en juin, et un nouveau médecin de prévention en septembre.

La présence infirmière est pour partie assurée grâce au recours à l'intérim.

La présence régulière d'un psychologue du travail renforce la pluridisciplinarité de l'équipe de médecine de prévention qui a été prise en compte conformément aux préconisations du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique.

Chiffres clés

710 accidents de travail recensés en 2015

61 % des accidents de travail sont des accidents de service (*50% en 2014*)

18 maladies professionnelles ont été recensées en 2015 (*10 en 2014*)

15 suites d'accident ont occasionné des IPP

Le CHSCT ministériel s'est réuni **5** fois

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni **6** fois

4. A. LA MEDECINE DE PREVENTION

Au-delà des missions qu'il convient de rappeler, la médecine de prévention se structure et s'organise au sein du ministère sur des axes et des moyens qui ont été posés dans le cadre du comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM) du 26 novembre 2010.

Missions

La médecine de prévention est régie par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Les textes réglementaires assoient le rôle de conseil du médecin de prévention tant à l'égard de l'administration que de l'agent et de ses représentants. Son rôle est également préventif, il a en effet pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Il doit consacrer à sa mission sur le lieu de travail des agents au moins un tiers du temps consacré aux consultations. Dans le cadre de ce « tiers temps », il établit une fiche des risques professionnels sur un site. Il est dans le même cadre consulté sur les projets de travaux et d'aménagement des locaux ainsi que sur l'acquisition de nouveaux outils impactant les conditions de travail. Il siège de droit en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et est également associé aux actions de formation relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Au titre de ses missions vis-à-vis des agents, le médecin de prévention n'intervient qu'après l'embauche. Il reçoit régulièrement l'agent en consultation. En fonction de la situation de l'agent ou des risques auxquels il peut être exposé cette visite intervient à rythme annuel ou quinquennal. Cette consultation est établie dans l'intérêt de l'agent. Elle est obligatoire. Sur certains postes, elle est même essentielle pour valider l'aptitude de l'agent à exercer ses fonctions.

La connaissance du site, des conditions de travail et de la santé de l'agent peut amener le médecin à l'issue d'une consultation, à préconiser l'aménagement d'un poste de travail. Cette préconisation peut également intervenir dès la première consultation d'un agent en situation de handicap nouvellement embauché. Depuis le décret du 28 juin 2011, un refus de l'administration d'aménager le poste d'un agent suite à une préconisation médicale doit être présenté au comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail compétent.

Il convient de rappeler que le médecin de prévention comme un médecin traitant est astreint au secret médical.

Organisation

Le service des ressources humaines assure la couverture de médecine de prévention des agents en s'appuyant sur les trois dispositifs suivants :

- le service de médecine de prévention de l'administration centrale: Implanté aux "Bons Enfants", le pôle de médecine de prévention de cinq postes de médecins et cinq postes d'infirmières couvre l'ensemble des agents en poste en administration centrale

ou en service à compétence nationale sur Paris et en Île-de-France, ainsi que certains établissements par conventionnement – en particulier certains musées.

- le conventionnement avec les ministères financiers:

La convention avec les services de médecine de prévention du MINEFI a pris fin en janvier 2016 sous sa forme qui permettait depuis 2003 un suivi de certains effectifs. Seules les visites dites urgentes ont été assurées en 2016.

- le conventionnement ponctuel et en dernier ressort avec des services de médecine inter - entreprises :

Il arrive qu'en région la couverture assurée par les médecins du ministère des finances effect ne pas être remplacé immédiatement. Aussi le lien étroit avec les responsables de la structure concernée, a-t-il pris en charge et conclu à ce jour huit conventions avec des services de médecine inter - entreprises pour compenser des carences durables sur quelques départements et garantir la continuité d'un suivi de médecine de prévention. Ce périmètre de couverture (administration centrale, DRAC, STAP, SCN) relève directement du secrétariat général.

Il est d'usage qu'un rapport d'activité consolidé au périmètre du CHSCT ministériel soit établi annuellement. L'exercice n'a pas pu être mené pour l'année 2015, essentiellement du fait de :

- l'absence de médecin coordonnateur entre novembre 2015 et juin 2016
- la disponibilité partielle des données du fait de départ de médecins au cours de l'année 2015
- la convention de suivi avec les services de médecine de prévention du MINEFI limitée aux urgences

4. B LA MEDECINE STATUTAIRE

En dehors de l'analyse de l'aptitude au moment de l'embauche, l'examen de situations particulières liées à la santé des agents publics peut induire au terme du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 des conséquences statutaires pour les agents concernés. La médecine statutaire, exercée par des médecins agréés par les agences régionales de santé, joue un rôle déterminant pour chaque situation examinée. Le comité médical et la commission de réforme sont les deux instances qui sont sollicitées dans ces situations.

Une dégradation de la santé d'un agent dépourvue de tout lien avec le travail sera examinée en comité médical avant détermination de la position statutaire la plus adaptée. Quand le lien entre pathologie/lésion et activité professionnelle est interrogé, un examen de situation en commission de réforme éclaire la décision statutaire prise par le bureau gestionnaire de carrière de l'agent concerné.

A l'issue d'un examen en comité médical le fonctionnaire peut être placé en :

1) congé de longue maladie (CLM), après avis du comité médical, lorsque la maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmée et nécessite un traitement et des soins prolongés. Le bénéfice du CLM est ouvert pour maladie professionnelle ou non professionnelle.

2) congé de longue durée (CLD), après avis du comité médical, lorsque le fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) est atteint de certaines pathologies, d'origine professionnelle ou non professionnelle (tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis).

3) reclassement professionnel pour inaptitude physique

L'agent de la fonction publique dont l'état de santé est altéré peut bénéficier d'un aménagement de son poste de travail conforme à son état physique. Lorsque cet aménagement est impossible ou insuffisant, il peut bénéficier d'un reclassement professionnel pour inaptitude physique. Le reclassement s'effectue sur un autre emploi du même grade, sur un emploi relevant d'un autre grade du même corps ou cadre d'emplois ou sur un emploi relevant d'un autre corps ou cadre d'emplois.

L'agent non titulaire qui voit sa situation examinée en comité médical peut être placé en :

1) congé de grave maladie quand il est constaté que sa maladie le met dans l'impossibilité d'exercer son activité et qu'un traitement et des soins prolongés sont nécessaires et que cette maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmée.

2) invalidité des agents non titulaires

L'agent non titulaire dont l'invalidité résulte d'une maladie ou d'un accident non professionnels et réduit sa capacité de travail, peut bénéficier d'une pension d'invalidité.

Accidents du travail

Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident qui survient à un salarié du fait ou à l'occasion de son travail. Est également considéré comme accident du travail, l'accident de trajet qui survient à un salarié pendant le trajet entre sa résidence et son lieu de travail, ou son lieu de travail et le lieu où il prend habituellement ses repas.

La maladie professionnelle

Est reconnue comme maladie professionnelle :

L'une des maladies figurant aux tableaux des maladies professionnelles et contractée dans les conditions précisées à ces tableaux (délai entre la fin de l'exposition au risque et la 1ère constatation médicale de la maladie, durée minimale pendant laquelle le salarié a été exposé au risque, accomplissement de travaux susceptibles de provoquer la maladie),

Ou l'une des maladies figurant aux tableaux des maladies professionnelles qui n'a pas été contractée dans les conditions précisées à ces tableaux mais pour laquelle il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime,

Ou une maladie ne figurant pas aux tableaux des maladies professionnelles mais pour laquelle il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail et qui a entraîné une incapacité permanente du salarié d'au moins 25 % ou son décès.

Dans les deux derniers cas, la Sécurité sociale reconnaît l'origine professionnelle de la maladie après avis motivé d'un comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles.

L'avis favorable ou défavorable du comité à la reconnaissance du caractère professionnel de la maladie s'impose à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

4. B. 1. LES COMITES MEDICAUX

Relevés des conclusions du comité médical ministériel Paris – IDF (hors 77) en 2015

Admission des candidats aux emplois publics : constatations d'ordre médical	-
Apte au poste	1
Congés maladies (prolongations et réintégrations après 12 mois de congés consécutifs)	-
Congés longue maladie, congés grave maladie, congés longue durée (octroi, prolongation, réintégration)	691
Temps partiel thérapeutique (octroi-prolongation-...)	153
Aménagement des conditions de travail après un congé ou une disponibilité	5
Disponibilité d'office pour raisons de santé	19
Congés sans traitement	2
Retraite demandée	6
Mutation	3
Mise à la retraite pour invalidité après CLM CLD	26
Inaptitude définitive	-
Décès	13
Licenciement	6
Reclassement dans un autre emploi	2
Cure, situation à régler sur le plan administratif, autres...	3
Reconnaissance AT – MP (en lien avec la commission de réforme ministérielle)	-
Coordination stagiaire (en lien avec la commission de réforme ministérielle)	4
Tierce personne (en lien avec la commission de réforme ministérielle)	-
TOTAL	934

4. B. 2. LES COMMISSIONS DE REFORME

Placée auprès de l'administration centrale, la commission de réforme ministérielle examine la situation des agents titulaires en poste en Île-de-France sauf ceux de Seine-et-Marne.

C'est la résidence administrative de l'agent qui est prise en compte pour déterminer la commission de réforme compétente. Ainsi pour les agents en poste en régions, la compétence départementale des commissions implique par exemple que les situations d'agents en poste dans des STAP soient examinées par des commissions différentes au sein de chaque région.

Les commissions de réforme rendent des avis notamment sur l'imputabilité au service des accidents dont peuvent être victimes les agents titulaires dans l'exercice de leur mission sur le lieu de travail, à l'occasion d'une mission ou sur leur trajet domicile - travail. Elles se prononcent également sur la reconnaissance des maladies professionnelles voire sur la détermination d'une éventuelle invalidité temporaire.

En 2015 la commission de réforme ministérielle a examiné 256 dossiers dont 226 dossiers au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles directement instruits par le service des ressources humaines (bureau de l'action sociale). Certains de ces dossiers ont ainsi pu faire l'objet de plusieurs examens avant guérison ou consolidation.

Dossiers examinés par la commission de réforme ministérielle Paris-IDF (hors dép. 77)

	2013	2014	2015
Nombre total de dossiers examinés	185	188	256
<i>dont dossiers examinés au titre des accidents de services ou maladies professionnelles</i>	164	159	226

	2013	2014	2015
Accidents de service ou trajet avec arrêt de travail supérieur à 15 jours	86	77	87
Imputabilité au service de la maladie professionnelle	13	4	5
Reconnaissance et détermination du taux d'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité	4	6	10
Octroi d'un mi-temps thérapeutique après accident du travail	13	5	5
Coordination	5	6	4
Mise à la retraite pour invalidité après CLM ou CLD	15	22	26
Tierce personne	1	1	0
TOTAL	137	121	137

4. B.3 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles dans les services du Ministère de la Culture et de la Communication en 2015

La responsabilité de la politique de santé et sécurité au travail incombant à l'employeur, il convient de recenser les accidents du travail et maladies professionnelles de tous les agents (titulaires comme non titulaires).

À ce titre, le bilan national des accidents de service ou de mission, des accidents de trajet et des maladies professionnelles est réalisé sous forme d'enquête auprès des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics à caractère administratif sous tutelle du ministère. Il est présenté depuis la cinquième année consécutive sous le présent format et permet de disposer d'une image globale de l'accidentologie et des reconnaissances en maladie professionnelle sur l'ensemble du périmètre ministériel.

La finalité de ce recensement réside dans la définition, à chaque niveau du ministère, des axes de prévention les plus pertinents. Ainsi, l'analyse et le suivi des données doit permettre, en lien avec le CHSCT ministériel, d'adapter les orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail mais également d'identifier les actions communes à mettre en place au niveau national.

Cette enquête se fonde sur des données déclaratives qui renseignent sur les caractéristiques de chaque accident recensé ou maladie professionnelle ou à caractère professionnel reconnu. Elle ne peut se substituer au bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (bilan SST) réalisé sous la responsabilité de chaque chef de service, conformément à l'article 61 du décret 82-453 modifié, et soumis pour avis au CHSCT concerné.

L'enquête a été lancée en juillet 2016. Elle porte sur les accidents de service ou de trajet ayant fait l'objet d'une déclaration et reconnus comme tels entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015.

Certaines notions, axes d'analyse, méthodes de calcul et données recensés permettent désormais de capitaliser des résultats sur quatre ans. Ils n'en méritent pas moins d'être rappelés.

Typologie des accidents

Les accidents de service sont distingués des accidents de trajet. Les maladies professionnelles ou à caractère professionnel sont recensées à part.

Les accidents de service sont les accidents dont sont victimes les agents titulaires ou non titulaires pendant le temps de travail et sur le lieu de travail. Les accidents de mission sont considérés comme des accidents de service dans la mesure où ils interviennent dans le cadre des obligations professionnelles de l'agent alors que ce dernier est en déplacement professionnel (y compris sur plusieurs jours).

Les accidents de trajet font l'objet d'un recensement spécifique, ils surviennent lors d'un parcours entre le lieu de travail et le domicile ou le lieu de restauration de l'agent aux heures habituelles.

Les maladies professionnelles sont à distinguer des deux cas précédents. Il s'agit de maladies contractées par les agents en lien avec leur activité professionnelle et donnant lieu à un avis de la commission de réforme. Elles sont recensées à compter de leur année de reconnaissance.

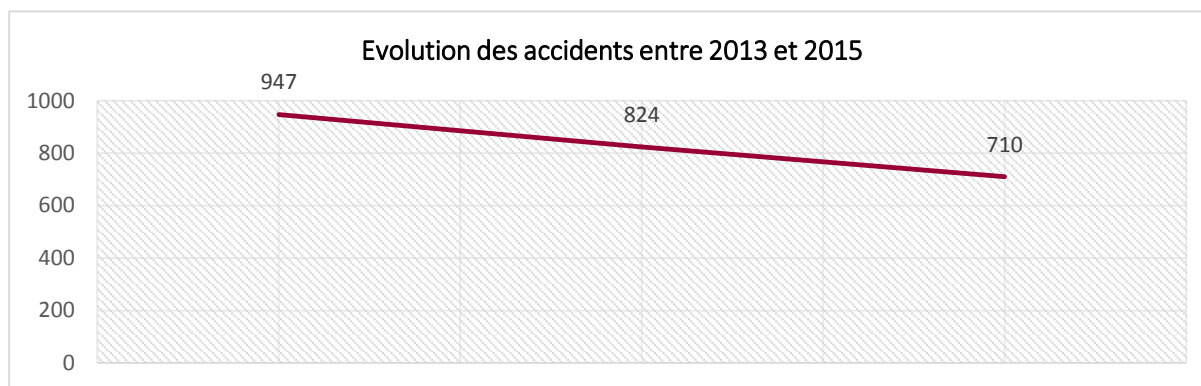
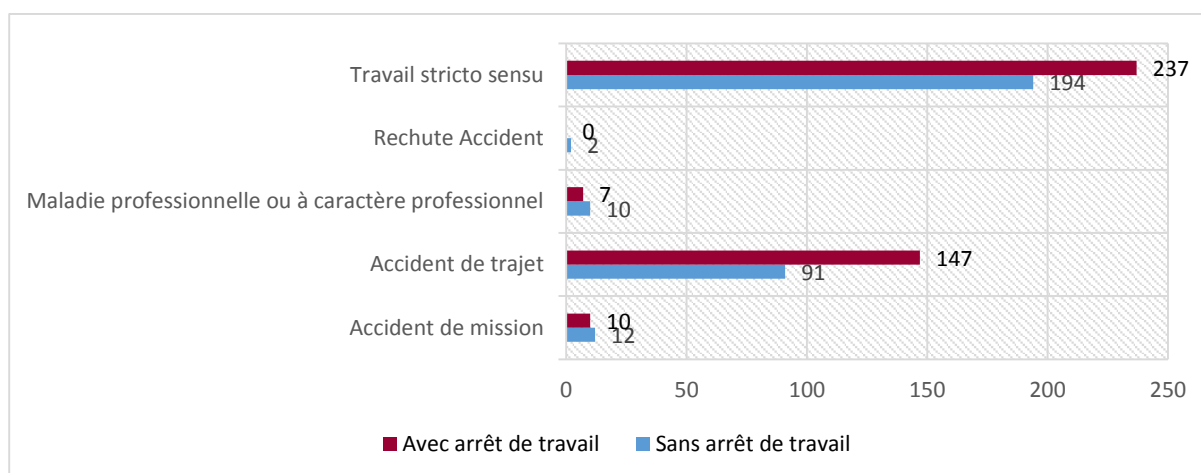
A noter : le caractère professionnel de la maladie est reconnu par référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale. Toutefois, concernant les agents titulaires (fonctionnaires), une maladie « contractée ou aggravée en service » qui n'y apparaît pas peut tout de même être reconnue comme une maladie imputable au service.

Nature de l'activité

- La répartition par type d'activité retenue est la suivante :
- les personnels exerçant une activité de bureau
- les personnels exerçant une activité d'enseignement
- les personnels exerçant une activité en atelier, laboratoire ou de terrain
- les personnels exerçant une activité d'accueil-surveillance
- les personnes exerçant une activité de magasinage
- autre : activités moins représentées en termes d'effectifs (jardiniers...)

Le nombre d'accidents et d'arrêts consécutifs

Type d'accident	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Total	Nb jours d'arrêt
Accident de mission	12	10	22	663
Accident de trajet	91	147	238	5180
Maladie professionnelle ou à caractère professionnel	10	7	17	953
Rechute Accident	2	0	2	0
Travail stricto sensu	194	237	431	5620
Total général	309	401	710	12416



Au total, 710 accidents pour 12 416 jours d'arrêt de travail ont été recensés en 2015, contre 824 accidents pour 11 606 jours d'arrêt de travail en 2014. En proportion, on note une augmentation du nombre de jours d'arrêt de travail par rapport au nombre d'accidents.

La comparaison du périmètre couvert : 107 entités en 2014 contre 82 entités en 2015 conduit nécessairement à pondérer la comparaison des résultats.

A noter : les accidents dits « de service » comprennent les accidents stricto sensu et les accidents de mission. Les accidents de trajet font l'objet d'un décompte distinct.

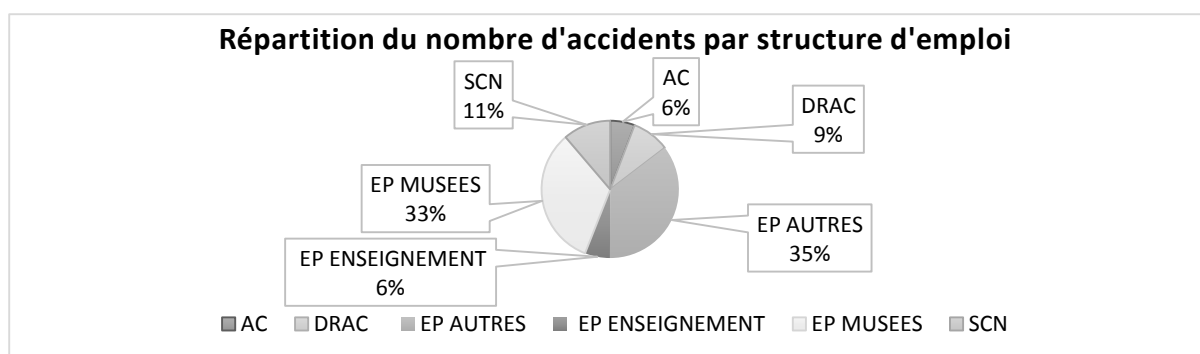
Par type d'accidents la répartition apparaît comme suit :

Type d'accident	Accident stricto sensu			Accident de mission			Accident de trajet		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Sans arrêt	262	150	194	12	52	12	138	121	91
Avec arrêt	312	259	237	15	59	10	208	183	147
Total général	574	409	431	27	111	22	346	304	238

Entre 2014 et 2015, on observe une augmentation du nombre d'accidents stricto sensu de 5,37 % et une diminution des accidents de mission de 22,7 % par rapport à 2013 après un pic en 2014 (année durant laquelle les accidents de mission ont été multipliés par 4).

Le nombre d'accidents de trajet est également en diminution de -12% par rapport à 2014 (-12,14 % entre 2013 et 2014). Il représente un tiers du nombre total des accidents survenus (proportion identique ces quatre dernières années).

Ils se répartissent et évoluent comme suit par structure d'emploi :



Fréquence des accidents

Type d'accident	Indice de fréquence			
	2012	2013	2014	2015
Travail «stricto sensu»	13.93	11.02	9.07	11.36
Accident de mission	0.51	0.53	2.07	0.47
Total accident de service	14.45	11.55	11.14	11.84
Accident de trajet	7.08	7.35	6.41	7.04
TOTAL	21.53	18.90	17.55	18.88

L'indice de fréquence des accidents de service (hors mission) est en augmentation. La diminution de l'indice de fréquence des accidents de mission est cohérente avec les données analysées ci-dessus.

Nombre d'accidents selon l'activité et la catégorie

Le tableau présenté ci-dessous décline les accidents de service selon la catégorie (A, B, C) et selon l'activité principale déclinée sur 6 types d'activités : bureau, accueil/surveillance, enseignement, atelier/ laboratoire/terrain, magasinage et autre.

Nature de l'activité	CONTRACTUEL				Total	TITULAIRE					Total	Total général
	A	B	C	NC		A	A+	B	C	NC		
accueil et surveillance	0	0	11	23	34	0	0	10	143	0	150	187
activité de bureau	14	23	2	29	68	50	2	53	63	2	170	238
atelier, terrain, laboratoire	12	58	25	13	108	17	1	35	49	0	102	210
Autre	5	0	1	11	17	2	0	7	26	1	36	53
enseignement	1	0	0	0	1	3	1	1	0	0	5	6
magasinage	0	0	3	2	5	0	0	1	9	1	11	16
Total général	32	81	43	78	234	72	4	107	290	4	477	710

L'accidentologie des agents titulaires de catégorie C est nettement plus importante, notamment pour ceux exerçant en accueil et surveillance.

Une forte accidentologie est à noter concernant les jardiniers. En effet, 19 jardiniers ont été victimes d'un accident de service en 2015.

Les accidents survenus dans le cadre d'activités de bureau et les activités en atelier/laboratoire/terrain restent très nombreux avec respectivement 238 et 210 accidents toutes catégories et statuts confondus.

Nature des accidents

Nature de l'accident	Nombre d'accidents			Progression 2014/2015
	2013	2014	2015	
Accident de circulation	66	71	91	27%
Agression	22	30	9	-70%
Chute d'objet	22	29	5	-83%
Chute de personne	437	392	305	-22%
Contact Exposition	16	17	25	47%
Explosion	-	1	1	0%
Heurt	92	60	62	3%
Inhalation	-	-	1	-
Manutention	110	118	92	-22%
Projection	8	8	9	13%
Autres	174	98	96	-2%
Total général	947	824	710	-14%

Nature de l'accident	Nombre de jours d'arrêt			Progression
	2013	2014	2015	
Accident de circulation	849	733	1609	120%
Agression	130	546	116	-79%
Chute d'objet	128	432	50	-88%
Chute de personne	7586	5475	5808	6%
Contact Exposition	48	232	45	-81%
Explosion	-	-	-	-
Heurt	1087	364	459	26%
Inhalation	-	-	1	-
Manutention	1661	2054	1483	-28%
Projection	0	32	20	-38%
Autres	1526	1738	2825	63%
Total général	13015	11606	12416	7%

Le nombre d'accidents de circulation a augmenté de 27 % en 2015 (générant une augmentation de 120 % du nombre de jours d'arrêt de travail).

Les accidents liés aux chutes de personnes, aux manutentions ainsi qu'à la circulation sont les plus élevés en nombre comme en nombre de jours d'arrêt de travail.

Le nombre moyen de jours d'arrêt de travail, tous accidents confondus, est de 17,48 en 2015 (contre 14,09 en 2014 et 13,74 en 2013).

Les accidents liés aux chutes de personnes ont généré en moyenne 19,04 jours d'arrêt de travail (contre 13,96 en 2014 et 17,35 en 2013).

Les accidents de la circulation ont généré en moyenne 17,87 jours d'arrêt de travail (contre 10,32 en 2014 et 12,83 en 2013).

Les accidents liés aux manutentions ont généré en moyenne 16,11 jours d'arrêt de travail (contre 17,92 en 2014 et 15,10 en 2013).

Maladies professionnelles

Contrairement à l'accident du travail et à l'accident de trajet, il n'existe pas de définition légale générale de la maladie professionnelle. On peut toutefois indiquer qu'elle est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

Les maladies professionnelles figurent sur des tableaux spécifiques qui les recensent. Chacun de ces tableaux précise également les conditions à remplir pour une reconnaissance : délai de prise en charge, durée d'exposition au risque le cas échéant et liste de travaux effectués.

La démarche de reconnaissance implique l'examen par un médecin expert agréé dont les conclusions sont examinées en commission de réforme.

Type de maladie	N° maladie En référence au tableau Régime général des maladies professionnelles	Nombre de maladies reconnues	Nombre de jours d'arrêt
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	RG 57	11	488
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	RG 98	2	16
Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique	RG 29	1	NC
Maladie de Lyme	RG 19bis	1	0
Non précisé	NC	3	449

18 maladies professionnelles recensées ci-dessus ont été reconnues en 2015 (contre 10 en 2010, 16 en 2011 et 13 en 2012, 15 en 2013 et 10 en 2014).

Incapacités permanentes partielles suite à un accident ou à une maladie professionnelle

L'incapacité permanente partielle (IPP), est un pourcentage exprimant l'importance des séquelles qui subsistent définitivement et qui diminuent la capacité physique d'une personne qui a été victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Ce taux d'invalidité est évalué après la date de consolidation sur le fondement d'une consultation auprès d'un expert agréé, puis examiné en commission de réforme. La date de consolidation correspond au moment à partir duquel l'état de la personne est considéré comme permanent (lorsqu'elle ne reçoit plus de soins, ou que les seuls soins qu'elle reçoit ont pour but d'empêcher l'aggravation de son état).

Un taux supérieur à 10% ouvre droit au versement d'une rente.

15 suites d'accidents ont occasionné des incapacités permanentes partielles (IPP) en 2015, dont 3 de 12 à 15% d'IPP.

Sexe	Affectation	Catégorie du poste	Ancienneté Dans le poste	Type d'accident ou de maladie professionnelle	Nature de l'activité	Victime déjà accidentée du travail	Date de consolidation	Reprise du service	Taux d'IPP par lésion (en%)	Nbre jours arrêt imputables à l'accident 2015	Age de l'agent
F	Musée du Louvre	C	2 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Non	08/02/2016	Oui	4,00%	71	57
F	Musée du Louvre	C	2 mois	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Oui	NC	Oui	1,00%	93	39
F	Musée du Louvre	C	6 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Oui	15/02/2016	Oui	1,00%	80	43

F	Musée du Louvre	C	4 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Non	NC	Oui	1,00%	4	57
M	Musée du Louvre	C	6 ans	Accident de trajet	accueil et surveillance	Oui	30/05/2015	Oui	1,00%	181	64
M	Musée du Louvre	C	6 ans	Travail stricto sensu	accueil et surveillance	Non	29/02/2016	Oui	1,00%	86	46
F	CMN	B	13 ans 1 mois	Travail stricto sensu	autre...	NC	22/06/2015	Oui	5%	92	46
M	CMN	C	5 mois	Travail stricto sensu	activité de bureau	Oui	NC	NC	12,00%	365	57
M	CHATEAU DE FONTAINEBLEAU	B	35 ans	Travail stricto sensu	atelier, terrain, laboratoire	oui	26/11/15	OUI	3,00%	51	65
F	INRAP	B	19	Accident de trajet	atelier, terrain, laboratoire	Non	NC	Oui	15,00%	214	54
M	MOBILIER NATIONAL	C	34	Accident De mission	atelier, terrain, laboratoire	oui	08/04/15	Oui	2,00%	238	56
M	MOBILIER NATIONAL	C	25	Accident De mission	atelier, terrain, laboratoire	oui	14/09/15	Oui	2,00%	0	55
M	MOBILIER NATIONAL	C	25	Travail stricto sensu	Autre	Non	30/03/15	Oui	14,00%	0	55
F	SG	C	NC	Accident De trajet	activité de bureau	NC	02/10/2015	oui	3,00%	138	57
F	BNF	B	NC	Accident De trajet	activité de bureau	Non	11/12/2015	oui	2,00%	33	45

Le nombre de suicides ou de tentatives de suicide en 2015 se répartit comme suit :

Suicides survenus sur le lieu de travail et/ou durant le temps de travail	1 agent de la BNF 1 agent de la Maison Bonaparte
Tentatives de suicide survenues sur le lieu de travail et/ou durant le temps de travail	1 agent de l'ENSA Val de Seine 1 agent de l'INRAP
Suicides survenus hors lieu et temps de travail	1 agent du Musée d'Orsay et de l'Orangerie 1 agent de l'INRAP
Tentative de suicide survenue hors lieu et temps de travail	1 agent de l'ENSA Marseille
Demande de reconnaissance en accident de travail	Aucune

4. C. LES COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En matière de comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), le ministère de la culture et de la communication comprend :

- le CHSCT ministériel
- le CHSCT Administration Centrale
- les CHSCT spéciaux de « filière » :
 - CHSCT Musées (Magnin ; services des bibliothèques ; musées du XXème siècle ; Malmaison ; musée de la Préhistoire ; Ecoen ; Port Royal des Champs ; Clémenceau de Lattre ; Cluny)

- CHSCT Archives (Archives nationales d’Outre-mer et Archives nationales du monde du travail)
- CHSCT Patrimoine et architecture (LRMH ; DRASSM ; MAPA ; Plans et reliefs)
- les CHSCT spéciaux de services à compétence nationale (SCN)
 - CHSCT Mobilier National
 - CHSCT Château et Domaine de Compiègne et de Blérancourt
 - CHSCT C2RMF
 - CHSCT Château et Domaine de Pau
 - CHSCT Château et Domaine de Saint Germain en Laye
 - CHSCT des Archives Nationales
- les CHSCT de D(R)AC
- les CHSCT d’établissement public administratif
- les CHSCT spéciaux des interrégions de l’INRAP
- les CHSCT spéciaux des directions du Centre des Monuments Nationaux (CMN)

Les groupes de travail émanant du CHSCT Ministériel ont été réunis à 14 reprises.

Eléments issus du bilan 2015 transmis à la DGAFP

Nombre de CHSCT comptant x membres titulaires

Nombre de CHSCT comptant x membres titulaires								Nombre total de membres titulaires	Nombre total de membres suppléants	Nombre total de membres
	3	4	5	6	7	8	9			
CHSCT ministériels					1			7	7	14
CHSCT d'Administration centrale					1			7	7	14
CHSCT de réseau										
CHSCT spéciaux	6	1		1	1	1	1	41	40	81
CHSCT de proximité	2	5	5	1				57	47	104
CHSCT d'établissement public	2	9	8	8	1	3	8	231	178	409
CHSCT pour lesquels l'information n'est pas disponible										9 CHSCT NC
Ensemble								343	279	622

Participants aux réunions des CHSCT

Nombre total de réunions des CHSCT de 2015 ...			Nombre total de réunions des CHSCT de 2015
	avec la présence d'un professionnel de ce type	sans la présence d'un professionnel de ce type	
ISST	82	68	150
AP ou CP	141	9	150
Médecin de prévention	100	50	150

Les acteurs de la prévention

Les inspecteurs santé et sécurité au travail reçoivent une formation spécifique et une lettre de mission à leur entrée en fonction. Leur libre accès aux locaux des services de leur ressort et à la documentation qui les concerne est garanti.

Le décret ouvre la possibilité d'instaurer deux niveaux d'agents de prévention. Les assistants de prévention peuvent ainsi voir leur action coordonnée par un conseiller de prévention dans la mesure où l'importance des risques ou des effectifs le justifient. Ils reçoivent également à leur nomination, comme c'était déjà le cas au sein du ministère, une lettre de mission. Le ministère a fait le choix d'une mise en place de ce double niveau à chaque fois que les conditions et les ressources étaient disponibles.

STRUCTURES	AGENTS DE PREVENTION	NB de Conseillers de prévention	NB d' Assistants de prévention	Quotité Non définie	Quotité inférieure à 10 %	Quotité de 10 %	Quotité de 15 %	Quotité de 20 %	Quotité de 30 - 40 %	Quotité de 50 %	Quotité entre 50 % et 100 %	Quotité de 100 %	TOTAL
AC	Conseiller	1	6	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Assistant			0	0	6	0	0	0	0	0	0	6
EP	Conseiller	2	68	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	Assistant			23	4	21	2	7	2	3	0	6	68
SCN	Conseiller	0	31										0
	Assistant			7	5	9	0	5	2	1	1	1	31
DRAC – STAP	Conseiller	14	87	4	1	4	0	2	2	1	0	0	14
	Assistant			35	24	19	0	6	2	1	0	0	87
ECOLE D'ART	Conseiller	0	8										0
	Assistant			1	0	2	0	3	0	0	1	1	8
ECOLE D'ARCHITECTURE	Conseiller	0	20										0
	Assistant			4	1	6	1	6	1	1	0	0	20
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES	Conseiller	6	30	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
	Assistant			4	0	0	0	8	6	10	1	1	30
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	Conseiller	0	54										0
	Assistant			21	13	6	2	11	1	0	0	0	54
TOTAL		22	304	99	48	73	5	48	16	17	3	17	326

5 - AUTRES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL - L'ACTION SOCIALE

Les orientations des politiques d'action sociale découlent des débats du comité national d'action sociale et des échanges au sein des différents groupes de travail.

Les précédentes années ont vu la création ou la refonte de certaines prestations ministérielles telles que l'aide sociale exceptionnelle au départ à la retraite, l'aide à la garde d'enfants de 6 à 12 ans, l'aide à la garde d'enfants en situation de handicap, l'extension de l'aide à la scolarité aux collégiens.

La prise en compte des évolutions sociales et sociétales permet, pour plusieurs dispositifs une meilleure prise en compte des familles recomposées et des situations de garde alternée ou partagée.

Chiffres clés

19% des dépenses d'action sociale concernent le logement

26% des dépenses d'action concernent les associations de personnel

17% des dépenses d'action sociale concernent la restauration collective

Sur les **1273** prestations versées, **32%** concernent l'aide aux frais de scolarité

La mobilisation quotidienne de l'ensemble de l'équipe du bureau de l'action sociale et de la prévention sur l'année 2015 est une réalité que ne reflète pas la seule analyse des données budgétaires et comptables.

Qu'elle soit orientée vers l'action sociale collective ou individuelle, la mise en œuvre, au quotidien, des orientations des politiques sociales correspond avant tout à une activité de service de chacun des membres du bureau. Ce service rendu aux correspondants à une éthique intégrant l'écoute et le renseignement des interlocuteurs, le respect des agents en demande, la relation de confiance notamment fondée sur la confidentialité des situations individuelles présentées, la qualité de l'analyse des situations et la réponse systématique aux demandes dans les meilleurs délais.

Le périmètre d'activité du bureau s'étend pour de nombreux champs d'action au-delà du périmètre classique des frontières du ministère. Depuis 2010, il verse bien sûr les prestations sociales de tous les agents rémunérés par le ministère, quelle que soit leur affectation. Il s'est en la matière conformé, dans ce mouvement de recentralisation, à la démarche adoptée pour la paie par le bureau de la rémunération, puis par les bureaux de gestion. Il convient de souligner qu'il assure un service qui bénéficie également aux agents contractuels des établissements.

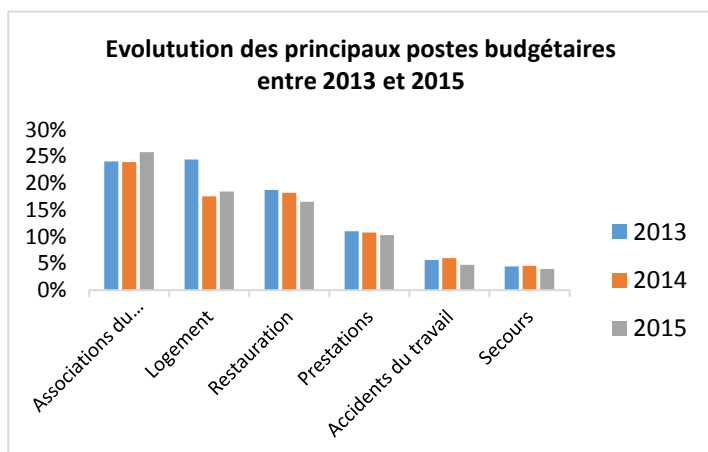
5. A. BILAN FINANCIER DE L'ACTION SOCIALE ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES DECONCENTRES **T2** **T3**

SYNTHESE DE LA CONSOMMATION DES CREDITS MOBILISES EN CREDITS DE PAIEMENT PAR LE BUREAU DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PREVENTION SUR LE TRIENNAL 2013-2015			
224-02 (titre 3)	2013	2014	2015
Crédits ouverts (CHORUS)	4 817 522	4 878 080	5 096 209
Crédits consommés hors FIPHFP	4 759 280	4 679 939	5 157 570
action sociale	4 148 462	3 967 049	4 404 110
crédits déconcentrés	610 818	712 890	753 460
TOTAL CONSOMME	4 759 280	4 679 939	5 157 570
Taux de consommation	98,79%	95,94%	101,20%
224-01 (titre 2)	2013	2014	2015
Crédits consommés	1 116 817	1 208 667	1 114 012
FIPHFP	2013	2014	2015
Crédits consommés - FIPHFP	951 478	758 466	835 460

Au vu du tableau ci-dessus on constate que la consommation globale des crédits de paiement (CP) est pour l'année 2015 de 6 271 582 € contre 5 888 606 € en 2014. L'évolution de la consommation globale de CP d'une année sur l'autre est de + 6,11 %.

Le tableau fait apparaître la proportion des divers postes de dépense sur l'année 2015 et leur évolution sur les quatre dernières années :

Postes de dépenses	2013		2014		2015	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
224-01 (titre 2)						
Accidents du travail et maladies professionnelles (dont rentes accidents travail)	298 732,00 €	6%	309 364,00 €	6%	263 334,19 €	5%
Prestations d'action sociale	582 432,00 €	11%	559 644,00 €	11%	570 576,23 €	10%
Secours	233 460,00 €	4%	235 055,00 €	5%	219 209,00 €	4%
Convention médicale finances	2 193,00 €	0%	104 604,00 €	2%	60 892,99 €	1%
Total titre 2	1 116 817,00 €	21%	1 208 667,00 €	23%	1 114 012,41 €	20%
224-02 (titre 3)						
Logement (parc MCC)	1 289 500,00 €	24%	910 000,00 €	18%	1 020 000,00 €	19%
Restauration	988 346,00 €	19%	944 631,00 €	18%	912 568,31 €	17%
Subventions aux associations de personnel	1 268 994,00 €	24%	1 241 015,00 €	24%	1 425 648,00 €	26%
Honoraires médicaux médecine statutaire	44 550,00 €	1%	66 718,00 €	1%	69 914,44 €	1%
Frais médecine de prévention administration centrale (vaccins, etc.)	8 416,00 €	0%	5 330,00 €	0%	7 957,18 €	0%
Conventions médicales	48 342,00 €	1%	73 766,00 €	1%	121 237,74 €	2%
Handicap (aménagement de postes, France entière)	249 022,00 €	5%	371 358,00 €	7%	486 953,57 €	9%
Protection sociale complémentaire	237 717,00 €	5%	270 000,00 €	5%	235 000,00 €	4%
Autres dépenses (abonnements, renouvellement carte culture, ...)	13 575,00 €	0%	19 323,00 €	0%	5 899,76 €	0%
Infirmières	- €	0%	64 908,00 €	1%	118 931,29 €	2%
Total titre 3	4 148 462,00 €	79%	3 967 049,00 €	77%	4 404 110,29 €	80%
TOTAL titre 2 + titre 3	5 265 279,00 €		5 175 716,00 €		5 518 122,70 €	



Les subventions aux associations de personnel constituent le premier poste de dépense : 1 425 648 € (près de 26 % des dépenses d'administration centrale).

La restauration, en très légère baisse par rapport à 2014, représente 16,5% des dépenses d'administration centrale (912 568 €). Elle passe au 3ème rang des dépenses

d'administration centrale, mais au premier rang des dépenses si l'on ajoute les crédits qui y sont consacrés en services déconcentrés (615 474 €). Le total des dépenses sur ce poste est donc de 1 528 042 € soit près du quart des dépenses d'action sociale (24,36%).

1 020 000 € de crédits de paiement ont été consacrés au logement social en 2015 soit 18,5% des dépenses totales d'administration centrale. On notera la hausse des crédits consacrés à ce poste par rapport à 2014 : près de 11 % d'augmentation.

Ce poste de dépenses a, en effet, bénéficié en fin d'année du report de crédits non consommés du service des ressources humaines.

Les prestations sociales au sens large (titre 2) totalisent 1 114 012 € en 2015, soit 20,2 % des dépenses totales d'administration centrale.

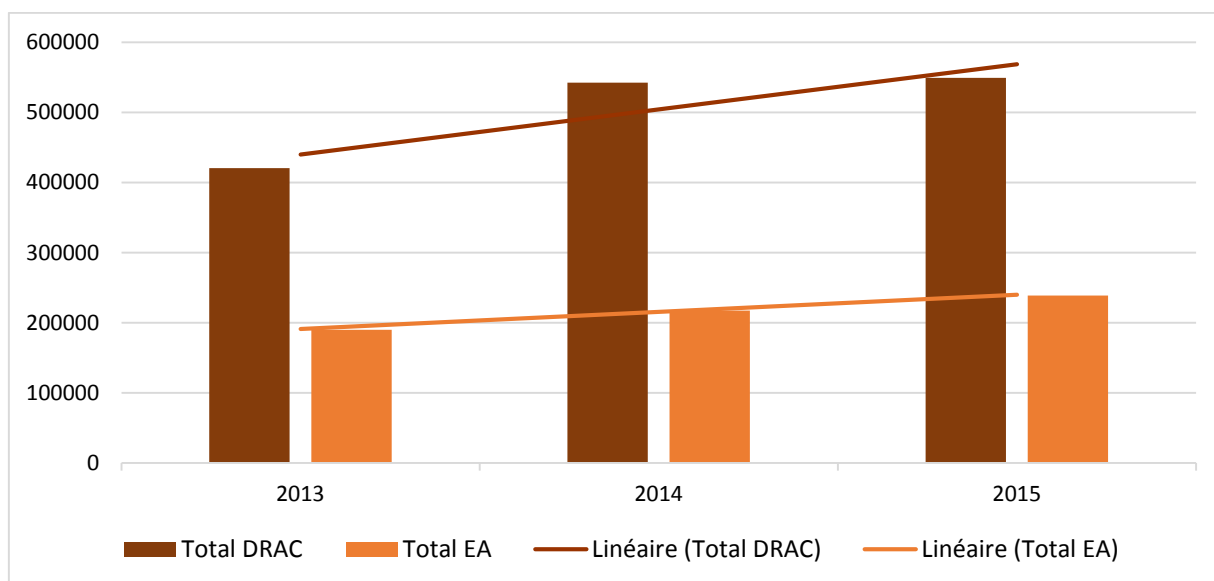
Les dépenses des services déconcentrés enregistrent une hausse de près de 17%

5. B. ZOOM SUR L'ACTION SOCIALE DES SERVICES DECONCENTRES

- DRAC ILE-DE-France COMPRISE **T2** **T3**

➤ Dépenses globales 2013-2015 des DRAC et écoles d'architecture

	224-02 (titre 3)		
	2013	2014	2015
Total DRAC	420 650 €	542 572 €	549 542 €
Total EA	190 168 €	217 702 €	238 973 €
Total DRAC + EA	610 818 €	760 274 €	788 515 €



On constate une stabilisation des dépenses globales des DRAC par rapport à 2014 : +1,28 % soit + 6 970 €.

En revanche, on note une hausse des dépenses globales des écoles d'architecture de 10% environ par rapport à 2014 (+ 21 271 €).

NOUVEAU

➤ Dépenses restauration et frais médicaux des DRAC – 2013/2015

Groupes	224-02 (titre 3)					
	Restauration			Frais médicaux – matériel médical		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Corse	0 €	5 520 €	6 339 €	1 249 €	196 €	1 236 €
Guyane	1 015 €	7 730 €	6 933 €	3 510 €	3 850 €	3 253 €
Océan indien	1 990 €	2 367 €	1 721 €	23 €	0 €	0 €
Martinique	0 €	0 €	0 €	8 150 €	682 €	1 392 €
Guadeloupe	0 €	0 €	1 877 €	300 €	525 €	264 €
Limousin	19 974 €	19 300 €	20 760 €	271 €	413 €	502 €
Franche-Comté	3 374 €	3 150 €	3 330 €	926 €	1 440 €	1 100 €
Haute-Normandie	23 000 €	24 300 €	26 922 €	46 €	92 €	78 €
Basse-Normandie	3 840 €	4 770 €	4 162 €	710 €	631 €	46 €
Picardie	4 584 €	4 865 €	0 €	1 446 €	1 475 €	0 €
Auvergne	22 472 €	25 170 €	35 286 €	1 403 €	2 304 €	2 667 €

Champagne-Ardenne	16 184 €	17 360 €	16 507 €	330 €	23 €	316 €
Lorraine	6 326 €	4 524 €	5 808 €	525 €	104 €	509 €
Bourgogne	43 996 €	34 200 €	36 918 €	413 €	639 €	500 €
Alsace	18 725 €	22 476 €	23 810 €	756 €	470 €	473 €
Poitou-Charentes	9 212 €	13 840 €	14 388 €	1 563 €	1 100 €	1 113 €
Bretagne	11 095 €	13 317 €	13 258 €	730 €	1 000 €	845 €
Nord-Pas-de-Calais	17 319 €	11 770 €	11 190 €	680 €	690 €	1 106 €
Centre	50 300 €	41 150 €	46 056 €	515 €	680 €	716 €
Aquitaine	48 444 €	59 050 €	68 034 €	2 296 €	1 390 €	1 601 €
Ile-de-France	0 €	100 560 €	65 129 €	0 €	0 €	2 040 €
Languedoc-Roussillon	13 642 €	13 800 €	16 588 €	3 504 €	900 €	810 €
Midi-Pyrénées	7 438 €	10 226 €	14 324 €	922 €	1 230 €	1 213 €
Pays de la Loire	16 094 €	14 177 €	14 489 €	1 695 €	2 348 €	824 €
P.A.C.A.	19 850 €	25 430 €	35 371 €	2 611 €	4 950 €	4 403 €
Rhône-Alpes	26 236 €	35 974 €	32 643 €	966 €	414 €	692 €
TOTAL DRAC	385 110 €	515 026 €	521 843 €	35 540 €	27 546 €	27 699 €

➤ **Dépenses restauration et frais médicaux des Ecoles d'architecture – 2013/2015**

224-02 (titre 3)									
	Restauration			Frais médicaux			Conventions médecine de prévention		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Paris et Ile de France									
Marne-la-Vallée	4 983 €	7 251 €	15 616 €	503 €	756 €	283 €	8 267 €	7 443 €	7 613 €
Paris Belleville	0 €	4 900 €	0 €	2 295 €	0 €	901 €	9 475 €	1 140 €	4 800 €
Paris la Villette	0 €	0 €	0 €	1 112 €	0 €	1 652 €	0 €	0 €	10 062 €
Paris Malaquais	0 €	0 €	0 €	52 €	590 €	0 €	11 726 €	12 144 €	12 448 €
Paris Val-de-Seine	3 451 €	3 993 €	7 198 €	698 €	755 €	1 158 €	14 100 €	12 200 €	6 120 €
Versailles	0 €	0 €	0 €	201 €	225 €	370 €	1 967 €	2 478 €	1 922 €
TOTAL Paris et Ile-de-France	8 434 €	16 144 €	22 814 €	4 861 €	2 326 €	4 364 €	45 535 €	35 405 €	42 965 €
Régions									
Bordeaux	6 973 €	7 055 €	7 002 €	287 €	743 €	2 114 €	0 €	0 €	0 €
Rennes	3 159 €	3 400 €	3 272 €	676 €	1 235 €	1 148 €	0 €	0 €	2 800 €
Clermont-Ferrand	4 991 €	4 650 €	3 194 €	629 €	397 €	87 €	3 730 €	3 770 €	3 771 €

Grenoble	1 144 €	1 005 €	151 €	212 €	166 €	180 €	3 387 €	202 €	18 533 €
Montpellier	4 195 €	7 440 €	6 717 €	460 €	1 122 €	490 €	0 €	17 550 €	0 €
Lille	612 €	860 €	423 €	1 651 €	318 €	1 279 €	8 334 €	8 529 €	8 700 €
Lyon	12 761 €	12 030 €	9 024 €	174 €	837 €	266 €	8 347 €	8 507 €	9 491 €
Marseille-Luminy	1 486 €	1 503 €	195 €	193 €	303 €	482 €	13 753 €	15 820 €	15 345 €
Nancy	0 €	348 €	347 €	1 530 €	827 €	827 €	4 404 €	4 432 €	4 432 €
Nantes	9 042 €	12 080 €	13 070 €	284 €	222 €	195 €	7 416 €	7 250 €	9 446 €
Rouen	3 030 €	3 970 €	4 486 €	272 €	270 €	269 €	6 677 €	7 228 €	8 134 €
Saint-Etienne	6 873 €	6 481 €	6 500 €	69 €	881 €	500 €	0 €	1 684 €	0 €
Strasbourg	10 916 €	10 116 €	15 559 €	327 €	289 €	209 €	0 €	10 307 €	7 188 €
Toulouse	1 634 €	0 €	877 €	0 €	0 €	81 €	1 710 €	0 €	2 046 €
TOTAL Régions	66 816 €	70 938 €	70 817 €	6 764 €	7 610 €	8 127 €	57 758 €	85 279 €	89 886 €
TOTAL Paris-IDF+Régions	75 250 €	87 082 €	93 631 €	11 625 €	9 936 €	12 491 €	103 293 €	120 684 €	132 851 €

Sur le titre 3 (224-02), le poste restauration collective reste stable lui aussi avec une augmentation de 2,2 % (+ 13 366 €) qui correspond à la poursuite de l'élargissement de l'accès des agents en poste en DRAC et STAP à la restauration collective.

Le montant des frais médicaux, intégrant les frais de visites de recrutement, visite préalable à un avis du comité médical ou de la commission de réforme départementale compétents, est majoré là encore de près de 10 % (+14 875 €).

Cette hausse est surtout le fait des écoles d'architecture (+14 722 € de dépenses supplémentaires).

5. C. ZOOM SUR L'ACTION SOCIALE DES SERVICES CENTRAUX T2 T3

Pour mémoire, sont concernés par ces dépenses, les services d'administration centrale, services rattachés et certains services déconcentrés (services situés à Paris et en île-de-France) payés en centrale et, pour les prestations et subventions, secours et subventions aux associations, les agents de la France entière, rémunérés par le ministère.

En 2015, 5 518 123 € ont été consacrés aux dépenses de l'administration centrale, tous titres confondus, soit 342 407 € de plus qu'en 2014.

Cette augmentation a été surtout sensible sur 5 postes de dépenses : logement (+110 000 € soit 11 % d'augmentation) ; les subventions aux associations du personnel (+184 633 € - 15 % environ d'augmentation) ; le handicap (+ 115 596 € - 31 % d'augmentation) – les conventions médicales (+ 47 472 € - + 64 % d'augmentation) ; les infirmières (+ 54 023 € - 83 % d'augmentation).

➤ **Consommation du titre 3 (224-02)**

Année	Montant	% Budget global
2013	1 289 500 €	24,49%
2014	910 000 €	17,58%
2015	1 020 000 €	18,48%

Les dépenses de logement représentent cette année 19% contre 18 % en 2014.

L'évolution des crédits de paiement consacrés au logement depuis 2013 apparaît dans le tableau ci-dessous :

Type de Parc concerné	Nombre d'agents logés		
	2013	2014	2015
Parc préfectoral	48	23	141
Parc culture	39	34	38
Total agents logés	87	57	179

Le rythme de consommation annuelle reste soumis aux aléas des délais de livraison pour des projets sur lesquels le ministère a pu s'engager 3, voire 4 ans en amont.

La très forte augmentation du nombre d'agents logés sur le parc préfectoral correspond à la mise en place du système « BALAE » qui permet aux agents de postuler directement et sur un plus grand nombre de logements. Cependant les demandes ne sont pas, loin s'en faut, toutes satisfaites. En effet, bien qu'il y ait une augmentation notable d'agents logés sur le parc préfectoral le ratio d'agents logés/demandes n'est que de 31 %.

Années	Parc préfectoral			Parc culture	Total
	Dossiers de demande envoyés	Agents logés	% agents logés/Demandes	Agents logés	Agents logés
2013	465	48	10,32%	39	87
2014	402	23	14,18%	34	57
2015	576	141	31,08%	38	179

Les **associations de personnel**, considérées comme des acteurs favorisant la cohésion sociale, bénéficient d'un soutien qui correspond à 25,8% des dépenses totales d'administration centrale. Le montant des dépenses qui y sont consacrées se subdivisent en 1 182 155 € pour les subventions stricto sensu et 50 130 € pour les cadeaux de Noël soit un total de 1 232 285 €. Le ministère de la culture et de la communication privilégie l'action et l'offre culturelle,

sportive et sociale de proximité en soutenant les associations du personnel des DRAC et SCN répartis sur l'ensemble du territoire national. L'AAS est l'association qui comptabilise le plus grand nombre d'adhérents elle ouvre également son offre de prêts sociaux (aide financièrement remboursable à taux 0%) et de séjours pour enfants et colonies de vacances sans condition d'adhésion à l'ensemble des agents en poste au ministère ou dans ses EPA.

Pour la première fois en 2015, 193 363 € ont été attribués à deux associations pour leur fonctionnement. Ces sommes correspondent aux rémunérations de 4 agents du ministère de la culture et de la communication mis à disposition de ces deux associations du personnel. La somme totale versée aux associations a donc été de 1 425 648 €.

Les dépenses de **restauration** sont cette année encore en diminution (- 32 063 €). Elles se montent à 912 568 € (944 631 € en 2014). Leur poids dans le budget global de l'administration centrale est en légère diminution (16,5% en 2015 contre 18,3 % en 2014).

Après une augmentation en 2014 de 25 424 € (+ 52,6 %) les dépenses liées aux **conventions médicales** augmentent à nouveau de 47 472 € soit 64,35% de hausse. Elles ne représentent cependant que 2,2 % des dépenses d'administration centrale. Rappelons qu'elles correspondent aux nombreuses situations de vacance de poste de médecins de prévention du ministère des finances en régions pour lesquels des partenariats de substitution sont conclus avec des services interentreprises, des collectivités territoriales, d'autres administrations que le ministère des finances ou la mutualité sociale agricole.

La protection sociale complémentaire représente 4,3% des dépenses totales. 235 000€ ont été versés en 2015 à la MGEN organisme référencé depuis juillet 2009 pour 9 350 adhérents répartis sur l'ensemble du périmètre ministérielle montant de 118 931 € intitulé "**infirmières**" correspond aux dépenses liées aux contrats d'une infirmière intérimaire et d'une secrétaire médicale.

➤ **Consommation du titre 2 (224-01)**

Alors que les dépenses du titre 2 avaient augmenté de 8 % (+ 91 850 €) en 2014 elles reviennent, quasiment à leur niveau de 2013 après une diminution 8 % (soit 94 655 €).

Elles se répartissent comme suit :

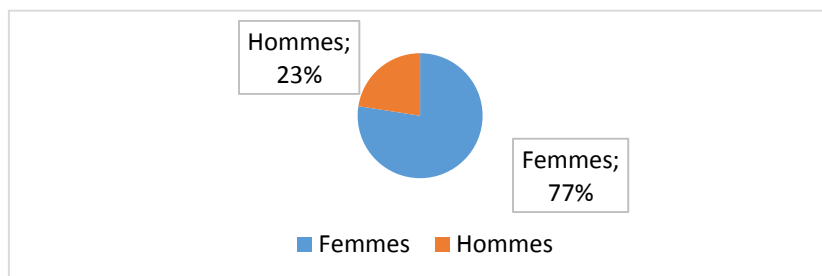
- **accidents du travail** : 263 334 €. Ces dépenses sont en nette diminution, de presque 15 % par rapport à 2014 (- 46 030 €). Leur occurrence ainsi que le montant mobilisé pour les frais et honoraires médicaux correspondant à leur prise en charge reste imprévisible
- **convention médicale passée avec le ministère des finances** pour le suivi de la médecine de prévention des agents en services déconcentrés, après une hausse spectaculaire des dépenses en 2014 (+ 102 411 €), en 2015 ce poste a généré 60 893 € de dépenses soit – 43 711 € soit près de 42 % de dépenses en moins.
- **secours** : légère diminution (219 209 € contre 235 055 € en 2014), soit -7%.
- **prestations sociales** : 570 576 € de dépenses en 2015. Par rapport à 2014

5. D. ZOOM SUR LES PRESTATIONS SOCIALES **T2**

En 2015, le bureau de l'action sociale a traité 1410 dossiers de prestations sociales pour un montant avoisinant les 790 000 euros.

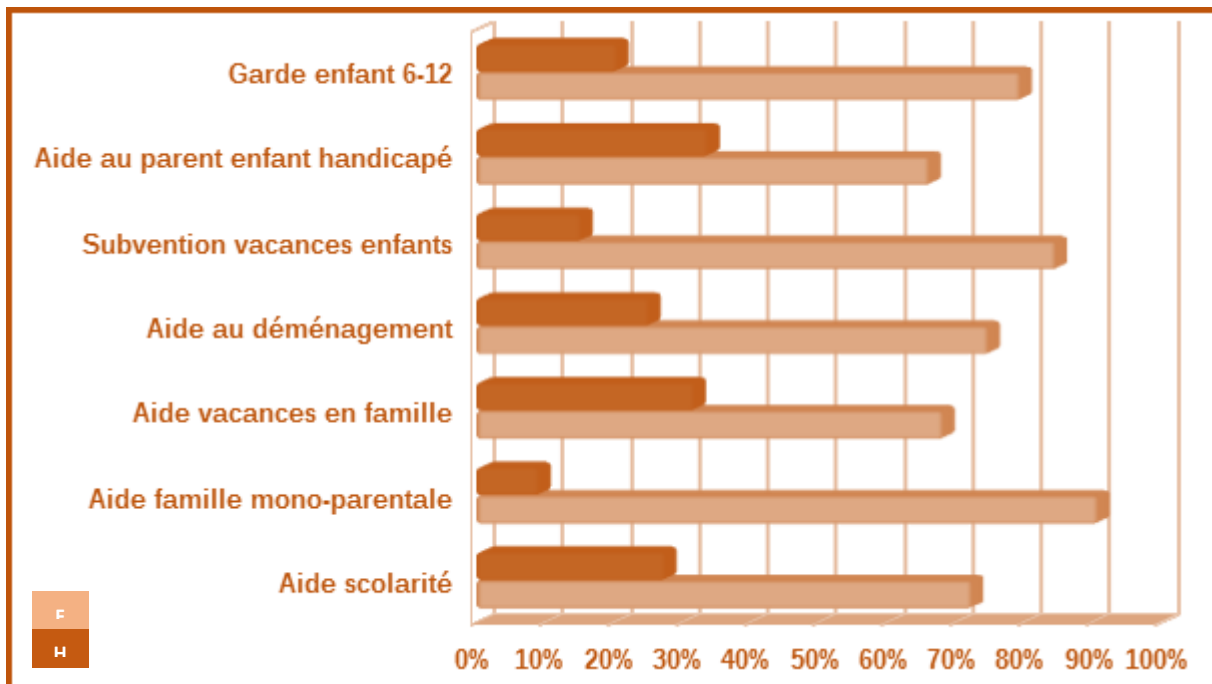
Type de prestation	Bénéficiaires	Montant versé	Dépense prestation/Total
Aide aux frais de scolarité	417	180 140,00 €	22,81%
Aide financière aux familles monoparentales	285	123 925,00 €	15,69%
Aide vacances en famille	151	21 510,00 €	2,72%
Aide au déménagement	143	65 488,00 €	8,29%
Aide aux séjours	124	19 567,38 €	2,48%
Allocations aux parents enfant handicapé	68	127 237,47 €	16,11%
Garde enfant 6-12	39	6 288,61 €	0,80%
Aide exceptionnelle au départ à la retraite	12	24 000,00 €	3,04%
BAFA	9	1 662,00 €	0,21%
Aide à la garde d'enfant handicapé	2	757,77 €	0,10%
Sous-Total – hors secours	1250	570 576,23 €	72,24%
Secours	160	219 209,00 €	27,76%
Total général	1410	789 785,23 €	100,00%

➤ Répartition des bénéficiaires par genre

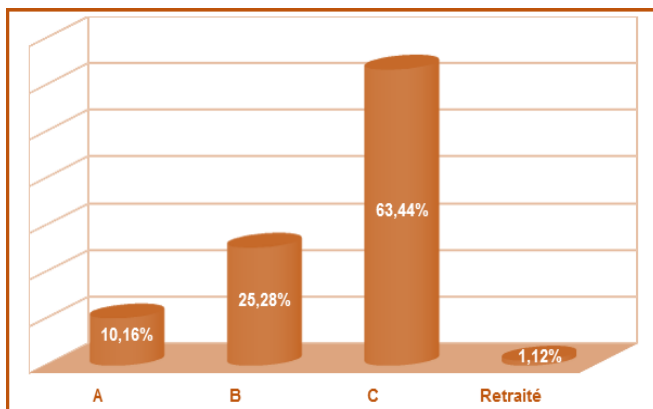


Nb : les 160 bénéficiaires des secours ne font pas partie de la population étudiée

Si 91 % des bénéficiaires de l'aide aux familles mono-parentales sont de sexe féminin les autres prestations sont moins fortement mono-genrées.



➤ Répartition des bénéficiaires par catégorie



➤ Répartition des prestations par catégorie du bénéficiaire

Le type de prestation n'est pas neutre en matière de catégorie du bénéficiaire. Alors que majoritairement le bénéficiaire de l'aide au départ à la retraite est de catégorie C (92%), l'aide au parent d'enfant handicapé et à sa garde est aussi bien perçue par des bénéficiaires de catégorie A, B et C. L'aide au déménagement, dans une moindre mesure, bénéficie également aux trois catégories. Les agents de catégorie B sont représentés dans toutes les prestations et hormis l'aide au départ à la retraite, le pourcentage d'agents de catégorie B bénéficiant d'une prestation sociale est loin d'être négligeable.

➤ Répartition des prestations par tranche d'âge

Fourchette âge	Aide au déménagement	Aide au parent enfant handicapé	Aide famille mono-parentale	Aide scolarité	Aide vacances en famille	Garde enfant 6-12	Subvention vacances enfants
< 25	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
25 à 29	13%	0%	1%	0%	1%	0%	0%
30 à 34	13%	0%	2%	0%	3%	0%	3%
35 à 39	21%	9%	8%	5%	12%	23%	15%
40 à 44	19%	25%	24%	22%	30%	44%	33%
45 à 49	17%	37%	31%	33%	30%	26%	31%
50 à 54	8%	15%	22%	24%	20%	8%	12%
55 à 59	3%	12%	10%	12%	4%	0%	3%
60 à 64	3%	1%	4%	5%	0%	0%	2%
65 et +	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%

Hormis l'aide au déménagement, qui bénéficie aussi aux agents les plus jeunes, les moins de 35 ans et les plus de 55 ans sont peu ou pas du tout représentés parmi les bénéficiaires. La catégorie la plus nombreuse est celle des 40-49 ans quelle que soit la prestation. Pour mémoire la moyenne d'âge des agents du ministère rémunérés sur Titre II était de 48,8 ans au 31/12/2015.

➤ Répartition des prestations par bénéficiaire

Nombre de prestations sociales perçues par bénéficiaire	Femme	Homme	Total bénéficiaires
1	281	145	426
2	160	43	203
3	89	14	103
4	15	1	16
5	8	1	9
Total bénéficiaires	553	204	757

Si les dossiers traités au cours de 2015 par le bureau de l'action sociale était au nombre de 1410 (les 160 secours ne sont pas référencés ci-dessous), seuls **757 agents** ont réellement été bénéficiaires des prestations sociales

➤ Sommes perçues par les bénéficiaires

Total sommes perçues par les bénéficiaires	Femme	Homme	Total bénéficiaires
< 100 €	11	5	16
101 à 300 €	55	37	92
301 à 500 €	148	52	200
501 à 700 €	135	47	182
701 à 900 €	73	20	93
901 à 1100 €	41	7	48
1101 à 1300 €	27	9	36
1301 à 1500 €	8	5	13
1501 à 2000 €	30	10	40
2001 à 3000 €	20	7	27
3001 à 4000 €	3	4	7
4001 à 5500 €	2	1	3
Total bénéficiaires	553	204	757

Certains montants particulièrement élevés correspondent à plusieurs prestations sur 2 ans

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	56	25	81
B	140	46	186
C	351	131	482
Retraite	6	2	8
Total	553	204	757

Il y a une forte proportion d'agents de catégorie C parmi les bénéficiaires mais la part de ceux de catégorie B est loin d'être négligeable parmi les bénéficiaires alors que la catégorie A – pourtant la plus nombreuse – ne représente que 11 % des bénéficiaires.

➤ Répartition géographique des bénéficiaires

Région	Femme	Homme	Total bénéficiaires	Nombre agents en région	Bénéficiaires/T otal agents région
Alsace	5	5	10	150	6,67%
Aquitaine	21	9	30	376	7,98%
Auvergne	8	4	12	160	7,50%
Basse-Normandie	10	3	13	108	12,04%
Bourgogne	7	1	8	159	5,03%
Bretagne	9	3	12	184	6,52%
Centre	18	4	22	207	10,63%
Champagne-Ardenne	8	3	11	93	11,83%
Corse	1	1	2	36	5,56%
Franche-Comté	5	3	8	79	10,13%
Guadeloupe	2	0	2	29	6,90%
Haute-Normandie	5	2	7	135	5,19%
Ile-de-France	285	112	397	6823	5,82%
Languedoc-Roussillon	19	10	29	248	11,69%
Limousin	12	4	16	118	13,56%
Lorraine	14	4	18	207	8,70%
Midi-Pyrénées	22	5	27	241	11,20%
Nord-pas-de-Calais	11	4	15	217	6,91%
Océan Indien	3	1	4	34	11,76%
Pays de la Loire	18	4	22	241	9,13%
Picardie	13	7	20	97	20,62%
Poitou-Charentes	12	1	13	118	11,02%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	22	8	30	535	5,61%
Rhône-Alpes	23	6	29	419	6,92%
Total bénéficiaires	553	204	757	11014	6,87%

Seules les régions comptant des bénéficiaires figurent sur le tableau. Plus de 52 % des bénéficiaires en Ile de France mais plus de 61 % des bénéficiaires potentiels des prestations sont affectés dans cette région.

➤ **Répartition des bénéficiaires par structure administrative**

Structures administratives des bénéficiaires	Femme	Homme	Total
EPA	213	93	306
DRAC	177	46	223
SCN	83	51	134
Administration Centrale	68	10	78
Hors MCC	6	2	8
Retraite	6	2	8
Total bénéficiaires	553	204	757

Les femmes représentent 73% des bénéficiaires des prestations.

Par ailleurs, 40% des bénéficiaires sont affectés en EPA.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité d'une forte sollicitation de l'ensemble des équipes du bureau de l'action sociale et de la prévention.

Dans un environnement global, qui n'est pas propre au ministère, de croissance des difficultés matérielles et de complexification des situations individuelles, le bureau de l'action sociale et de la prévention reste un espace où chacun peut s'adresser en confiance pour livrer les difficultés auxquelles il est confronté et obtenir des pistes ou des solutions pour les résoudre.

Sur les dispositifs sociaux c'est une année qui a été marquée par le bouleversement du dispositif de recherche de logements sociaux sur le parc préfectoral qui responsabilise les agents et leur permet de postuler, sur des logements plus nombreux en Ile-de-France, directement en ligne sur la Bourse aux Logements des Agents de l'Etat (BALAE). Les premiers résultats positifs de cette évolution de la procédure des outils et des acteurs se font très clairement sentir (141 agents du ministère logés sur le parc préfectoral d'Ile de France en 2015 contre 23 en 2014).

L'année 2015 est également une année de réorganisation au sein du MCC avec la création du bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels (BSST).

Les deux bureaux conservent en commun et en partage la prévention des risques et l'amélioration des conditions de vie des agents dans le cadre professionnel comme dans leur vie personnelle.

6 - FORMATION

L'organisation de la formation au ministère de la Culture et de la Communication et dans les établissements publics administratifs sous tutelle :

Au sein du secrétariat général (SG), le département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF) assure le pilotage et la coordination de la politique de formation du ministère de la culture et de la communication.

Il met en œuvre directement un plan national de formation dont la plupart des actions sont ouvertes à l'ensemble des agents du ministère de la culture dans le cadre des orientations ministérielles et interministérielles de formation. Cette offre de formation nationale est complétée par celles des directions générales (DG) qui organisent des formations « métiers » relevant de leurs champs de compétence.

Enfin, en complément de ces offres nationales, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les établissements publics du ministère élaborent et mettent en œuvre des programmes de formations adaptés à leurs besoins spécifiques et à ceux de leurs agents.

Chiffres clés

13 056 agents ont reçu une formation en 2015

39% des agents de catégorie A

28% des agents de catégorie B

33% des agents de catégorie C

63% des femmes ont reçu une formation

37% des hommes ont reçu une formation

62% des stagiaires sont formés en EP ou mobilier national

2,4 : c'est le nombre moyen de jours de formation d'un stagiaire

METHODOLOGIE

Pour la préparation du bilan ministériel, les modalités d'organisation des données et les nomenclatures utilisées sont des déclinaisons des procédures définies par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

Pour la constitution du bilan ministériel 2015, 88 structures (administration centrale, DRAC, établissements publics) ont été interrogées. 79 ont répondu à l'enquête en 2015, soit un taux de réponse de 90 %. Afin de conserver une analyse à périmètre constant sur l'ensemble du ministère, il est d'usage de reprendre, pour les structures non répondantes, les données de l'année antérieure.

Les structures sont interrogées sur leurs effectifs globaux (titre 2 et 3 pour les EP) et leur structuration (catégorie, sexe, statut, etc.) ainsi que sur leur activité de formation et en particulier :

- nombre de stagiaires par type et domaine de formation, ventilé par sexe (hommes/femmes) et catégories (A+/A/B/C) ;
- nombre d'agents formés ;
- montant des dépenses engagées pour les actions de formation ;
- nombre d'agents en congé formation ;
- nombre de stagiaires ayant eu recours au DIF ;
- nombre de bilans de compétence et d'actions de valorisation des acquis de l'expérience engagées

La compilation nationale des données s'effectue par service organisateur, c'est-à-dire celui qui a pris en charge les frais pédagogiques. Par exemple, un agent affecté en DRAC effectuant un stage organisé par le secrétariat général sera comptabilisé dans le bilan complet de la DRAC en termes d'agents formés, et dans le bilan du SG pour le cumul ministériel du nombre de stagiaires.

Le bilan formation ministériel est présenté chaque année aux représentants du personnel au sein d'une commission formation dédiée, émanation du comité technique ministériel dont elle prépare les décisions.

LISTE DES STRUCTURES INTERROGÉES

	Structure	Entités et opérateurs	Réponse
1	DRAC	DRAC Alsace	
2	DRAC	DRAC Aquitaine	X
3	DRAC	DRAC Auvergne	X
4	DRAC	DRAC Basse-Normandie	X
5	DRAC	DRAC Bourgogne	X
6	DRAC	DRAC Bretagne	X
7	DRAC	DRAC Centre	X
8	DRAC	DRAC Champagne-Ardenne	X
9	DRAC	DRAC Corse	X
10	DRAC	DRAC Franche-Comté	X
11	DRAC	DAC Guadeloupe	X
12	DRAC	DAC Guyane	X
13	DRAC	DRAC Haute-Normandie	X
14	DRAC	DRAC Ile de France	X
15	DRAC	DRAC Languedoc-Roussillon	X
16	DRAC	DRAC Limousin	X
17	DRAC	DRAC Lorraine	X
18	DRAC	DAC Martinique	X
19	DRAC	DRAC Midi-Pyrénées	X
20	DRAC	DRAC Nord - Pas de Calais	X
21	DRAC	DRAC Pays de la Loire	X
22	DRAC	DRAC Picardie	X
23	DRAC	DRAC Poitou-Charentes	X
24	DRAC	DRAC Provence - Alpes - Côte d'Azur	X
25	DRAC	DAC océan Indien (La Réunion)	X
26	DRAC	DRAC Rhône-Alpes	X
27	DGPAT	Direction générale des patrimoines (DGP)	X
28	DGCA	Direction générale de la création artistique (DGCA)	X
29	DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)	X
30	DG	Institut national du patrimoine (INP)	X
31	SG	Secrétariat général (SG) - SRH / DRMF	X
32	SG	Secrétariat général (SG) - Sous-direction des systèmes d'information (SDSI)	X
33	EP	Bibliothèque nationale de France (BNF)	X
34	EP	Bibliothèque publique d'information (BPI)	X
35	EP	Centre des monuments nationaux (CMN)	X
36	EP	Centre Georges-Pompidou	X
37	EP	Centre national des arts plastiques (CNAP)	X
38	EP	Centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA)	X
39	EP	Centre national du livre (CNL)	
40	EP	Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	
41	EP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)	
42	EP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	X
43	EP	Ecole du Louvre	X

44	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Bourges	X
45	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Cergy	
46	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	X
47	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson	X
48	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Nancy	X
49	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Nice	X
50	EP	Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles	
51	EP	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	X
52	EP	Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)	X
53	EP	Etablissement public de la porte Dorée - CNHI	X
54	EP	Etablissement public du château de Fontainebleau	X
55	EP	Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie	X
56	EP	Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	X
57	EP	Etablissement public Sèvres - Cité de la céramique	
58	EP	Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	X
59	EP	Institut national d'histoire de l'art (INHA)	X
60	EP	Institut national du patrimoine (formation des agents de l'INP)	X
61	EP	Mobilier national et Manufactures nationales	X
62	EP	MUCEM	X
63	EP	Musée du Louvre	X
64	EP	Musée du quai Branly	X
65	EP	Musée Guimet	X
66	EP	Musée Rodin	X
67	EP	Musée Picasso	
68	EP	Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)	X
69	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux	X
70	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne	X
71	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	X
72	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	X
73	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	X
74	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon	X
75	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille	X
76	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier	X
77	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy	X
78	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes	X
79	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie	X
80	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	X
81	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette	X
82	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais	X
83	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Marne La Vallée	X
84	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine	X
85	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne	
86	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg	X
87	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse	X
88	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	X
Total			79

6. A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS **T2** **T3**

6. A. 1. AGENTS FORMES

➤ Evolution des effectifs ministériels et des agents formés

	2012	2013	2014	2015
Effectif ministériel	23 726	23 300	23 420	23 951
Agents formés	12 563	12 386	12 636	13 056
% formé sur effectif ministériel	53%	53%	54%	55%

La part des agents formés sur l'ensemble des effectifs³ pris en charge par les responsables de formations évolue lentement depuis 2012. Il en ressort que plus de la moitié des agents du ministère ont assisté à au moins une formation durant l'année écoulée.

➤ Répartition et évolution des effectifs formés par catégorie

	A+	A	B	C	total
Nombre d'agents formés	715	4 174	3 807	4 360	13 056
Effectif ministériel (enquête bilan formation)	3 373	7 597	5 679	7 302	23 951
Taux d'agents formés	21%	55%	67%	60%	55%

La part d'agents formés est variable selon la catégorie, avec une amélioration notable concernant les agents de catégorie A+, passant de 51% en 2014 à 55% en 2015.

	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	357	358	1476	2698	1496	2311	1767	2593	5096	7960	13 056
agents non formés	1649	1009	2008	1415	913	959	1508	1434	6058	4817	10 895
Effectif total	2006	1367	3484	4113	2409	3270	3275	4027	11174	12777	23 951

	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	18%	26%	42%	66%	62%	71%	54%	64%	46%	62%	55%
agents non formés	82%	74%	58%	34%	38%	29%	46%	36%	54%	38%	45%
Effectif total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

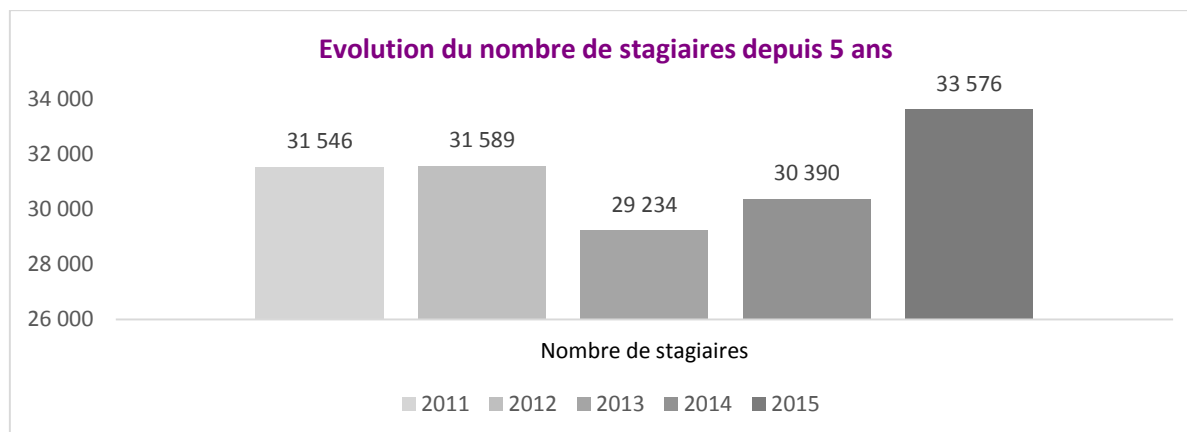
³Le cumul des effectifs ici mentionné correspond à la déclaration des différents services ayant communiqué leur bilan formation, et ne peut donc être affecté d'une valeur absolue mais garde sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation et de mesure de la part relative des agents formés sur le total des effectifs.

6. A. 2. STAGIAIRES

➤ Evolution du nombre de stagiaires

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de stagiaires	31 546	31 589	29 234	30 390	33 576

Le nombre de stagiaires a connu en 2015 une progression notable (+10 % par rapport à 2014), après déjà une augmentation en 2014.



➤ Répartition des stagiaires par catégorie et structure formatrice

Structure ayant assuré la formation	Catégories				total	Part sur l'ensemble du ministère
	A+	A	B	C		
Directions générales (avec INP)	722	1 270	1 088	1 234	4 314	13%
Directions générales (hors INP)	478	1 096	1 088	1 234	3 896	12%
Secrétariat général	315	2 361	1 560	1 978	6 214	19%
DRAC	120	297	295	341	1 053	3%
Etablissements publics et Mobilier national	475	7 559	6 427	7 534	21 995	66%
TOTAL	1 632	11 487	9 370	11 087	33 576	100%

Près des deux tiers des stagiaires relèvent de l'activité de formation des établissements publics, soit 66 %. Comme l'année passée, les stagiaires relevant de l'offre du secrétariat général représentent 19 % de l'ensemble.

➤ **Répartition et évolution des stagiaires par domaine de formation**

Domaines	2015		2014		Evolution 2014/2015	
	Nb de stagiaires	%	Nb de stagiaires	%	Nb de stagiaires	%
Environnement professionnel	1 371	4,1%	838	2,8%	533	64%
Management	1 654	4,9%	1 290	4,2%	364	28%
Gestion des RH	763	2,3%	907	3,0%	-144	-16%
Achats publics	382	1,1%	313	1,0%	69	22%
Economie finance et gestion	1 624	4,8%	823	2,7%	801	97%
Techniques juridiques	269	0,8%	480	1,6%	-211	-44%
Techniques administratives	697	2,1%	795	2,6%	-98	-12%
Bureautique	2 571	7,7%	2 479	8,2%	92	4%
Informatique	2 259	6,7%	2 498	8,2%	-239	-10%
Formations linguistiques	1 740	5,2%	1 981	6,5%	-241	-12%
Europe	64	0,2%	76	0,3%	-12	-16%
Développement durable	17	0,1%	86	0,3%	-69	-80%
Métiers de la culture	8 862	26,4%	7 641	25,1%	1 221	16%
Communication	828	2,5%	739	2,4%	89	12%
Hygiène santé et sécurité	6 639	19,8%	6 026	19,8%	613	10%
Politiques publiques nationales	93	0,3%		0,0%	93	
Préparation aux concours	3 491	10,4%	3 246	10,7%	245	8%
Formations statutaires	89	0,3%	87	0,3%	2	2%
Bilan de compétences	54	0,2%	59	0,2%	-5	-8%
VAE	14	0,0%	26	0,1%	-12	-46%
Parcours individualisé	95	0,3%		0,0%	95	
Total	33 576	100,0%	30 390	100,0%	3 186	10%

La majeure partie des stagiaires reste concentrée sur les domaines de formation suivants :

- métiers de la culture (26 % du total des stagiaires),
- hygiène et sécurité (20 %),
- bureautique-informatique (15 %)
- préparations aux concours (10 %),
- formations linguistiques (5 %).

Les domaines «métiers de la Culture», «environnement professionnel» et «hygiène santé et sécurité» sont ceux dans lesquels les augmentations de stagiaires ont été les plus importantes. A contrario, les formations «formation linguistique et techniques juridiques» ont connu une importante diminution par rapport à 2014.

6. A. 3. JOURS ET DUREE DE FORMATION

Evolution du nombre de jours de formation depuis 2012

	2012	2013	2014	2015
Nombre de jours	79 593	83 459	81 855	81 298
Variation	1%	5%	-2%	-1%

En 2015, le nombre total de jours de formation suivis apparaît en diminution de 1 %, après une année 2014 déjà marquée par une légère baisse. Le niveau de 2015 reste ainsi inférieur à celui de 2013.

Cette évolution tient essentiellement à la baisse du nombre de stagiaires observée sur les cursus très longs de formation assurés par l'INP au profit des nouveaux conservateurs du patrimoine. En effet, sur le périmètre hors INP, on constate que le nombre de jours de formation est, au contraire, en augmentation d'une année sur l'autre (67 504 en 2014 et 69 837 en 2015, soit + 3 %).

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre moyen de jours par stagiaire	2,5	2,5	2,9	2,7	2,4
Hors INP	2,2	2,2	2,5	2,3	2,1

On observe une légère baisse de la durée moyenne des formations liée à une diminution des stagiaires sur les formations longues (5 jours et plus) et inversement à un nombre de stagiaires plus important sur les formations courtes (1 ou 2 jours). Ceci explique donc pourquoi l'augmentation globale du nombre de stagiaires n'a pas entraîné une hausse symétrique du nombre de journées de formation.

➤ Ventilation des jours de formation par structure et par catégorie

Structure ayant assuré la formation	Catégories				total	Part sur l'ensemble du ministère
	A+	A	B	C		
Directions générales (avec INP)	11 872	4 323	2 660	2 789	21 642	27%
Directions générales (hors INP)	933	3 801	2 660	2 789	10 181	13%
Secrétariat général	797	5 181	3 466	4 821	14 264	18%
DRAC	332	690	553	650	2 224	3%
Etablissements publics et Mobilier national	933	15 127	14 365	12 744	43 169	53%
TOTAL	13 932	25 320	21 043	21 003	81 298	100%

Plus de la moitié des jours de formation réalisés relève de l'activité de formation des établissements publics ; le secrétariat général représente 18% du total, les directions générales 27 % (13% hors INP).

➤ **Ventilation et évolution du nombre de jours de formation par type de structure**

Structure ayant assuré la formation	Nombre de jours de formation			
	2014	2015	variation	
Directions générales (avec INP)	24 392	21 642	-2 750	-11%
Directions générales (hors INP)	10 041	10 181	140	1%
Secrétariat général	13 591	14 264	673	5%
DRAC	2 225	2 224	-1	0%
Etablissements publics et Mobilier national	41 648	43 169	1 521	4%
TOTAL	81 855	81 298	-557	-1%

Cette évolution tient essentiellement à la baisse observée au sein des directions générales, dont les formations métiers se sont déroulées sur des sessions en moyenne plus courtes, générant ainsi une diminution globale importante du nombre de journées de formation.

➤ **Ventilation et évolution du nombre de jours de formation par domaine**

Domaines	2015		2014		Evolution 2014/2015	
	Nb de jours	%	Nb de jours	%	Nb de jours	%
Environnement professionnel	2 242	2,8%	1 244	1,5%	998	80%
Management	3 531	4,3%	2 759	3,4%	772	28%
Gestion des RH	1 479	1,8%	2 032	2,5%	-553	-27%
Achats publics	917	1,1%	811	1,0%	106	13%
Economie finance et gestion	2 072	2,5%	1 193	1,5%	879	74%
Techniques juridiques	604	0,7%	933	1,1%	-329	-35%
Techniques administratives	1 418	1,7%	2 341	2,9%	-923	-39%
Bureautique	3 229	4,0%	3 337	4,1%	-108	-3%
Informatique	4 388	5,4%	5 679	6,9%	-1 291	-23%
Formations linguistiques	8 160	10,0%	8 742	10,7%	-582	-7%
Europe	1 145	1,4%	1 061	1,3%	84	8%
Développement durable	45	0,1%	142	0,2%	-97	-69%
Métiers de la culture	20 338	25,0%	19 960	24,4%	378	2%
Communication	1 664	2,0%	1 445	1,8%	219	15%
Hygiène santé et sécurité	9 503	11,7%	9 289	11,3%	214	2%
Politiques publiques nationales	143	0,2%		0,0%	143	
Préparation aux concours	7 395	9,1%	6 436	7,9%	959	15%
Formations statutaires	12 101	14,9%	14 108	17,2%	-2 007	-14%
Bilan de compétences	202	0,2%	247	0,3%	-45	-18%
VAE	92	0,1%	96	0,1%	-5	-5%
Parcours individualisé	633	0,8%		0,0%	633	
Total	81 298	100%	81 855	100%	-557	-1%

La diminution globale du nombre de jours de formation apparaît dans les domaines «formation statutaire» et «informatique».

Par ailleurs, on constate une augmentation du nombre de jours pour les formations «environnement professionnel» et «économie finance et gestion».

6. B. REPARTITION PAR TYPE DE FORMATION ET PAR CATEGORIES **T2** **T3**

La formation statutaire est destinée, conformément aux règles prévues dans les statuts particuliers, à conférer aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent. Elle concerne notamment les agents titulaires qui suivent des formations obligatoires dans le cadre de leur statut particulier. Sont principalement pris en compte dans cette catégorie les conservateurs stagiaires accueillis dans les formations longues de l'INP.

Les actions de formation continue sont quant à elles classées en trois catégories en fonction de leurs objectifs :

- *l'adaptation immédiate au poste de travail (Type T1)*
- *l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (Type T2)*
- *le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (Type T3).*

Une action de formation n'est pas classée, a priori, dans une des catégories. Selon les circonstances, elle sera suivie au titre de l'une d'entre elles. C'est le cadre dans lequel se situe la demande individuelle de formation qui permet de la classer dans la typologie au moment de l'inscription de l'agent. A ces trois types d'actions de formation continue peuvent également s'ajouter les formations de préparation aux concours et examens professionnels.

	A+			A			B			C			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
FORMATION STATUTAIRE															
stagiaires	22	33	55	1	11	12	4	9	13	5	4	9	32	57	89
jours	4 110	6 285	10 395	40	521	561	482	564	1 046	64	35	99	4 696	7 405	12 101
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE															
Formation continue															
T1															
stagiaires	457	616	1 073	2 283	4 869	7 152	1 976	3 796	5 772	2 948	4 329	7 277	7 664	13 610	21 274
jours	1 038	1 505	2 543	4 095	8 680	12 775	3 609	6 771	10 380	5 080	7 489	12 569	13 821	24 446	38 267
T2															
stagiaires	179	173	352	906	1 564	2 470	916	1 149	2 065	655	839	1 494	2 656	3 725	6 381
jours	325	327	652	2 569	3 994	6 563	2 405	2 835	5 241	1 449	1 760	3 208	6 748	8 916	15 664
T3															
stagiaires	41	76	117	306	506	812	226	490	716	219	409	628	792	1 481	2 273

jours	87	199	286	1 081	1 874	2 955	770	1 586	2 356	682	1 299	1 981	2 621	4 958	7 578
ENSEMBLE															
stagiaires	677	865	1 542	3 495	6 939	10 434	3 118	5 435	8 553	3 822	5 577	9 399	11 112	18 816	29 928
jours	1 450	2 031	3 481	7 745	14 548	22 293	6 785	11 192	17 977	7 210	10 548	17 758	23 190	38 320	61 509
Préparation aux concours															
stagiaires	14	17	31	220	790	1 010	230	555	785	787	878	1 665	1 251	2 240	3 491
jours	19	25	44	720	1 586	2 306	895	1 053	1 948	1 457	1 641	3 097	3 091	4 304	7 395
VAE															
stagiaires	0	1	1	4	4	8	2	3	5	0	0	0	6	8	14
jours	0	0	0	35	39	73	8	11	19	0	0	0	43	49	92
Bilans de compétence															
stagiaires	0	3	3	3	20	23	5	9	14	2	12	14	10	44	54
jours	0	12	12	14	74	87	19	34	53	8	41	49	41	161	202
Congé de formation professionnelle (CFP)															
stagiaires	1	6	7	10	9	19	4	13	17	11	12	23	26	40	66
jours indemnisés	127	462	589	691	947	1 638	153	589	742	650	612	1 262	1 621	2 610	4 231
jours non indem	0	0	0	0	0	0	0	81	81	85	0	85	85	81	165
total jours	127	462	589	691	947	1 638	153	670	823	735	612	1 347	1 706	2 691	4 396
Total formation professionnelle continue															
stagiaires	692	892	1 584	3 732	7 762	11 494	3 359	6 015	9 374	4 622	6 479	11 101	12 405	21 148	33 553
jours	1 596	2 530	4 126	9 204	17 193	26 398	7 860	12 959	20 819	9 409	12 842	22 251	28 069	45 525	73 593
TOTAL															
stagiaires	714	925	1 639	3 733	7 773	11 506	3 363	6 024	9 387	4 627	6 483	11 110	12 437	21 205	33 642
jours	5 706	8 815	14 521	9 244	17 714	26 958	8 342	13 524	21 865	9 473	12 877	22 350	32 765	52 929	85 694
TOTAL (hors CFP)															
stagiaires	713	919	1 632	3 723	7 764	11 487	3 359	6 011	9 370	4 616	6 471	11 087	12 411	21 165	33 576
jours	5 579	8 353	13 932	8 553	16 767	25 320	8 189	12 854	21 043	8 739	12 265	21 003	31 060	50 239	81 298

Les actions relevant de l'adaptation immédiate au poste de travail (T1) ont concerné les deux tiers des stagiaires en 2015, proportion relativement stable sur les trois dernières années.

6. C. LES DISPOSITIFS PARTICULIERS DE FORMATION **T2** **T3**

6. C. 1. LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Les agents de l'État bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé droit individuel à la formation (DIF), qu'ils peuvent utiliser à leur initiative pour accomplir certaines formations.

Consommation du DIF en 2015	Nb de stagiaires	Répartition stagiaires	Nb d'heures	Répartition heures	Equivalent jours
Métiers de la culture	227	36%	5 263	35%	877
Préparation aux concours	122	19%	2 549	17%	425
Formations linguistiques	91	15%	2 703	18%	451
Bureautique	39	6%	463	3%	77
Gestion des ressources humaines	28	4%	486	3%	81
Hygiène santé et sécurité	19	3%	382	3%	64
Management	19	3%	448	3%	75
Parcours indiv. de formation et de reconversion	19	3%	774	5%	129
Informatique	14	2%	339	2%	57
Politiques publiques nationales	9	1%	189	1%	32
Techniques administratives	8	1%	301	2%	50
Bilan de compétences	7	1%	168	1%	28
Communication et services aux usagers	7	1%	327	2%	55
Validation des acquis de l'expérience	5	1%	235	2%	39
Développement durable	3	0%	87	1%	15
Economie finance et gestion	3	0%	254	2%	42
Techniques juridiques	3	0%	36	0%	6
Achats publics	2	0%	36	0%	6
Environnement professionnel	1	0%	21	0%	4
TOTAL	626	100%	15 060	100%	2 510

En 2015, on observe une diminution du recours au DIF en ce qui concerne le nombre de stagiaires (720 en 2014 contre 626 en 2015), avec un nombre d'heures de formation en baisse (15 491 contre 15 060 en 2015). Cette diminution est particulièrement nette concernant la mobilisation du DIF sur les préparations aux concours (122 stagiaires en 2015 contre 250 en 2014 pour 2 549 heures en 2015 contre 4 110 en 2014), cette évolution s'expliquant par un recours au DIF à titre complémentaire⁴.

⁴ Conformément au principe rappelé au II. A. 1. de la note pluriannuelle ministérielle d'orientation pour la formation continue 2014-2016

Les domaines les plus concernés par le DIF sont :

- les métiers de la culture (36 % des stagiaires / 35 % des jours).
- les préparations aux concours (19 % des stagiaires / 17 % des jours),
- les langues (15 % des stagiaires / 18 % des jours).

6. C. 2. LE BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences, aux termes du décret du 15 octobre 2007, permet aux agents « d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ». Le cas échéant, il permet de définir un projet de formation. Le congé ne peut excéder 24 heures de temps de service, soit quatre jours, qui peuvent le cas échéant être complétées par des heures prises sur le DIF.

➤ Nombre de bilan de compétence depuis 2011 par type de structure

	Administration centrale et SCN	DRAC	EPA et Mobilier nat	dont EP enseignement	total Bilans de compétence	Variation
2011	12	6	40	2	58	
2012	11	5	37	2	53	-9%
2013	4	4	52	3	60	13%
2014	9	2	48	2	59	-2%
2015	14	2	38	2	54	-8%

6. C. 3. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Le décret du 15 octobre 2007 prévoit des actions de formation en vue de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Les agents peuvent suivre ces formations, à leur demande, dans la limite d'un congé qui ne peut excéder annuellement 24 heures de temps de service, soit quatre jours. Cette durée peut néanmoins être complétée par des heures prises sur le DIF.

➤ Nombre d'actions de formation en vue d'une VAE depuis 2011

	Administration centrale et SCN	DRAC	EPA et Mobilier nat	dont EP enseignement	total VAE	Variation
2011	1	4	7		12	
2012	2	4	10	2	16	33%
2013	3	10	10	2	23	44%
2014	4	7	15	1	26	13%
2015	1	0	13	1	14	-46%

Sur l'ensemble du ministère en 2015, ce dispositif a bénéficié à 14 agents. On observe une diminution significative par rapport à l'année passée.

6. C. 4. LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

L'agent de la fonction publique d'État qui souhaite se former pour satisfaire un projet professionnel ou personnel peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ce congé d'une durée maximale de 3 ans est rémunéré pendant 12 mois.

➤ Les congés de formation professionnelle réalisés en 2014

	2012	2013	2014	2015
Effectif en CFP	45	40	54	66
Variation	10%	-11%	25%	18%

Au total 66 stagiaires étaient placés en CFP en 2015, ce qui correspond à 4 396 jours (contre 4 491 jours en 2013) dont 165 jours sans indemnités.

Détail des agents en CFP en 2014

	A+			A			B			C			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
stagiaires	1	6	7	10	9	19	4	13	17	11	12	23	26	40	66
jours indemnisés	127	462	589	691	947	1 638	153	589	742	650	612	1 262	1 621	2 610	4 231
jours non indem	0	0	0	0	0	0	0	81	81	85	0	85	85	81	165
total jours	127	462	589	691	947	1 638	153	670	823	735	612	1 347	1 706	2 691	4 396

6. D. LES DEPENSES DIRECTES DE FORMATION

T2

T3

6. D. 1. EVOLUTION EN EUROS DES DEPENSES DIRECTES DE FORMATION

Les dépenses directes de formation comprennent les dépenses pédagogiques et les frais de mission des stagiaires (remboursement des frais d'hébergement et de déplacement).

➤ Evolution des dépenses directes de formation sur l'ensemble du ministère

	2012	2013	2014	2015
Dépenses (en €)	9 356 957 €	9 411 677 €	9 828 963 €	10 348 071 €
Variation	-3%	1%	4%	5%

➤ **Evolution 2014/2015 des dépenses directes de formation par type de structure**

Structure ayant assuré la formation	2014	2015	Variations 2014-2015	Part relative (2015)
Directions générales et INP	1 469 761 €	1 366 047 €	-103 714	13%
			-7%	
Directions générales hors INP	805 403 €	801 761 €	-3 642	8%
			0%	
Secrétariat général	2 171 057 €	2 112 128 €	-58 929	20%
			-3%	
DRAC	643 131 €	619 449 €	-23 683	6%
			-4%	
Etablissements publics et Mob.national	5 545 014 €	6 250 447 €	705 433	60%
			13%	
TOTAL	9 828 963 €	10 348 071 €	519 108	100%
			5%	

6. D. 2. REPARTITION DES DEPENSES DIRECTES ENTRE FRAIS PEDAGOGIQUES ET FRAIS DE MISSIONS

➤ **Répartition des dépenses directes entre frais pédagogiques et frais de missions**

Structure organisatrice	total des dépenses directes	dont Frais de mission	% frais de mission	Dont dépenses pédagogiques	% dépenses pédagogiques
Directions générales et INP	1 366 047	384 955	28%	981 092	72%
DG hors INP	801 761	76 611	10%	725 150	90%
INP	564 286	308 344	55%	255 942	45%
Secrétariat général	2 112 128	27 205	1%	2 084 923	99%
DRAC	619 449	334 105	54%	285 343	46%
EP et Mobilier national	6 250 447	712 457	11%	5 537 991	89%
TOTAL	10 348 071	1 458 722	14%	8 889 349	86%

6. D. 3. REPARTITION DES DEPENSES DE FORMATION PAR TYPE DE STRUCTURE ET PAR CATEGORIE

➤ Répartition des dépenses de formation par type de structure et par catégorie

Structure organisatrice	Catégorie				total	pourcentage
	A+	A	B	C		
Directions générales et INP	629 338 €	340 321 €	192 655 €	203 733 €	1 366 047 €	13%
Secrétariat général	158 342 €	810 123 €	507 610 €	636 053 €	2 112 128 €	20%
DRAC	92 118 €	212 101 €	183 068 €	132 161 €	619 449 €	6%
EP et Mobilier national	220 808 €	2 501 278 €	1 891 945 €	1 636 417 €	6 250 447 €	60%
TOTAL	1 100 605 €	3 863 823 €	2 775 278 €	2 608 364 €	10 348 071 €	100%
%	11%	37%	27%	25%	100%	

6. D. 4. REPARTITION DES DEPENSES DE FORMATION PAR DOMAINE

Domaines	2015	2014	Variation		Part relative 2015
			Montant	Taux	
Métiers de la culture	2 231 440	1 994 179	237 261	12%	22%
Bureautique/informatique	1 444 428	1 371 302	73 125	5%	14%
Hygiène santé et sécurité	1 331 459	1 283 053	48 406	4%	13%
Préparation aux concours	923 436	899 399	24 037	3%	9%
Management	868 721	630 732	237 988	38%	8%
Formations linguistiques	831 614	958 400	-126 786	-13%	8%
Formations statutaires	485 729	535 018	-49 289	-9%	5%
Communication et services aux usagers	367 472	391 654	-24 182	-6%	4%
Economie finance et gestion	355 395	278 658	76 737	28%	3%
Gestion des ressources humaines	345 860	443 138	-97 278	-22%	3%
Techniques administratives	245 798	336 698	-90 900	-27%	2%
Achats publics	189 987	164 627	25 360	15%	2%
Environnement professionnel	183 952	60 195	123 757	206%	2%
Bilan de compétences	125 969	113 076	12 893	11%	1%
Techniques juridiques	105 956	185 886	-79 929	-43%	1%
Politiques publiques nationales	73 337		73 337		1%
Europe	72 063	75 418	-3 355	-4%	1%
Parcours individualisé	68 225		68 225		1%
Validation des acquis de l'expérience	44 142	40 969	3 174	8%	0%
Congé de formation professionnelle	41 661	34 693	6 968	20%	0%
Développement durable	11 427	31 869	-20 442	-64%	0%
Total	10 348 071	9 828 963	519 108	5%	100%

La majeure partie des dépenses de formation est réalisée dans les domaines suivants :

- *métiers de la culture (22 % du total des dépenses directes),*
- *bureautique-informatique (14 %),*
- *hygiène et sécurité (13 %),*
- *préparation aux concours (9%).*

Cette répartition des dépenses par domaine est équivalente à la répartition des stagiaires sur ces mêmes domaines, le niveau des dépenses étant corrélé aux effectifs et à la durée des formations.

6. E. RECAPITULATIF FINANCIER **T2** **T3**

Le bilan complet du coût de la formation professionnelle prend en compte, outre les dépenses directes évoquées ci-dessus, la rémunération des stagiaires pendant la durée des formations, ainsi que celle des personnels en charge de l'organisation et du suivi de l'activité de formation.

	Dépenses directes de formation	Ingénierie de formation	Traitement des stagiaires et congés de formation	Dépense totale de formation	Masse salariale (estimation)	Formation / masse salariale
2015 (€)	10 348 071	7 155 485	19 084 061	36 587 616	823 742 348	4,4%
%	28,3%	19,6%	52,2%	100%		
2014 (€)	9 828 963	7 323 244	18 823 447	35 975 655	803 989 398	4,5%
%	27,3%	20,4%	52,3%	100%		

Sur la base de barèmes de rémunérations établis par la DGAFP:

- le traitement des stagiaires est obtenu en multipliant le nombre de jours de formation par le coût salarial journalier de la formation ;
- la masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction de chaque catégorie par un coût forfaitaire annuel.

En 2015, les dépenses de formation au ministère de la culture et de la communication s'élèvent à près de 36 M €, représentant ainsi comme en 2014, 4,4 % de la masse salariale.

7 - LES RELATIONS SOCIALES

Cette partie présente les instances formelles de dialogue social réunies au cours de l'année 2015 :

- CTM, CTAC, CT spécial DRAC, CT des ENSA et CT spéciaux de SCN (Archives, Musées et Mobilier national) ;

- CHSCTM, CHSCT AC et CHSCT spéciaux de filière (Archives, Musées, Patrimoines) et CHSCT spécial Mobilier National ;

- CAP

- CCP

Elle fait également état des moyens accordés aux organisations syndicales au cours de cette année et des mouvements nationaux et locaux ayant donné lieu à un préavis de grève.

Chiffres clés

Instances tenues en 2015 :

16 CT ministériels dont 2 en présence de la Ministre de la Culture et de la Communication

5 CT d'administration centrale

3 CT spéciaux DRAC

3 CT des ENSA

5 CHSCTM

3 CHSCTAC

5 CCP

47 CAP

Préavis de grève déposés en 2015 :

5 préavis déposés dans le cadre de grèves nationales (671 grévistes)

15 préavis déposés dans le cadre de mouvements ministériels locaux (522 grévistes)

1 Accord négocié signé :

Accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents non titulaires

7. A. LES INSTANCES CONSULTATIVES

7.A.1 Le niveau de déconcentration des CAP (niveau central)

Le Ministère de la culture et de la communication compte 24 CAP :

FILIERES	ADMINISTRATIVE	SCIENTIFIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT	TECHNIQUE ET METIERS D'ART
CAP PAR CORPS	Administrateurs civils	Architectes et urbanistes de l'Etat	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage
	Inspecteurs généraux des affaires culturelles	Professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture	Adjointes techniques des administrations de l'Etat
	Attachés d'administration	Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	Techniciens d'art
	Secrétaires administratifs et assistants de service social	Maitres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture	Chef de travaux d'art
	Inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle	Conservateurs du patrimoine	Techniciens des services culturels et des bâtiments de France
	Adjointes administratifs	Assistants ingénieurs	Ingénieurs des services culturels et du patrimoine
		Ingénieurs de recherche Ingénieurs d'études Chargés d'études documentaires Secrétaires de documentation Architectes en chef des monuments historiques Techniciens de recherche	

7.A.2 La répartition par genre des représentants du personnel (titulaires et suppléants) par type d'instance (CT, CHSCT, CAP)

INSTANCES	Nbre de membres (titulaires)	Proportion d'hommes et de femmes Titulaires (en fonction des sièges effectivement pourvus)				Proportion d'hommes et de femmes Suppléants (en fonction des sièges effectivement pourvus)			
		H		F		H		F	
CTM	15	7	47%	8	53%	9	60%	6	40%
CTAC	10	3	30%	7	70%	3	30%	7	70%
CT DRAC	10	5	50%	5	50%	4	40%	6	60%
CHSCT M	7	2	29%	5	71%	5	71%	2	29%
CHSCT AC	7	3	43%	4	57%	3	43%	4	57%
CAP	124	71	57%	53	43%	63	51%	61	49%

7.A.3 Le nombre de réunions des instances représentatives du personnel par type (CT, CHSCT, CAP)

a) Les réunions des comités techniques

Les réunions des comités techniques ministériels en 2015 (16 effectivement tenues)

- **Comité technique ministériel le 5 mars 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du projet de règlement intérieur du comité technique ministériel ; Présentation des grandes rubriques de l'agenda social ; Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 21 mai, du 27 juin, du 16 septembre, du 17 octobre, du 14 novembre 2014 ; Projet de décret abrogeant le statut d'emploi du président du Louvre (*pour avis*) ; Point d'actualité sur la réforme territoriale (*pour information*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériel (*pour information*) ; Présentation du bilan social 2013 (*pour information*) ; Présentation des grands axes d'une méthode de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (*pour information*) ; État d'avancement du projet SIRH (*pour information*) .

- **Comité technique ministériel le 2 avril 2015 (présence ministre)** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du projet de règlement intérieur du comité technique ministériel ; Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 16 septembre 2014 ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Présentation de la méthode et du calendrier de mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (*pour information*) ; Intervention de la ministre ; Présentation de l'agenda social 2015 (*pour information*) ; Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (*pour information*) ; Point d'actualité sur la réforme territoriale (*pour information*). **Le point n°7 relatif aux incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire a été reporté à un prochain CTM.**

- **Comité technique ministériel le 4 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 5 mars 2015 ; Projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (*pour avis*) ; Projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (*pour information*) ; Point d'actualité sur la réforme territoriale (*pour information*) ; Projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction (*pour avis*) ; Présentation du plan de formation 2015 (*pour avis*) et présentation de la note sur les formateurs internes (*pour information*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Point d'information relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*pour information*) ; Point d'information relatif à la mise en œuvre du décret du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères et ses conséquences au ministère de la culture et de la communication (*pour information*). **Les points 7, 8, 9 ainsi que les questions diverses posées par les organisations syndicales n'ont pu être examinées en raison de l'heure tardive. Ils ont fait l'objet d'une présentation à un CTM ultérieur. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur les projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction. L'instance a donc été reconvoquée le 25 juin 2015 .**

- **Comité technique ministériel le 25 juin 2015** (reconvocation) sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 4 juin : Projets d'arrêtés relatifs aux concessions de logement de fonction.

- **Comité technique ministériel le 25 juin 2015** (première reconvocation) sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 2 avril 2015 ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (*pour avis*) ; Point d'information relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*pour information*) ; Point d'information relatif à la mise en œuvre du décret du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères et ses conséquences au ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ; Projet d'arrêté portant création du comité national de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication (*pour information*). **Les points 4, 5, 6 ainsi que les questions diverses posées par les organisations syndicales n'ont pu être examinées en raison de l'heure tardive. Ils ont fait l'objet d'une présentation à un CTM ultérieur. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur le projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris. L'instance a donc été reconvoquée le 10 juillet 2015.**

- **Comité technique ministériel le 10 juillet 2015** (reconvocation) sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 25 juin : projet de décret relatif à l'établissement public de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris.

- **Comité technique ministériel le 10 juillet 2015** (première reconvocation) sur l'ordre du jour suivant : Instruction relative aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de la culture (*pour avis*) ; Point d'information relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*pour information*) ; Projet d'arrêté relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du corps des inspecteurs et conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (ICCEAAC) (*pour avis*) ; Projet d'arrêté portant création du comité national de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication (*pour avis*) ; Décret relatif à la charte de déconcentration et ses conséquences sur les politiques publiques culturelles, les personnels, leurs métiers et leurs carrières (*pour information*) ; Point d'information sur la stratégie immobilière du ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ; Point d'information sur le service civique (*pour information*). **Les points 4 et 7 ainsi que les questions diverses posées par les organisations syndicales (ci-dessous) n'ont pu être examinées en raison de l'heure tardive. Ils ont fait l'objet d'une présentation à un CTM ultérieur.**

- **Comité technique ministériel le 17 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Implantation des locaux du ministère de la culture et de la communication (*pour information*) ; Principes d'organisation des directions régionales des affaires culturelles dans le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ; Délégation de compétences au conseil régional de Bretagne

(pour avis) ; Point d'information sur l'ouverture du musée du Louvre, du musée d'Orsay et de l'Orangerie, et du Château, musée et domaine national de Versailles 7 jours sur 7 (pour information) ; Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 4 juin et du 25 juin 2015 ; Projet d'arrêté relatif aux moyens des CHSCT (pour avis) ; Projet de décret relatif à la direction des affaires culturelles de Mayotte (pour avis) ; Point sur l'agenda social (pour information) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Questions diverses. **Faute de temps, les points n° 8 et 9 ont été reportés au CTM du 28 septembre.**

- **Comité technique ministériel du 28 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Délégation de compétences au conseil régional de Bretagne (pour avis) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) dont emplois d'avenir et apprentissage ; Point sur l'agenda social (pour information). **Les points n°2 et 3 de l'ordre du jour ainsi que les questions diverses ont été reportés à un prochain CTM. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur la délégation de compétences au conseil régional de Bretagne L'instance a donc été reconvoquée le 13 octobre 2015.**

- **Comité technique ministériel le 13 octobre 2015** sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 28 septembre : délégation de compétence au conseil régional de Bretagne.

- **Comité technique ministériel le 13 octobre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) dont emplois d'avenir ; Point sur l'agenda social (pour information) ; Arrêté interministériel relatif à la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État (pour avis) ; Point d'information sur le service civique (pour information) ; Présentation du dispositif d'apprentissage au ministère de la Culture et de la Communication (pour information).

- **Comité technique ministériel du 3 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 10 juillet 2015 (première convocation) ; Projet de décret modifiant le décret n°91-486 du 14 mai 1991 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux (pour avis) ; Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (pour avis) pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles ;
- Adjoints administratifs ;
- Secrétaires administratifs ;

Présentation du bilan formation professionnelle 2014 (pour information) ; Observatoire de l'emploi contractuel (pour information) ; Réforme de l'administration territoriale de l'État (pour information) ; Point d'information sur le Projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine (pour information) ; Tableau de suivi dont emplois d'avenir et apprentissage (pour information) ; Questions diverses.

L'ordre du jour a été scindé en deux. Les deux premiers points ont été examinés. Les autres ont été traités lors du CTM du 10 novembre 2015.

- **Comité technique ministériel du 10 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 10 juillet 2015 (première convocation) ; Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- Adjoints administratifs (*pour avis*) ;
- Secrétaires administratifs (*pour avis*) ;

Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions (*pour avis*) ; Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (*pour information*) ; Présentation du bilan formation professionnelle 2014 (*pour information*) ; Observatoire de l'emploi contractuel (*pour information*) ; Point d'information sur le Projet de loi liberté de création, architecture et patrimoine (*pour information*) ; Tableau de suivi dont emplois d'avenir et apprentissage (*pour information*) ; Questions diverses. **En raison de l'heure tardive, les points n°8 et n°9 ont été reportés au prochain CTM suivant. Par ailleurs, un vote unanime défavorable est intervenu sur les projets d'arrêtés RIFSEEP. L'instance a donc été reconvoquée le 25 novembre 2015.**

- **Comité technique ministériel le 25 novembre 2015** (reconvocation) sur le point suivant ayant fait l'objet d'un vote unanime défavorable des organisations syndicales lors du CTM du 10 novembre : Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- Adjoints administratifs (*pour avis*) ;
- Secrétaires administratifs (*pour avis*).

- **Comité technique ministériel du 25 novembre 2015** (première reconvoocation) sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 10 juillet 2015 (première convocation) ; Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions (*pour avis*) ; Tableau de suivi dont emplois d'avenir et apprentissage (*pour information*) ; Questions diverses.

- **Comité technique ministériel du 15 décembre 2015 (présence ministre)** sur l'ordre du jour suivant : Approbation des procès-verbal des comités techniques ministériels du 10 juillet 2015 (reconvocation et première convocation), du 17 septembre 2015, du 28 septembre 2015, du 13 octobre 2015 (reconvocation et première convocation) et du 3 novembre 2015 ; Charte sociale du ministère de la Culture et de la Communication concernant ses relations avec ses prestataires (*pour avis*) ; Décret fixant l'échelonnement indiciaire des corps des ingénieurs de recherche, des ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication (*pour avis*) ; Présentation du plan ministériel

d'accompagnement RH dans le cadre de la réforme territoriale (*pour information*) ; Présentation des arrêtés d'organisation des DRAC (*pour information*) ; Présentation de l'état d'avancement du SIRH RenoIRH (*pour information*) ; Point d'information sur les concours du ministère de la Culture et de la Communication pour l'année 2016 (*pour information*), tableau de suivi (*pour information*).

En raison de l'heure tardive, le point n°8 a été reporté à un prochain CTM.

Les réunions des comités techniques d'administration centrale en 2015 (5 réunions effectivement tenues)

- **Comité technique d'administration centrale du 13 mars 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du règlement intérieur du comité technique d'administration centrale ; Approbation des procès-verbaux des CTAC du 25 mars et du 16 juillet 2014, du CT de la DGP du 6 novembre 2014 et du CT de la DGCA du 28 novembre 2014 ; Présentation du nouveau périmètre du CTAC (*pour information*) ; Projet d'arrêté d'organisation relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents comités techniques d'administration centrale (*pour information*) ; Projet d'évolution de l'organisation de la DICOM (*pour information*) ; Rôle du département de la programmation et des moyens (*pour information*).

- **Comité technique d'administration centrale du 13 avril 2015 reconvoqué** sur l'ordre du jour suivant : Projet d'arrêté d'organisation relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique (*pour avis*).

- **Comité technique d'administration centrale du 16 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Règlement Intérieur du CTAC (*pour avis*) ; Présentation du périmètre du CTAC (*pour information*) ; Approbation du PROCÈS-VERBAL du CT de la DGCA du 26 juin 2014, du procès-verbal du CT de la DGCA du 25 septembre 2014 et du procès-verbal du CTAC du 13 mars 2015 (*pour avis*) ; Incidences sur la gestion des emplois des principales décisions à caractère budgétaire (*pour information*) ; Charte de déconcentration (*pour information*) ; Point sur le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour l'administration centrale (*pour information*) ; Point sur le projet de migration des serveurs informatiques du centre de Saint-Cyr (*pour information*) ; Point relatif à la direction générale des patrimoines (*pour information*) : la situation des salles de formations du département de la formation scientifique et technique ; la situation du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques ; Evolution de l'organisation de la DICOM et mesures d'accompagnement (*pour information*) ; Accueil d'apprenti(e)s en administration centrale et services à compétence nationale à la rentrée 2015 (*pour avis*).

En raison de l'heure tardive, le dernier point a été reporté à un prochain CTAC.

- **Comité technique d'administration centrale du 25 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du CTAC du 16 juin 2015 (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents CTAC (*pour information*) ; Bilan social de l'administration centrale (*pour information*) ; Point sur le projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière pour l'administration centrale (*pour information*) ; Accueil d'apprenti(e)s en administration centrale et services à compétence nationale à la rentrée 2015 (*pour avis*).

En raison de l'heure tardive, le dernier point a été reporté à un prochain CTAC.

- **Comité technique d'administration centrale du 17 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du CTAC du 25 septembre 2015 (*pour avis*) ; Tableau de suivi des précédents CTAC (*pour information*) ; Accueil d'apprenti(e)s en administration centrale et services à compétence nationale à la rentrée 2015 (*pour avis*) ; Evolution de l'organisation du SRH : création d'un bureau de la santé et de la sécurité au travail (*pour avis*).

Les réunions des comités techniques spéciaux des DRAC en 2015 (3 réunions effectivement tenues)

- **Comité technique spécial des DRAC du 10 avril 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du règlement intérieur du comité technique des DRAC ; Présentation du périmètre du CT spécial DRAC (*pour information*) ; Point sur les chantiers portant sur l'administration territoriale de l'État, en lien avec les autres chantiers de réforme de l'État (*pour information*) : préparation de la nouvelle organisation des services déconcentrés au 1er janvier 2016 ; relations services déconcentrés - administration centrale ; Revue des missions ; Emplois et organigrammes des DRAC (*pour information*) ; Questions diverses.

- **Comité technique spécial des DRAC du 23 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Calendrier de la réforme territoriale ; Principes ministériels et points de vigilance ; Présentation des projets de macro-organigrammes des DRAC ; Modalités d'organisation du dialogue social accompagnant la réforme territoriale ; Modalités d'accompagnement des agents ; Questions diverses.

- **Comité technique spécial des DRAC du 19 novembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du procès-verbal du CT des DRAC du 10 avril 2015 et du procès-verbal du CT des DRAC du 23 juin 2015 (*pour avis*) ; Projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions (*pour information*) ; Organisation des DRAC fusionnées (*pour information*) : micro-organigrammes, études d'impact, conditions de mise en œuvre ; Mise en place des conseillers développement culturel (*pour information*) ; Présentation des mesures d'accompagnement des agents dans le cadre de la réforme de l'Administration Territoriale de l'État (*pour information*) ; Questions diverses.

Les réunions du CT des ENSA et des CT spéciaux de SCN (Archives, Musées et Mobilier national) (10 réunions effectivement tenues)

Les réunions des CT de la sphère DGP (le CT spécial Musées, le CT spécial Archives, le CT commun des ENSA) :

Les réunions du CT spécial Musées (3 réunions effectivement tenues) :

Date	Sujets	Remarques
03/04/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines (pour avis) – Champ de compétence du CT spécial Musées de la direction générale des patrimoines (pour information) – Point de situation du Musée d’archéologie nationale (pour information) – Point d’information sur l’organisation du service de la surveillance du C2RMF (pour information) – Point d’information sur l’intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) du Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) à la bibliothèque de l’INHA (pour information) – Point d’information sur Moreau/Henner (pour information) 	Première séance du CT spécial Musées après les élections professionnelles de décembre 2014
22/06/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Approbation du règlement intérieur du CT spécial Musées (pour avis) – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 (sous réserve pour avis) – Point de situation relatif au Musée d’archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye (pour information) – Point de situation sur le rapprochement Moreau/Henner (pour information) – Présentation du rapport de l’inspection générale des patrimoines relatif au C2RMF (pour information) 	
03/12/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015 (pour avis) – Point relatif au SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) : Intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMN) à la bibliothèque de l’INHA (pour avis) ; Examen des pistes de travail sur la Mission de soutien au réseau des bibliothèques et le Centre de documentation (pour information) – Point relatif au SCN Musée d’Archéologie nationale – Domaine national de Saint-Germain-en-Laye : Examen du projet d’organigramme (pour avis) – Point relatif au SCN Musée Magnin : Examen du projet de règlement intérieur (pour avis) ; Examen des projets de planning (pour avis) – Point d’information relatif à la convention relative à la collaboration entre la DGP, les SCN, et la RMN-GP (pour information) – Point emplois dans les musées (pour information) 	

Il est à noter la tenue d'autres réunions :

- le 12/03/2015, une **réunion préparatoire** à la première séance du CT spécial Musées associant les représentants du personnel membres du CT consacrée à son projet de règlement intérieur ;
- les 29/09/2015 et 20/10/2015 des **réunions de concertation** associant les organisations syndicales représentées au CT Ministériel relatives au projet d'instruction ministérielle à l'intention des trois musées nationaux concernés par la mesure d'accès privilégié le 7^e jour aux publics scolaires et aux publics les plus éloignés de la culture ;
- le 26/11/2015, une **réunion thématique secteur Musées** associant les organisations syndicales représentées au CT spécial Musées portant particulièrement sur le SCN Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG) : l'intégration de la Bibliothèque centrale des musées nationaux (BCMNI) à la bibliothèque de l'INHA, et l'examen des pistes de travail sur la Mission de soutien réseau des bibliothèques et le Centre de documentation.

Les réunions du CT spécial Archives (3 réunions effectivement tenues) :

Date	Sujets	Remarques
10/04/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial archives de la direction générale des patrimoines (pour avis) – Champ de compétence du CT spécial Archives de la direction générale des patrimoines (pour information) – Point de situation sur les Archives nationales, site de Fontainebleau (pour information) – Travaux relatifs au projet de circulaire sur la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les archives (pour information) – Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences dans le secteur Archives – focus sur les conservateurs (pour information) 	Séance d'installation du CT spécial Archives après les élections professionnelles de décembre 2014
21/05/2015	<ul style="list-style-type: none"> – SCN Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM) : présentation du projet de réorganisation du service et transmission des documents afférents : note sur les bilans/objectifs, comptes-rendus des réunions des 5 groupes de travail, organigramme cible – SCN Archives nationales du Monde du Travail (ANMT) : point de situation sur les effectifs, sur les missions et le périmètre d'action et sur l'organisation de la fonction « accueil et surveillance » en rez-de-chaussée – SCN Archives nationales – site de Paris : ouverture au public de l'ancienne « Salle des inventaires » du Centre d'Accueil et de Recherche des Archives nationales (CARAN) – Demande d'information sur les niveaux et montants des régimes indemnitaires (notamment IAT, IFTS, et indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes et salissants) servis aux agents (toutes filières et catégories) affectés dans les services à compétence nationale des Archives nationales – Demande de présentation d'un point sur la situation des emplois d'agents titulaires et non-titulaires, par service à compétence nationale (et par site), par filière et catégorie, faisant apparaître 	CT spécial Archives convoqué à la demande des organisations syndicales

	pour les agents non-titulaires, le service d'affectation, la nature du contrat, la nature du besoin, le groupe, la durée et la quotité de travail	
25/11/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Approbation des procès-verbaux des séances du 10 avril et du 21 mai 2015 (pour avis) – Mesures concernant la sûreté des établissements et services du ministère (pour information) – Point de situation relatif au SCN Archives nationales, site de Fontainebleau : présentation du rapport de l'OPPIC, ses différents scénarios et leurs implications sur les autres sites des Archives nationales (pour information) – Actualité relative au SCN Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM), dont programme de travaux et projet d'organisation du service (pour information) – Actualité relative au SCN Archives nationales du Monde du Travail (ANMT), dont programme de travaux (pour information) 	

Il est à noter la tenue le 12/03/2015 d'une **réunion préparatoire** à la première séance du CT spécial Archives associant les représentants du personnel membres du CT consacrée à son projet de règlement intérieur.

Les réunions du CT commun des ENSA (3 réunions effectivement tenues) :

Date	Sujets	Remarques
20/05/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Examen du règlement intérieur du CT commun des ENSA (pour avis) – Approbation du procès-verbal du CT du 26 novembre 2014 (pour avis) – Tableau de suivi du CT du 26 novembre 2014 (pour information) – Composition et fonctionnement du groupe d'experts valant pour commission des pairs (pour information) – Situation des effectifs T2 et T3 au 31/12/2014 et état des lieux des contractualisations (pour information) – Réformes statutaires issues des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR (pour information) – Contrats d'établissement entre les ENSA et le ministère de la culture et de la communication (pour information) 	Séance d'installation du CT commun des ENSA après les élections professionnelles de décembre 2014
18/11/2015	<ul style="list-style-type: none"> – Approbation du procès-verbal du CT du 20 mai 2015 (pour avis) – Tableau de suivi du CT du 20 mai 2015 (admission des étudiants primo-entrants, regroupements d'établissements d'enseignement supérieur, concours des enseignants 2015, décret de 1971) (pour information) – Réformes statutaires issues des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR : point d'étape sur les textes en cours d'élaboration sur le statut des ENSA, le statut des enseignants-chercheurs, et la commission des pairs (pour information) – Enseignants contractuels dans les ENSA (pour information) – Projet de loi de finances 2016, focus sur le secteur enseignement et recherche en architecture (pour information) 	

17/12/2015	– Réformes statutaires issues des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR : point d'étape sur les textes en cours d'élaboration sur le statut des ENSA, le statut des enseignants-chercheurs, et la commission des pairs (pour information)	Suite du CT commun des ENSA du 18/11/2015
------------	--	---

Il est à noter la tenue le 10/03/2015 d'une **réunion de présentation** aux organisations syndicales représentées au CT Ministériel du rapport relatif à l'évolution du statut des enseignants des ENSA « *une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles nationales supérieures d'architecture – Propositions pour un statut d'enseignant chercheur* » par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC).

Par ailleurs, lors de la séance du CT commun des ENSA du 20 mai 2015, un calendrier de travail relatif aux chantiers statutaires issus des préconisations du rapport Feltesse et du rapport IGAC – IGAENR a été débattu. Ainsi se sont tenues six **réunions de concertation** associant les organisations syndicales représentées à la fois au CT commun des ENSA et aux CAP des corps concernés par les mesures statutaires les 01/07/2015, 29/09/2015, 06/10/2015, 14/10/2015, 19/10/2015, 09/11/2015 portant sur deux projets de texte : le projet de décret relatif aux écoles d'architecture et le projet de décret relatif aux statuts enseignants-chercheurs.

A l'issue du CT commun des ENSA du 18 novembre 2015, a également été mis en place un **groupe de travail** relatif aux personnels enseignants contractuels et aux modalités de titularisation dont une première réunion, associant les organisations syndicales représentées au CT Ministériel, s'est tenue le 16/12/2015.

La réunion du CT spécial mobilier national :

- CT spécial mobilier national du 15 octobre 2015 sur l'ordre du jour suivant : Approbation du PROCÈS-VERBAL du précédent comité technique; présentation de la lettre de mission du directeur en date du 7 juillet 2015 ; présentation du projet d'établissement ; rapport d'activité 2013 ; budget 2015 ; effectifs 2015; réorganisation du secrétariat général ; règlement intérieur des résidents.

b) Les réunions des CHSCT

Les réunions des CHSCT M (5 réunions)

- Le 17 mars 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : projet de règlement intérieur du CHSCTM ; désignation du secrétaire de CHSCT ; procès-verbaux du 24 juin et 10 juillet 2014 et 19 novembre ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel ; présentation des évolutions des récapitulatifs mensuels de déplacements dans Chorus DT ; point d'information sur la réforme des logements de fonction : impact sur les conditions de travail ; présentation de la déclinaison de l'accord cadre RPS ; présentation du résultat de l'enquête 2014 relative aux suicides et tentatives de suicides au ministère ; bilan 2013 des recrutements RQTH ; statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles pour l'année 2013 ;

bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour l'année 2013 ; cartographie 2015 de la médecine de prévention ; cartographie 2015 des agents de prévention.

- Le 14 avril 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal du 19 novembre 2014 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel ; présentation des évolutions des récapitulatifs mensuels de déplacements dans Chorus DT ; point d'information sur la réforme des logements de fonction : impact sur les conditions de travail ; projet ARP : suivi des délibérations du CHSCTM du 10 juillet 2014 ; prescriptions ministérielles relatives aux fouilles archéologiques sur les sites potentiellement pollués par les engins de guerre ; point d'étape de la mission de réflexion en vue de mettre en place une structure nationale HSCT ; fonctionnement des commissions de réforme ; bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail pour l'année 2013 ; cartographie 2015 de la médecine de prévention ; cartographie 2015 des agents de prévention.

- Le 30 juin 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal du 19 novembre 2014 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel et bilan du mandat précédent ; présentation du rapport relatif à la mission de suivi de l'IGAC pour mesurer les suites du rapport de l'IGAC au CMN ; présentation du rapport final relatif à la mission de réflexion en vue de mettre en place une structure nationale de prévention des risques professionnels et de pilotage de la politique du ministère en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ; projet ARP : suivi des délibérations du CHSCTM du 10 juillet 2014 ; réforme territoriale et incidences sur la santé et les conditions de travail des agents ; point sur le projet de circulaire sur la définition des astreintes et du temps de travail des agents logés par l'administration ; présentation du vade-mecum relatif à la politique immobilière ministérielle ; présentation du projet de guide relatif à la prévention de l'inaptitude ; moyens accordés aux membres des CHSCT.

- Le 16 novembre 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni de manière exceptionnelle à la suite des attentats du 13 novembre sur l'ordre du jour suivant : mesures de sécurité et de protection des personnels, des publics, des bâtiments et des biens, des établissements, services et sites du ministère de la culture et de la communication recevant du public, suite aux attentats du 13 novembre 2015.

- Le 24 novembre 2015 :

Le CHSCT ministériel s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal du 19 novembre 2014 ; programme national de prévention des risques professionnels ; projet de circulaire astreintes ; présentation de l'état d'avancement du SIRH RenoIRH ; réforme territoriale de l'état : projet d'étude d'impact ; dernières évolutions de la cartographie 2015 de la médecine de prévention ; évolution du marché voyageur et des modalités de réservation et extension de CHORUS DT aux services à compétence nationale ; impact de la fréquentation importante

de certains établissements sur les conditions de travail de certains agents ; statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles ; fonctionnement des commissions de réforme ; grille de suivi des travaux du CHSCT ministériel.

Les réunions du CHSCT AC (6 réunions)

- Le 6 mars 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : présentation du nouveau périmètre du CHSCT et désignation du secrétaire du CHSCT ; projet de service de la DGCA ; rôle du département de la programmation et des moyens au secrétariat général ; projet d'évolution de l'organisation de la DICOM ; conditions de travail des agents de la DGLFLF ; grille de suivi des travaux du CHSCT ; suivi des chantiers de travaux sur l'emprise de l'administration centrale et programmation 2015.

- Le 1^{er} avril 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : projet de règlement intérieur du CHSCT d'administration centrale ; procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre et 25 novembre 2014 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ; présentation des quatre services d'administration centrale rattachés au CHSCT ; examen des registres santé et sécurité au travail ; examen des accidents du travail ; échange sur les visites de délégation du CHSCT pour l'année 2015.

Le 12 mai 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal de la séance du 6 mars 2015 ; grille de suivi des travaux du CHSCT et intégration du suivi des travaux des quatre nouveaux services d'administration centrale ; Goia : impact du nouvel outil sur les conditions de travail ; bilan de la campagne d'évaluation 2015 ; situation du Centre national de la préhistoire (CNP), du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques (BEUIA) et du SIAF ; suivi des chantiers de travaux sur les emprises de l'administration centrale ; organisation et modalités envisagées pour les visites de délégation du CHSCT ; présentation du rapport relatif à la mission de réflexion en vue de mettre en place une structure nationale HSCT ; présentation de la déclinaison ministérielle de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux.

- Le 2 octobre 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : procès-verbal séance du 6 mars et 1^{er} avril 2015 ; grille de suivi des travaux du CHSCT ; évolution de l'organisation du SRH : création d'un bureau de la santé et de la sécurité au travail ; regroupement des pôles documentaires de la DICOM et du SCPCI ; mutualisation des véhicules du parc automobile en administration centrale ; suivi des chantiers de travaux sur les emprises de l'administration centrale et information sur les référents de site ; politique immobilière en administration centrale ; situation des nouvelles entités : CNMN et services d'administration centrale du Quadrilatère des Archives ; suivi du déploiement de GOÏA ; examen des registres hygiène et sécurité ; présentation du rapport de la médecine de prévention.

- Le 6 novembre 2015 :

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : évolution de l'organisation du SRH : création d'un bureau de la santé et de la sécurité au travail ; point d'étape sur le SIRH ; suivi du déploiement de GOIA ; conditions de travail des chauffeurs de l'immeuble rue des Pyramides ; point sur la situation du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques BEUIA.

- Le 10 décembre 2015 ;

Le CHSCT d'administration centrale s'est réuni sur l'ordre du jour suivant : mesures de sûreté sur les bâtiments d'administration centrale ; cellule de soutien psychologique des agents ; projet de règlement du parc automobile ; suivi de situation de la direction générale de la langue française et aux langues de France ; point sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale ; grille de suivi des travaux du CHSCT d'administration centrale.

Les réunions du CHSCT spécial mobilier national (3 réunions)

- **CHSCT spécial du mobilier national du jeudi 16 avril 2015** sur l'ordre du jour suivant : Présentation du règlement intérieur du CHSCT ; Élection du secrétaire et du secrétaire adjoint du CHSCT ; Examen du procès-verbal du 21 novembre 2014 ; Relevé des observations formulées dans les registres de santé et sécurité au travail ; Point d'information sur le plomb dans les appartements et l'amiante dans les nouvelles Manufactures ; Compte-rendu de visite du Dr Lardoux, le 10/2/15, des espaces de la CRDOA ; Présentation synthétique des rapports d'inspection de Mme Kneubühler ; Présentation du protocole d'utilisation et renouvellement des armoires de premier secours ; Présentation des enquêtes d'accidents du travail ; Suivi des points abordés lors des précédents comités ; Questions diverses.

- **CHSCT spécial du mobilier national du mardi 15 septembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Examen du procès-verbal du 16 avril 2015 (Pour avis) ; Suivi des points abordés lors des précédents comités *pour information* ; Point sur les travaux en cours et à venir *pour information* ; Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) *pour information* ; Mise en place du plan Prévention des risques psycho-sociaux (RPS) pour information ; Projet d'achat d'armoires de sécurité et de ventilations autonomes pour information ; Questions diverses.

- **CHSCT spécial du mobilier national du jeudi 17 décembre 2015** sur l'ordre du jour suivant : Examen du procès-verbal du 15 septembre 2015 (Pour avis) ; Point sur les mesures prises en matière de sûreté dans le cadre de l'état d'urgence (Pour information) ; Point d'étape sur l'évaluation des risques psycho-sociaux et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (Pour information) ; Point sur les registres santé et sécurité au travail ; Bilan de l'inventaire des produits chimiques (Pour information) ; Suivi des points abordés lors des précédents comités (Pour information) ; Questions diverses.

Les réunions des CHSCT spéciaux de filières Archives, Musées et Patrimoine de la direction générale des patrimoines :

Les réunions des CHSCT spéciaux de la sphère DGP (CHSCT spécial ANMT-ANOM, CHSCT spécial Musées et CHSCT spécial Patrimoine) :

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT	Visites CHSCT
<p>– Approbation des PROCÈS-VERBAL des précédentes séances</p> <p>– Définition du calendrier des réunions et visites</p> <p>– Actualités des services et suivi des actions</p> <p>– Examen des registres d'hygiène et de sécurité</p> <p>– Accidents du travail</p> <p>– Bilan / rapport annuel de la médecine de prévention</p> <p>– Risques psychosociaux et signalement de souffrance au travail</p> <p>– DUERP : Présentation</p> <p>et/ou État d'avancement + programmes d'actions</p> <p>– Travaux : programmation et opérations en cours</p>	<p>CHSCT spécial ANMT-ANOM</p> <p>4 réunions effectivement tenues :</p> <p>– 11/03/2015</p> <p>– 28/05/2015</p> <p>– 30/09/2015</p> <p>– 10/11/2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial ANMT-ANOM (pour avis) ● Désignation du secrétaire du CHSCT spécial ANMT-ANOM (pour avis) ● Étude du programme de formation hygiène, sécurité et conditions de travail pour l'année 2015 (pour information) ● Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel 2015 (pour information) ● Présentation du rapport de l'Inspectrice santé sécurité sur la co-activité (pour information) ● Modalités d'attribution des bons d'habillement (pour information) ● Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (point oral pour information) ● Point sur la circulaire du 5 août 2015 relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d'exposition à l'amiante dans les services d'archives (pour information) ● Diagnostics de prévention RPS (pour information) <p><u>SCN ANMT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Examen du DUERP (pour information) et du programme de prévention des risques professionnels pour 2015 des ANMT (pour avis) ● Projet d'automatisation des portes aux ANMT (pour avis) ● Situation des conditions de travail des personnels des ANMT (point oral pour information) ● Programme de travaux des ANMT (pour avis) ● Mise en sécurité du quai de déchargement des ANMT (risques de chute et d'écrasement, entretien, maintenance) (point oral pour information) ● Accès au bâtiment des ANMT : abords immédiats (projet de mise en clôture), usage du Jardin du temps comme parking, condamnation pour vandalisme de la porte de sortie du personnel (point oral pour information) ● Démarche RPS aux ANMT dont "Questionnaire EVREST [Évolutions et Relations en Santé au Travail]" (pour information)

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT		Visites CHSCT
	<p><u>SCN ANOM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Examen du DUERP (pour information) et du programme de prévention des risques professionnels pour 2015 des ANOM (pour avis) ● Situation des conditions de travail des personnels des ANOM (point oral pour information) ● Rapport d'activité 2014 du médecin de prévention référent du SCN ANOM (pour information) ● Proposition de structure d'organigramme issue de la mission d'écoute et d'accompagnement conduite par l'Inspecteur des patrimoines (pour information) ● Objet de la visite à du 30 septembre 2015 aux ANOM (pour avis) ● Approbation du CR de la visite aux ANOM du 30 septembre 2015 (pour avis) ● Point d'étape sur le projet d'organigramme des ANOM (pour information) 		
	<p>CHSCT spécial Musées</p> <p>5 réunions effectivement tenues :</p> <p>– 02/03/2015</p> <p>– 27/03/2015</p> <p>– 16/04/2015</p> <p>– 05/06/2015</p> <p>– 17/11/2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial Musées (pour avis) ● Désignation du secrétaire du CHSCT spécial Musées (pour avis) ● Étude du programme de formation Hygiène, sécurité et condition de travail pour l'année 2015 (pour information) ● Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel pour l'année 2015 (pour information) ● Programme des travaux dans les SCN (pour information) ● Dotations habillement, note du Secrétariat général du 16 janvier 2015 (pour information) ● Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (point oral pour information) ● Proposition de démarche relative à la problématique amiante concernant l'ex SCN Mucem (pour avis) ● Diagnostics Risques Psycho Sociaux (pour information) <p><u>SCN Musée du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation de l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen Âge (pour avis) 	<p>3 visites de site :</p> <p>– 27/03/2015, SCN Musée du Moyen Âge, visite des espaces de travail musée notamment ceux impactés par la création du nouvel espace d'accueil du musée</p> <p>– 27/05/2015, SCN Musée de la Renaissance</p> <p>– 01/10/2015, SCN Musée des Châteaux de Malmaison et Bois-Préau, visite des musées de l'île d'Aix : Musée napoléonien et Musée africain</p>

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT	Visites CHSCT
	<ul style="list-style-type: none"> ● Présentation de l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen Âge (pour avis complémentaire) ● CR de la visite au Musée du Moyen Âge du 27 mars 2015 (pour avis) ● Suivi des travaux Cluny IV (pour information), Rapport du MDP sur les opérations de radiographie confiées au C2RMF (pour information), Point sur le nouveau PC de Cluny concernant les ondes électromagnétiques (pour information) <p><u>SCN Musées du XXème siècle des Alpes-Maritimes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projets de travaux (pour avis) : 1) au Musée Fernand Léger : toilettes publics PMR et réaménagement des vestiaires des agents d'accueil et surveillance 2) au Musée Marc Chagall : aménagement du secrétariat pour l'accueil d'un agent handicapé ; reprise de l'isolation et de la climatisation conduisant au réaménagement du hall d'entrée. <p><u>SCN Musée de Port Royal des Champs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Examen du DUERP (pour information) et du programme de prévention des risques professionnels pour 2015 du Musée national de Port Royal des Champs (pour avis) ; ● Avant-projet définitif des travaux du Musée national de Port Royal des Champs (pour avis) <p><u>SCN Musée de la Renaissance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Approbation du CR de la visite au Musée national de la Renaissance à Écouen du 27 mai 2015 (pour avis) <p><u>SCN Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Programme de travaux (pour avis) <p><u>SCN Musée de la Préhistoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Point relatif à la situation en matière de SST au SCN Musée national de Préhistoire (pour information) <p><u>SCN Musée Magnin</u></p>	

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT		Visites CHSCT
	<ul style="list-style-type: none"> ● Impact sur la SST du projet de règlement intérieur du Musée national Magnin (pour avis) <p><u>SCN Service des bibliothèques des Archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Impact sur la SST des situations des personnels du SBADG et perspectives (pour information) 		
	<p>CHSCT spécial</p> <p>Patrimoine et architecture</p> <p>3 réunions effectivement tenues :</p> <p>– 24/03/2015</p> <p>– 09/07/2015</p> <p>– 12/11/2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Approbation du règlement intérieur du CHSCT spécial Patrimoine (pour avis) ● Désignation du secrétaire du CHSCT spécial Patrimoine (pour avis) ● Étude du programme de formation hygiène, sécurité et conditions de travail pour l'année 2015 (pour information) ● Étude du programme national de prévention des risques professionnels ministériel 2015 (pour information) ● Présentation de la déclinaison ministérielle de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (pour information) ● Dotations habillement, note du Secrétariat général du 16 janvier 2015 (pour information). ● Diagnostics Risques Psycho Sociaux (pour information) ● Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (point oral pour information) <p><u>SCN Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAPA)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Point sur les conditions de travail des magasiniers de la MAPA (site de Charenton) (pour information) ● Examen du CR de visite du Fort de Saint-Cyr le 13 mai 2015 (pour avis) ● Point d'information sur les conditions de travail des magasiniers de la MAPA (site de Charenton) (pour information) <p><u>SCN Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Point sur la situation du LRMH pendant la période d'intérim du poste du directeur de service (pour information) ● Point relatif aux conditions de travail au LRMH (pour information orale) 		<p>1 visite de site :</p> <p>– 13/05/2015, SCN MAPA, visite du Fort de Saint-Cyr</p>

Sujets généraux	Sujets particuliers par CHSCT	Visites CHSCT
	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'information sur les travaux (laboratoire d'optique, autres projets envisagés, calendrier) (pour information) • Présentation de la démarche RPS au LRMH (pour information) <p><u>SCN Musée des Plans-reliefs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du Musée des Plans-reliefs (pour information) 	

c) Les réunions des CCP

5 CCP se sont tenues en 2015 :

Les réunions des CCP de la direction générale de la création artistique :

- **CCP du mercredi 3 juin 2015** sur l'ordre du jour suivant : Approbation du règlement intérieur ; Désignation de deux représentants du personnel (article 18 de l'arrêté du 22 juillet 2014) ; Questions diverses.
- **CCP du mercredi 7 octobre 2015** de licenciement.

Les réunions de la CCP des conservatoires :

- **CCP du mardi 20 janvier 2015** de non renouvellement de contrat.
- **CCP du mercredi 7 avril 2015** de licenciement.

La réunion de la CCP du SG :

- **CCP du 12 mars 2015** de licenciement

La CCP relevant de la direction générale des patrimoines, ainsi que la CCP enseignants n'ont pas été réunies en 2015.

d) Les réunions des CAP

47 CAP se sont tenues en 2015.

4 - Reconvocations du CT rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel

	Nombre d'instances convoquées	Nombre d'instances effectivement tenues	Dont nombre d'instances reconvoquées faute De quorum	Dont nombre d'instances reconvoquées en raison d'un vote Défavorable unanime
CTM	16	16	0	4
CT AC	5	5	0	1
CT DRAC	3	3	0	0
CT ENSA	3	3	0	0
CT Archives	3	3	0	0
CT Musées	3	3	0	0
CT spécial Mobilier national	1	1	0	0

III- Moyens humains accordés aux syndicats

Organisation Syndicale	Contingent de crédit de temps syndical accordé pour l'année		nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures)		Détail de la consommation du crédit de temps syndical (en nombre de décharge et de crédit d'heures)			
					Nombre de décharges utilisées		Nombre de crédit d'heures utilisé	
	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *	TOTAL EN ETP	TOTAL EN JOURS *
CGT Culture	45,2	10396	36,4	8372,5	18,6	4286,5	17,8	4086
CFDT Culture	20,1	4623	9,8	2255	9,8	2255	0	0
SUD	19,4	4462	10,3	2380	10,3	2380	0 (aucune donnée)	0 (aucune donnée)
FSU	8,9	2047	8,2	1875	6,8	1564	1,4	311
UNSA	5,1	1173	3,8	868	3,8	867	0	1
CFTC	3,4	782	3,3	770	3,3	770	0	0
SNAC-FO	2,8	644	2,3	538	1,7	391	0,6	147
CGC	1,3	299	0,0	0	0,0	0	0	0
FAC-FGAF	0,9	207	0,9	207	0,9	207	0	0
TOTAL	107,1	24633	75,1	17265,5	55,3	12720,5	19,8	4545

*1 ETP = 230 jours (convention ministérielle issue de la concertation avec les organisations syndicales suite aux élections professionnelles de 2014)

7.A.4 Grèves

Bilan chiffré :	Détail par service			total
	Echelon central	Echelon déconcentré	établissements publics	
Nombre de journées non travaillées pour fait de grève	35	84	1074	1193

Les mouvements d'ampleur nationale (5 préavis - 671 jours non travaillés pour fait de grève)

Mouvements de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Nombre de journées perdues pour fait de grève (= somme du nombre de grévistes par jour de grève)
Préavis du 26/01/15	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT_(UGFF-CGT) Motifs : Préavis motivé par l'opposition au projet de loi Macron portant sur la croissance et l'activité	5 grévistes
Préavis du 09/04/15	US Solidaires FP, UGFF-CGT, Fédération générale des Fonctionnaires FO et la FSU Motifs : Préavis motivés d'une part, par des revendications relatives à l'opposition à la politique d'austérité menée par le gouvernement et aux choix budgétaires mis en œuvre dans la fonction publique, et d'autre part, par la défense des emplois et des salaires.	382 grévistes - Au château et domaine de Versailles : 53 agents se sont portés grévistes. Le Domaine, le Musée, le parc et le Trianon étaient fermés pour cause de grève. Les jardins et le parc étaient ouverts le matin mais fermés l'après-midi. - Au Louvre : 131 agents se sont portés grévistes. Le musée a pu ouvrir seulement à midi en circuit court et sans caisses pour les billets d'accès aux collections permanentes (donc en accès libre pour ces espaces). En revanche, les audioguides et les billets à l'exposition temporaire étaient en vente. - Au musée d'Orsay : 19 agents se sont portés grévistes. Le musée a ouvert ses portes à 10H15 avec un tarif réduit du fait de la

		<p>fermeture des médians (Seine et Lille).</p> <p>- Au musée de l'Orangerie : 3 agents se sont portés grévistes.</p> <p>Avant 11H00, seules les salles de Nymphéas et la galerie Paul Guillaume étaient ouvertes. L'application du tarif réduit a été décidée. A partir de 11H00, ouverture complète du musée.</p> <p>- Picasso : fermeture au public d'un niveau (3^e étage) pour cause d'effectifs de surveillance insuffisants.</p> <p>- Au CMN : 55 agents se sont portés grévistes et 0 au siège. Certains monuments étaient fermés pour cause de grève.</p>
Préavis du 13/06/15	<p>US Solidaires FP</p> <p>Motifs :</p> <p>Préavis motivé par la défense et la promotion des services publics comme bien commun et élément fondamental de la cohésion sociale</p>	Préavis non suivi – 0 gréviste
Préavis du 25/06/15	<p>US Solidaires FP et l'UGFF-CGT</p> <p>Motifs :</p> <p>Préavis motivés par l'augmentation des salaires et des pensions, la prise en compte et la reconnaissance de la pénibilité, la défense de la filière sociale, et par l'opposition à la réforme des collectivités territoriales, et l'ensemble des projets de lois réformant l'organisation administrative du territoire et pour la défense et la promotion des services publics comme bien commun et éléments fondement de la cohésion sociale.</p>	21 grévistes
Préavis du 08/10/15	<p>US Solidaires FP, UGFF-CGT et FSU</p> <p>+ Syndicat National des Musées et Domaines – CGT-Culture (au niveau ministériel)</p> <p>Motifs :</p> <p>Préavis motivés par la défense de l'emploi et du service public, l'amélioration du pouvoir d'achat et le refus de la politique d'austérité.</p>	<p>263 grévistes</p> <p>- Au château et domaine de Versailles : 69 agents se sont portés grévistes.</p> <p>Tout le domaine (musées et jardins) était fermé.</p> <p>- Au Louvre : 80 agents se sont portés grévistes. Le musée a ouvert partiellement ses portes.</p>

		<p>- Au musée d'Orsay : 15 agents se sont portés grévistes. Fermeture partielle du musée (salle des fêtes, une partie du médian Seine).</p> <p>- Au musée de l'Orangerie : 6 agents se sont portés grévistes. Le musée de l'Orangerie était partiellement ouvert (salles des Nymphéas et galerie Paul Guillaume)</p> <p>- Au CMN : 52 agents se sont portés grévistes et 0 au siège. Les monuments étaient fermés pour cause de grève.</p>
Total		671

Les mouvements ministériels ou locaux (15 préavis – 522 jours non travaillés pour fait de grève)

Mouvements de grève	Organisation(s) syndicale(s) ayant appelé à la grève	Nombre de journées perdues (= Σ du nombre de grévistes par jour de grève)
Préavis du 13/01/15 Arts décoratifs	CGT, FO, CGC Motifs : Préavis motivé par la défense des conditions d'emploi et de rémunération des salariés des arts décoratifs.	40 grévistes
Préavis du 22/02/2015 Archives nationales	CGT-Archives Motifs : Préavis motivé par l'opposition au sous-effectif constaté dans certains départements des archives nationales et par la levée des sanctions disciplinaires prévues contre quelques agents de l'établissement	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 09/04/15 INRAP et SRA	SGPA CGT-Culture, SUD Culture Solidaires, le SNAC-FSU et la CNT-CCS Motifs : Ce préavis motivé par la défense du service public de l'archéologie préventive concernait plus particulièrement l'ensemble des personnels de l'INRAP et des services régionaux de l'archéologie.	Impossible de distinguer les agents en grève pour ce motif de celui du préavis national du même jour. Ces grévistes sont donc comptabilisés dans les 382 du préavis national (tableau ci-dessus).
Préavis du 19/06/15	Syndicat national des monuments historiques CGT Motifs :	3 grévistes

CMN -Brou	Préavis motivé par la défense des conditions de travail des agents du monastère royal de Brou (horaires des agents d'accueil et de surveillance du musée)	
Préavis du 22/06/15 AN	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense du site des archives de Fontainebleau et des conditions de travail des agents des archives	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 25/06/15 DRAC Normandie	SUD Culture solidaires et SNAC FSU <u>Motifs :</u> Préavis motivé par l'opposition à la réforme territoriale et à la volonté de bénéficier de davantage d'information sur la fusion des DRAC normandes	31 grévistes
Préavis du 13/07/15 Logements de fonction	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par le refus de l'application de la réforme relative aux logements de fonction au ministère de Culture et de la Communication	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 21/09/15 ENSA Clermont-Ferrand	SUD Culture solidaires <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la demande d'amélioration des conditions de travail des personnels enseignants, techniques et administratifs de l'établissement dans le cadre de l'entrée sur le site du nouvel établissement, suite au déménagement de l'ENSA.	25 grévistes
Préavis du 22/09/15 et du 23/09/15 Orsay/Orangerie	Syndicat national des musées et domaine – CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par le refus de l'ouverture des musées le 7 ^{ème} jour.	71 grévistes sur les 2 jours : - 34 grévistes le 22/09/15 (30 à Orsay / 4 à l'Orangerie) - 37 grévistes le 23/09/15 (32 à Orsay / 5 à l'Orangerie)
Préavis du 28/09/15 Archéologie	CGT-Culture, SUD Culture solidaires, SNAC FSU, CNT CCS <u>Motifs :</u> Ce préavis motivé par la défense du service public de l'archéologie préventive (notamment dans le cadre de la loi LCAP) concernait plus particulièrement l'ensemble	167 grévistes (167 grévistes à l'INRAP et 0 gréviste dans les SRA)

	des personnels de l'INRAP et des services régionaux de l'archéologie.	
Préavis du 09/10/15 7/7	SUD Culture solidaires <u>Motifs :</u> Préavis motivé par le retrait du projet d'ouverture 7 jours sur 7, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des effectifs permettant une ouverture optimale 6 jours sur 7 et par la revalorisation des régimes indemnitaires	128 grévistes
Préavis du 16/11/15 AN	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense du site des archives de Fontainebleau et des conditions de travail des agents des archives	Préavis levé suite à la négociation
Préavis du 01/12/15 AN	CGT-Archives <u>Motifs :</u> Préavis motivé par l'opposition au sous-effectif constaté dans certains départements des archives nationales	Préavis levé suite à la négociation
Préavis reconductible du 26/12/15 au 28/12/15 CMN	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis motivé par la défense des conditions de travail des personnels du Centre des Monuments Nationaux et par l'opposition au sous-effectif constaté au sein des monuments et des directions du siège.	48 grévistes pour les 3 jours : - 11 le 26/12/15 (monument fermé pour grève : Tours de Notre-Dame de Paris); - 17 le 27/12/15 (monument fermé pour grève: Sainte-Chapelle); - 20 le 28/12/15 (monument fermé pour grève : Tours de Notre-Dame de Paris).
Préavis du 26/12/15 Mont St Michel	Syndicat national des monuments historiques CGT <u>Motifs :</u> Préavis spécifique au Mont St Michel pour la journée du 26 décembre et motivé par la défense des conditions de travail des personnels du Mont St Michel.	9 grévistes
TOTAL		522

7.A.5 - Accords négociés

1. L'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de la culture.

Un accord négocié a été signé au niveau ministériel en 2015 : l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de la culture.

Cet accord a été signé par Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, et par la CGT-Culture, la CFDT-Culture, la FSU et la liste commune UNSA-CFTC représentant au total 74 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Cet accord fait suite à une importante négociation menée dans le souci du respect du statut général et de la reconnaissance de la responsabilité du ministère à l'égard des agents contractuels.

Il s'articule autour de 3 axes:

- sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels, dès lors qu'ils ont un lien pérenne avec leur employeur, et accompagnement de ceux qui le souhaitent vers l'emploi titulaire ;
- rappel aux employeurs de leur responsabilité en matière de recours à l'emploi contractuel et de l'exigence de respecter le cadre d'usage défini strictement par le législateur ;
- forte incitation des employeurs à appliquer les dispositifs favorables aux agents contractuels que sont la portabilité du CDI et le recrutement en CDI dès lors qu'il s'agit de pourvoir un emploi permanent à temps incomplet.

Il prévoit des dispositifs spécifiques de suivi de sa mise en œuvre afin de s'assurer que chaque employeur respecte désormais le statut général.

Cet accord témoigne de la volonté affirmée par la ministre de s'inscrire dans une démarche de respect du statut général. Une instruction ministérielle présentée en comité technique du 10 juillet traduit cet engagement.

2. La charte sociale relative aux relations du ministère et de ses opérateurs avec leurs prestataires.

Si elle ne constitue pas un accord négocié au sens de l'accord cadre du 8 avril 2014 relatif à la négociation collective au sein du ministère de la culture et de la communication, il convient de signaler la signature d'une charte sociale relative aux relations du ministère et de ses opérateurs avec leurs prestataires.

Cette charte, signée le 17 décembre dernier par la ministre et l'ensemble des organisations syndicales représentatives du MCC (CGT-Culture, CFDT-Culture, SUD Culture solidaires, FSU et la liste commune UNSA-CFTC), inscrit le ministère, sur son champ complet (services d'administration centrale et déconcentrée, services à compétence nationale mais aussi opérateurs) dans une démarche d'achat public socialement responsable.

Elle vise à marquer l'engagement des donneurs d'ordre publics du ministère à porter une vigilance particulière dans leur démarche de passation et d'exécution des marchés publics à

leurs conséquences sur les conditions d'emploi et de travail des salariés de leurs prestataires, sans toutefois se substituer à la responsabilité des employeurs privés.

Outre le rappel des dispositions réglementaires et législatives applicables et le contrôle par les donneurs d'ordre publics du ministère de leur respect par les prestataires, cette charte fixe un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques (clauses sociales dans les marchés, conditions de travail des salariés des prestataires, accès à la culture pour ces salariés...), que le ministère et ses opérateurs veilleront à mettre en œuvre.

Cette charte, axe majeur de l'agenda social 2015, témoigne de la volonté affirmée par la Ministre d'inscrire le ministère et ses opérateurs dans une démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale.

8 - ANNEXES

8. A. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES PAR FILIERE ET PAR GROUPE T2

➤ Synthèse sanctions disciplinaires en 2015

Filière	Sanction	Groupe 1	Groupe 2	Total
Filière administrative	Blâme	2		2
Filière administrative	Blâme	1		1
Filière administrative	Déplacement d'office		1	1
Filière administrative	Blâme	1		1
Filière administrative	Blâme	1		1
Filière administrative	Déplacement d'office		1	1
Filière scientifique	Avertissement	1		1
Filière technique	Avertissement	2		2
Filière technique	Blâme	3		3
Filière technique	Blâme	3		3
		14	2	16

NOUVEAU

8. B LES CONGES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX OU PERSONNELS AINSI QUE LES AGENTS PLACES EN DISPONIBILITE D'OFFICE T2

Filière	Catégorie	Type de congé	Motif du congé	Total*
Administrative	A	PI C Non Rému raison famille	<i>Pour raison familiale</i>	1
		PI. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	9
			<i>Donner soins conjoint/enfant</i>	1
			<i>Elever enfant moins 8 ans/donn</i>	2
			<i>Etudes/Recherches int. général</i>	1
			<i>Suivre son conjoint</i>	1
		Total PI. Disponibilité/Demande		14
		Placement Congé Maternité		23
		Placement Congé Parental	<i>Naissance</i>	3
		Placement Congé Paternité		15
	Placement en congé adoption		1	
	Total A		57	
	B	Total PI. Congé Présence Parentale		1
		PI. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	2
			<i>Etudes/Recherches int. général</i>	1
<i>Suivre son conjoint</i>			1	
Total PI. Disponibilité/Demande			4	
Placement Congé Maternité			6	
Placement Congé Parental	<i>Naissance</i>	3		
Placement Congé Paternité		1		

	Total B			15	
		Pl. Disponibilité Office	attente réintég poste vacant	1	
			Pour CMO, CLM, CLD	3	
		Total Pl. Disponibilité Office		4	
	C	Pl. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	11	
			<i>Elever enfant moins 8 ans/donn</i>	2	
			<i>Suivre son conjoint</i>	2	
		Total Pl. Disponibilité/Demande		15	
		Placement Congé Maternité		16	
		Placement Congé Parental	<i>Naissance</i>	4	
		Placement Congé Paternité		4	
	Total C			43	
Total Administrative				115	
Enseignante	A	Pl. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	8	
			<i>Etudes/Recherches int. général</i>	2	
		Total Pl. Disponibilité/Demande		10	
		Placement Congé Maternité		5	
		Placement Congé Parental	<i>Naissance</i>	1	
	Total A			16	
Total Enseignante				16	
Scientifique	A	Pl CNon Rému raison famille	<i>Pour raison familiale</i>	1	
			<i>Convenances personnelles</i>	7	
		Pl. Disponibilité/Demande	<i>Donner soins conjoint/enfant</i>	1	
			<i>Elever enfant moins 8 ans/donn</i>	1	
			<i>Etudes/Recherches int. général</i>	1**	
			<i>Suivre son conjoint</i>	2	
		Total Pl. Disponibilité/Demande		12	
	Placement Congé Maternité		24		
	Placement Congé Parental	<i>Naissance</i>	3		
	Placement Congé Paternité		5		
		Total A			45
	B	Pl congé d'accomp. fin de vie		2	
		Pl. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	1	
			<i>Suivre son conjoint</i>	1	
		Pl. Disponibilité/Demande		2	
		Placement Congé Maternité		1	
	Placement Congé Parental	<i>Naissance</i>	1		
	Total B			6	
Total Scientifique				51	
Technique	A	Pl. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	2	
		Placement Congé Maternité		2	
		Placement Congé Paternité		5	
		Total A			9
		B	Pl. Disponibilité Office	<i>Pour CMO, CLM, CLD</i>	1
	Pl. Disponibilité/Demande		<i>Convenances personnelles</i>	5	

		<i>Créer/reprendre une entreprise</i>	1	
		<i>Elever enfant moins 8 ans/donn</i>	2	
		<i>Suivre son conjoint</i>	1	
		Total Pl. Disponibilité/Demande	9	
		Placement Congé Maternité	12	
		Placement Congé Parental Naissance	3	
		Placement Congé Paternité	9	
	Total B		34	
	C	Pl congé d'accomp. fin de vie	1	
		Pl. Congé Présence Parentale	49	
		Pl. Disponibilité Office	<i>attente réintég poste vacant</i>	1
			<i>Pour CMO, CLM, CLD</i>	4
		Total Pl. Disponibilité Office	5	
		Pl. Disponibilité/Demande	<i>Convenances personnelles</i>	19
			<i>Donner soins conjoint/enfant</i>	1
			<i>Elever enfant moins 8 ans/donn</i>	4
		Total Pl. Disponibilité/Demande	24	
		Placement Congé Maternité	21	
	Placement Congé Parental Naissance	4		
	Placement Congé Paternité	34		
	Total C		138	
Total Technique			181	
Total général			363	

* Total du Nbre d'agents impactés par une de ces mesures entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015

** Le fonctionnaire qui souhaite compléter sa formation peut bénéficier d'une disponibilité pour effectuer des études ou des recherches présentant un caractère d'intérêt général.

NOUVEAU

8.B.1. LES ABSENCES POUR RAISON DE SANTE

➤ Nombre total de journées d'absence pour raisons de santé*

Type d'absence	Nbre de jours	Nbre de jours ouvrés
Congé Grave Maladie	2 656	1 896
Congé Longue Durée	35 372	25 268
Congé Longue Maladie	39 996	28 579
Congé maladie ordinaire cont	5 836	4 373
Congé maladie ordinaire fonct	110 034	83 663
Total	193 894	143 779

*Pas de fiabilisation sur les données relatives aux :

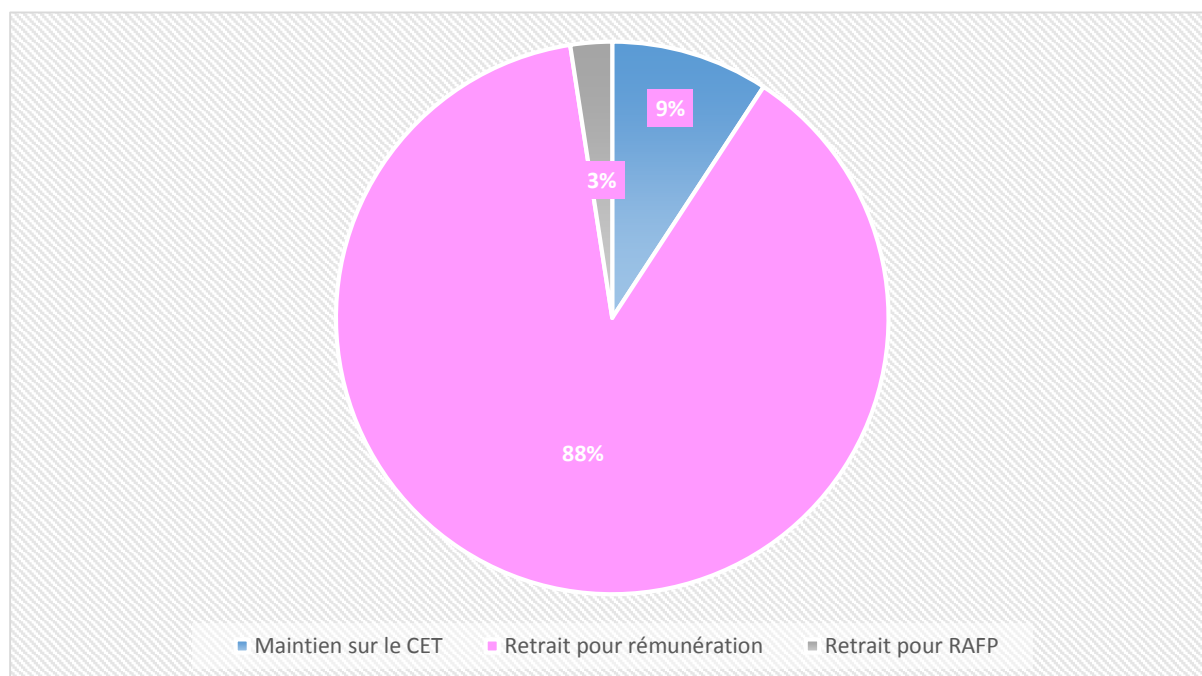
- accidents de travail imputable aux services
- maladies professionnelles

8. C. LE COMPTE EPARGNE TEMPS T2

En 2015, 1 068 agents ont déposé des jours sur leur CET : 13 304 jours déposés ce qui donne en moyenne 8 jours par personne.

2015	Nb de jours	Nb d'agents
Maintien sur le CET	1228	37
Retrait pour rémunération	11 752	1002
Retrait pour RAFF	324	29
Total de jours utilisés	13 304	1 068

Sur ces 13 304 jours, 11 752 ont été indemnisés, 1 228 ont été maintenus sur le CET et seuls 324 ont été pris en compte au sein du régime RAFF.



8. D. PLAQUETTE DE L'ACTION SOCIALE EN 2015



Ministère de la Culture et de la Communication

Action sociale 2015

Action sociale interministérielle	
Restauration collective (taux fixé par la Fonction publique)	1,22 € par repas aux agents dont l'indice net majoré est inférieur ou égal à 466.
Aide à la famille (aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant)	22,71 € par jour et par enfant (pas de condition de ressources).
Séjours pour enfants	
Centre de vacances avec hébergement (par jour)	7,29 € enfants de moins de 13 ans, 11,04 € enfants âgés de 13 ans à 18 ans.
Séjours en centres de loisirs sans hébergement	5,26 € par jour, 2,65 € par ½ journée.
Maisons familiales de vacances agréées et gîtes de France	7,67 € en pension complète, par jour, 7,29 € autre formule, par jour.
Séjours dans le cadre éducatif	75,57 € pour forfait de 21 jours ou plus, 3,59 € par jour pour un séjour d'une durée inférieure.
Séjours linguistiques	7,29 € par jour, enfants de moins de 13 ans, 11,04 € par jour, enfants âgés de 13 ans à 18 ans.
Enfants handicapés	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	158,89 € mensuels.
Séjours en centres de vacances spécialisés	20,80 € par jour.
Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans	Voir avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du département de résidence.
Aides gérées par des organismes extérieurs	
Chèques vacances	Pour les salariés ou retraités de l'État, sous conditions de ressources : il s'agit d'une épargne effectuée par l'agent, abondée par une participation de l'employeur. La participation de l'employeur est calculée en fonction du montant épargné. Elle peut aller de 10 à 25% de bonification. https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/home
Aide à l'installation des personnels	Aide financière non remboursable, d'un montant maximum de 900 € destinée aux agents qui s'installent en Île-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en zones urbaines sensibles (ZUS) après un concours ou un recrutement sous certaines conditions. aip@mfpsservices.fr et https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home
Aide garde d'enfant de 0 à 6 ans (fusion des aides de 0-3 et de 3-6)	https://www.cesu-fonctionpublique.fr/ et information générale au 01 74 31 91 06

Action sociale ministérielle

Service social	
Les consultations des assistantes de service social	Réseau d'assistants de service social sur le territoire national : - Île-de-France : service social du ministère de la Culture et de la Communication - Autres régions : service social du ministère de l'Intérieur.
Secours	Attribués à titre exceptionnel par la commission des secours sur dossier instruit par les assistantes sociales. Montant maximum : 2 000 €.
Prêts sociaux	Prêts à taux zéro attribués par une commission issue du conseil d'administration de l'Association pour l'action sociale, culturelle et sportive (AAS) du ministère de la Culture et de la Communication après instruction par une conseillère en économie sociale et familiale. Montant maximum : 2 000 €. Durée de remboursement : 36 mois maximum.
Autres aides	
Aide aux frais d'obsèques	Un secours exceptionnel peut être accordé pour les obsèques d'un ascendant ou descendant direct se déroulant à l'étranger (hors Europe) ou dans les DOM.
Aide exceptionnelle au départ à la retraite	2 000 € versés une seule fois aux agents dont le montant de la retraite est inférieur au minimum vieillesse.
Consultations spécialisées	
Consultations logement	Consultations mensuelles gratuites assurées par l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement). Prendre rendez-vous auprès de l'association pour l'action sociale, culturelle et sportive (AAS) : Tél. : 01 40 15 51 60, mél. : aas@culture.gouv.fr.
Consultations juridiques	Consultations mensuelles gratuites assurées par un cabinet d'avocats. Prendre rendez-vous auprès de l'AAS : Tél. : 01 40 15 51 60, mél. : aas@culture.gouv.fr.
Permanences mutuelle générale de l'éducation nationale (M.G.E.N.)	Permanences trimestrielles dans les locaux du 182 rue Saint-Honoré, Paris 1 ^{er} (voir l'intranet Sémaphore).
Accompagnement budgétaire	Aide à la gestion budgétaire apportée par une conseillère en économie sociale et familiale. Prendre rendez-vous auprès de l'AAS : Tél. : 01 40 15 51 60, mél. : aas@culture.gouv.fr.
Logement social	
Logement social	- Parc immobilier préfectoral (offres visibles sur www.bourse.fonction-publique.gouv.fr), - Parc immobilier ministériel.
Aide au déménagement	Aide de 335 € à 504 € versée pour un déménagement concernant la résidence principale (voir plafonds page 3).
Restauration collective	Politique tendant à l'harmonisation tarifaire. Participation aux frais de restauration.
Aides à la famille	
Aide aux familles mono parentales	400 € pour le premier enfant et 50 € par enfant supplémentaire.

Aide aux frais de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • 100 € pour un enfant en collège public ou privé sous contrat d'association, • 280 € pour un enfant en lycée public ou privé sous contrat d'association, • 420 € pour un enfant poursuivant des études supérieures.
Aide pour la garde d'enfants de 6 à 12 ans	Montant de l'aide : 50% du montant dépensé en garde l'année précédente avec plancher de 50 € (100 € de garde) et plafonds à 300 € pour 1 enfant, 350 € pour 2 enfants et 400 € pour 3 enfants.
Soutien à la garde d'enfants handicapés	Prise en charge de 50% des frais de garde déclarés avec plafond de 500 € pour 1 enfant handicapé ; 550 € pour deux enfants handicapés et 600 € pour 3 enfants handicapés.
Aide au BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)	200 € sur l'ensemble du cursus du BAFA.

Vacances loisirs

Colonies de vacances, classes de découverte, séjours linguistiques pour enfants organisés exclusivement par l'AAS (tarifs modulés en fonction des ressources du foyer). Les aides individuelles sont versées par le Bureau de l'action sociale et de la prévention.

Vacances en famille	<ul style="list-style-type: none"> • 69 €/an par enfant pour séjour chez grands-parents, oncles et tantes, • 84 €/an par enfant séjour camping, location, hôtel.
Centre de vacances Mont-Dauphin	Vacances d'été ou d'hiver à tarifs préférentiels IGESA (Institution de gestion sociale des armées). Info auprès du Bureau de l'action sociale et de la prévention. www.montdauphin.com
Associations de personnel	Implantées à Paris, en région parisienne et dans les directions régionales des affaires culturelles, elles proposent à leurs adhérents des activités culturelles, sportives et sociales (liste des associations jointe).
Carte culture	Gratuité d'entrée et réductions tarifaires sur produits dérivés dans les établissements du Ministère pour l'agent et un accompagnant. Réservé aux agents rémunérés sur le budget du Ministère.

Plafonds allocations ministérielles			Plafonds de ressources appliqués pour l'aide au déménagement						
			Montant de l'aide 504 €		Montant de l'aide 420 €		Montant de l'aide 335 €		
			Agent seul	Couple	Agent seul	Couple	Agent seul	Couple	
	Agent seul	Couple	Sans enfant	16 978 €	22 343 €	19 099 €	25 137 €	21 220 €	27 929 €
1 enfant	26 931 €	33 667 €	1 enfant	23 507 €	26 932 €	26 442 €	30 300 €	29 381 €	33 667 €
2 enfants	28 057 €	38 904 €	2 enfants	24 484 €	31 122 €	27 544 €	35 013 €	30 607 €	38 904 €
3 enfants	30 548 €	40 899 €	3 enfants	26 660 €	32 718 €	29 994 €	36 809 €	33 326 €	40 899 €
4 enfants	34 789 €	47 381 €	4 enfants	30 360 €	37 906 €	34 156 €	42 643 €	37 951 €	47 381 €
5 enfants	39 776 €	53 864 €	5 enfants	34 714 €	43 091 €	39 052 €	48 479 €	43 392 €	53 864 €

Liste des associations de personnels du ministère de la Culture et de la Communication

Associations de Paris et d'Île-de-France

Association pour l'action sociale culturelle et sportive (AAS) Tél. : 01 40 15 51 60	A.S.C.A.N. (ex-association "Archives nationales football club") Tél. : 01 75 47 23 85	CEMMA (Mobilier national) Tél. : 01 44 08 52 06
Association Étude et Action Tél. : 01 40 15 32 16	A.C.V.F. (association Carrousel Versailles Flore) du C2RMF Tél. : 01 40 20 24 64	Association « Le Renouveau » Palais national (Fontainebleau) Tél. : 01 60 71 50 84 / 21 65
Association de la bibliothèque nationale de France Tél. : 01 53 79 45 08	M'OC (Musée d'Orsay Club) Tél. : 01 40 49 49 31	Association échiquéenne du château de Versailles Tél. : 01 30 83 74 25
Comité d'entraide sociale du laboratoire de recherche des monuments historiques Tél. : 01 60 37 77 80 (Champs-sur-Marne)	Association des agents du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) Tél. : 01 44 34 38 69	Association du personnel du Centre Pompidou Tél. : 01 44 78 40 39

Associations en régions

Association régionale des personnels de la direction régionale des affaires culturelles d'Alsace - Tél. : 03 88 15 57 28	Association méditerranéenne des affaires culturelles de la région Languedoc-Roussillon Tél. : 04 67 02 32 85	Association régionale d'études et d'animations culturelles - Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire Tél. : 02 40 14 23 36
Association des agents du ministère de la Culture en Aquitaine Tél. : 05 57 95 01 58	Association culture et loisirs de la région Limousin Tél. : 05 55 43 96 97	Association Culture et Loisirs de la Direction régionale des affaires culturelles de Picardie Tél. : 03 22 22 25 14
Association du personnel des affaires culturelles de la région Auvergne Tél. : 04 73 41 27 58	Association du personnel de la culture en Lorraine Tél. : 03 87 56 41 47	Association du personnel des affaires culturelles de Picardie Château de Compiègne Tél. : 03 44 38 47 22
Association culture et loisirs de Bourgogne Tél. : 03 80 68 50 37	Association du personnel de la Direction des affaires culturelles de Martinique Tél. : 05 96 60 87 62	Association des personnels du ministère de la Culture Poitou-Charentes Tél. : 05 49 36 30 27
Association des services culturels de Bretagne Tél. : 02 99 29 67 74	Association Espace Loisirs Art Nature de la région Midi-Pyrénées Tél. : 05 67 73 20 41	Association régionale culturelle et artistique (ARCA) Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur Tél. : 04 42 16 19 15
Association pour l'action sociale, sportive et culturelle du Centre Tél. : 02 38 78 85 59	Association Loisirs et culture de la région Nord-Pas-de-Calais Tél. : 03 28 36 61 11	Association régionale du personnel des affaires culturelles de la région Rhône-Alpes Tél. : 04 72 00 44 27
Association des services culturels de l'État en Champagne-Ardenne Tél. : 03 26 70 36 86	Association DRAC'ARTS Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie Tél. : 02 31 38 39 12	
Association du personnel de la DRAC Franche-Comté Tél. : 03 81 65 72 71	Association « La Barbelotte » - Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie Tél. : 02 32 10 70 88	
Association Portes à portes Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France Tél. : 01 56 06 50 49		

✓ Pour plus d'information, consulter le site intranet **Sémaphore**

<http://semaphore.culture.gouv.fr> > domaine Ressources Humaines > Action sociale

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
bureau de l'action sociale et de la prévention (Service des ressources humaines)
contact : 01.40.15.86.68

Réalisation : Mission de la communication interne - février 2015

